

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 103 (2006)

Artikel: L'insula 19 à Avenches : de l'édifice tibérien aux thermes du IIe siècle
Autor: Martin Pruvot, Chantal / Bossert, Martin / Bridel, Philippe
Kapitel: VIII: Les programmes décoratifs
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIII Les programmes décoratifs

La peinture murale

Nathalie Vuichard Pigueron

Les gisements d'enduits peints

La majeure partie des vestiges de la décoration picturale de l'édifice thermal de l'*insula* 19 a été récoltée à l'état de fragments dans les couches de démolition, de remblais, de comblement de fosses ainsi que dans les tranchées de récupération des murs (fig. 170). Deux peintures seulement ont pu être observées *in situ*: le revêtement intérieur du bassin à abside de l'état tibérien (groupe 1) et une partie de la plinthe qui recouvrait, au II^e s., le mur de fermeture septentrional du bâtiment (groupe 9)¹.

La majorité des fragments de peinture murale provient de la démolition finale de l'édifice et est de ce fait rattachable à la dernière phase de son existence (état 3). Bien que le temps et les interventions archéologiques qui se sont succédé sur le site dès le XVIII^e s. déjà aient contribué à disperser ces fragments, quatre ensembles picturaux peuvent être replacés dans leur contexte d'origine avec plus ou moins de certitude (fig. 170 et 178). Il s'agit du décor marin du *frigidarium* L2 (groupe 12), de celui de la salle chaude adjacente L40 (groupe 13), des peintures du *caldarium* oriental L33 (groupe 14), ainsi que du revêtement de la petite pièce L8 (groupe 15).

Par ailleurs, une importante quantité de matériel est issue des couches de remblais aménagées aux alentours de la piscine à abside lors des travaux de réfection du monument, vers 72 ap. J.-C. (état 2), puis lors de la construction des thermes vers 135/137 ap. J.-C. (état 3). Les peintures provenant de ces remblais comptent un décor de plafond (groupe 3), un décor à panneaux rouges et touffes de feuillage (groupe 6), ainsi que deux décors à fond blanc, le premier étant orné de simples filets bordeaux et noirs (groupe 7) et le second étant agrémenté de motifs variés, caractérisés par la finesse de leur facture (groupe 8).

Sur la base de critères techniques et iconographiques, seize décors en tout ont pu être mis en évidence, badigeons sur mortier de tuileau et fragments isolés mis à part². Malgré leur aspect extrêmement fragmentaire, ils ont pu, grâce à l'examen de leur contexte de découverte et à une étude stylistique approfondie, fondée sur des rapprochements avec des peintures plus complètes, être attribués aux différentes phases de l'édifice.

1 Durant les fouilles de 2004 en bordure sud de l'actuelle route de Berne, deux autres peintures en place ont été observées, sur le parement sud du mur M91 dans le couloir L56 et sur le parement ouest du mur M86 dans le couloir L54 (fig. 76, p. 79). Dans les deux cas, il s'agit de bas de paroi monochromes blancs, conservés sur une dizaine de centimètres au-dessus du ressaut.

2 Les enduits sur mortier de tuileau ainsi que les fragments isolés ont été traités dans le mémoire de licence déposé à l'Université de Lausanne en 2001 par l'auteur et consacré à la décoration picturale des thermes de l'*insula* 19.

Groupe	Désignation du décor	Ensemble	Quantité d'origine	Emplacement	État	Datation	Fig.
1	Revêtement peint du bassin à abside	-	-	L24	1	Époque tibérienne	195
2	Décor à fond blanc et filets jaunes et noirs	94/9703 94/9707 94/9713 94/9725 94/9729 94/9737 94/9755 98/9871	1 frgt 1 frgt 1 cagette 9 frgts 1 frgt 2 frgts 1 frgt 1 frgt	L27	1	Époque tibérienne	195
3	Décor de plafond	94/9701 94/9703	4 cagettes 10 frgts	?	1	Époque tibérienne	196
4	Décor à panneaux rouge vermillon	64/2742	1/4 cagette	?	1	Époque claudio-néronienne	197
5	Décor à panneaux rouges et corniche fictive	94/9701 94/9705 94/9707 94/9711 94/9712 94/9755	2 frgts 16 frgts 1 frgt 1 cagette 2 frgts 4 frgts	?	1	Époque claudio-néronienne	198
6	Décor à panneaux rouges et touffes de feuillage	64/2727 64/2736 94/9703 94/9706 94/9707	3 frgts 1/3 cagette 5 cagettes 2 frgts 2 frgts	?	2	Époque flavienne	198-199
7	Décor à fond blanc et filets bordeaux et noirs	94/9703	2 cagettes	?	2	Époque flavienne	199
8	Décor à fond blanc et motifs variés n° 1	64/2727 64/2729 64/2738 64/2741 94/9703 94/9748	2 frgts 2 frgts 8 frgts 2 frgts 4 cagettes 1 frgt	?	2	Époque trajane ?	200-201
9	Plinthe blanche mouchetée de la pièce L10	94/9705 94/9712	1 frgt 2/3 cagette	L10	3	Époque hadrianéenne	201
10	Décor à fond blanc et motifs variés n° 2	64/2727 64/2734 64/2735 64/2736 64/2742 94/9710	8 frgts 3 frgts 3 frgts 5 frgts 3 frgts 3 frgts	?	3	Époque hadrianéenne ?	202
11	Décor à fond blanc et motifs variés n° 3	94/9705	4 frgts	?	3	Époque hadrianéenne ?	202
12	Décor marin du <i>frigidarium</i> L2	64/2728 64/2734 64/2738 64/2741 94/9701 94/9704 94/9706	2 frgts 1/4 cagette 8 frgts 1/2 cagette 13 cagettes 1 cagette 12 frgts	L2	3	Époque sévérienne	203-206
13	Décor à barrière de la pièce L40	64/2727 64/2728 64/2736 64/2737 64/2738 64/2741 64/2742 98/9873	1 frgt 1/3 cagette 1/2 cagette 3 cagettes 1/2 cagette 2 frgts 3 cagettes 5 frgts	L40	3	Époque sévérienne	188 206-208
14	Voûte peinte et décor pariétal du <i>caldarium</i> oriental L33	94/9704 94/9751 94/9758	4 frgts 2 cagettes 4 frgts	L33	3	Époque sévérienne	208-209
15	Décor à fond rouge et blanc de la pièce L8	94/9706 94/9707 94/9710 94/9712 98/9871	11 frgts 1/3 cagette 3 cagettes 12 frgts 2 frgts	L8	3	Époque sévérienne	210
16	Décor à fond blanc et motifs variés n° 4	64/2729	8 frgts	?	3	Époque sévérienne	210

Fig. 170

Insula 19. Tableau synoptique des décors picturaux.

Les décors tibériens (état 1)

Le revêtement peint de la piscine à abside (groupe 1)

Dans sa phase initiale, la grande piscine à abside arbore un revêtement intérieur constitué de plusieurs couches de mortier de tuileau, dont la dernière est soigneusement lissée et peinte en rouge (fig. 195). Lors des réfections de l'époque flavienne, au cours desquelles l'abside est supprimée et la largeur du bassin diminuée, l'enduit ne semble pas avoir été refait. Un joint est simplement réalisé entre le nouveau mur de fermeture oriental, qui reçoit alors le même badigeon que les trois autres parois.

Le décor à fond blanc et filets jaunes et noirs (groupe 2)

Contexte de découverte et présentation des éléments décoratifs

Le deuxième témoignage de la décoration picturale du premier état de l'édifice a été retrouvé sous le sol de la pièce L27 (fig. 59, p. 64), dans un fossé creusé à l'état 1 et comblé à l'état 2. Il s'agit d'un décor à fond blanc sur lequel courent des filets, jaunes pour la plupart, noirs pour les autres, dont l'épaisseur varie entre 0,3 et 0,8 cm et dont l'orientation par rapport au lissage de l'intonaco est tantôt parallèle, tantôt perpendiculaire (fig. 195, frgts 2.4, 2.6, 2.11, 2.15 à 2.18). Bien que le nombre restreint d'éléments à disposition ne permette pas d'appréhender l'organisation de ces motifs, on imagine aisément qu'ils devaient rythmer le décor et diviser l'espace en panneaux.

La présence d'empreintes de lattes de bois et de baguettes au revers de certains fragments, dont le mortier d'accrochage présente par ailleurs une couche supplémentaire constituée de mortier de tuileau, autorise à penser qu'ils faisaient partie non pas de la décoration des parois de la pièce, mais de son plafond. Ici encore, le nombre trop limité d'éléments empêche de restituer la structure d'accrochage. Il est à noter toutefois que l'écartement entre les baguettes, qui accusent un diamètre moyen de 0,6 cm, varie entre 4,3 et 6 cm, et que celles-ci sont disposées obliquement par rapport aux lattes, dont la largeur maximale conservée est de 3,2 cm.

Rapprochements stylistiques et datation

Typiques des pièces secondaires, des couloirs et des locaux de service, les compositions à fond blanc ornées de simples jeux de filets de couleurs sont largement représentées, tant dans l'habitat privé que dans les bâtiments publics. Ce goût pour une décoration sobre est bien représenté à Pompéi, dans les espaces à caractère utilitaire (boutiques, tavernes, latrines...), ainsi que dans les pièces de petites dimensions, comme les *cubicula*³. Dans les provinces, le schéma se retrouve fréquemment: au I^{er} s. de notre ère, on le rencontre notamment dans la Maison des Nones de Mars à Limoges (F)⁴, dans la villa d'Orbe-Boscéaz (CH)⁵ ainsi que dans celle de Vallon (CH) (pièces 28 et 29 du corps de bâtiment sud)⁶, dans la *domus* dite «du Musée», à Lousonna-Vidy (CH, corridor 17)⁷ ou encore, à Avenches même, dans la pièce L8 de la *domus* est de l'*insula* 12⁸.

Le décor de plafond (groupe 3)

Contexte de découverte

Le troisième et dernier ensemble pictural rattachable de façon certaine à l'édifice tibérien est un décor de plafond dont la datation est solidement établie par le contexte stratigraphique (fig. 196). En effet, il a été retrouvé dans un remblai mis en place lors des transformations de la piscine à l'état 2, vers 72 ap. J.-C. On ignore cependant dans quelle pièce il se situait à l'origine.

Description de la structure d'accrochage

Les empreintes de lattes au revers des fragments fournissent de précieuses indications quant au support architectural sur lequel prenait place le décor (fig. 196, frgts 3.1-2). Il s'agit d'un plafond plat, dont la substruction peut être en partie appréhendée grâce à l'étude du négatif de sa structure.

3 À titre d'exemple, nous mentionnerons la Taverne de C. Hostilii (I, 2, 7: PPM I, p. 17, fig. 1-2), ainsi que les *cubicula* f de la Maison I, 3, 29 (PPM I, p. 113, fig. 3) et d de la Maison VI, 16, 35 (PPM V, p. 978, fig. 1).

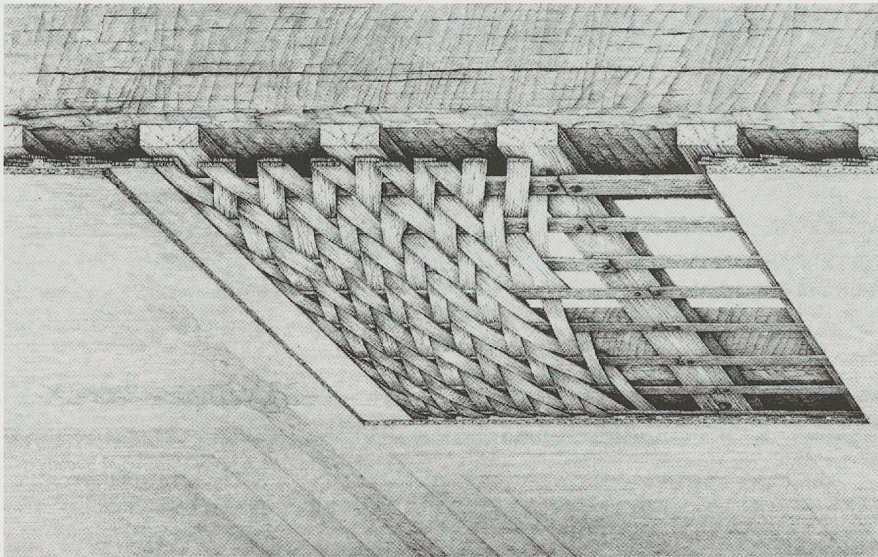
4 LOUSTAUD *et al.* 1993, p. 77-83; voir aussi BARBET *et al.* 1994.

5 Voir l'étude des peintures murales dans l'ouvrage de synthèse consacré à la villa gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz: PAUNIER *et al.* (à paraître).

6 FUCHS 1996, p. 30.

7 FUCHS 1989, p. 80-81; *Domus* 1995, fig. 16.

8 MOREL *et al.* 2001, p. 31 et 33.

**Fig. 171**

Trèves (D), palais sous la cathédrale.
Reconstitution du lattis du plafond.
Époque constantinienne. Tiré de WEBER
1986, p. 13, fig. 12.

Le mortier d'accrochage de la peinture est appliqué sur une première série de lattes de bois parallèles, distantes les unes des autres de 18 cm environ, dont la largeur varie entre 2 et 2,5 cm pour une hauteur de 0,3 à 0,8 cm, et dont l'orientation correspond au sens de lissage de fond de la peinture. Ce lattis de support du décor est fixé perpendiculairement à une seconde série de lattes, d'une largeur constante de 2,8 cm environ et d'une épaisseur de 0,8 cm, disposées de façon plus serrée: l'écart entre deux lattes oscille entre 1,5 et 3,5 cm. Un seul fragment porte au revers le négatif d'une latte plus large, de 4 cm environ. Le tout devait être fixé aux solives du plafond: sur certains fragments en effet, le mortier présente, dans les interstices entre les lattes, des traces témoignant d'une adhérence à un matériau ligneux.

Sur le négatif des éléments de bois imprimés dans le mortier ont pu être repérés de petits creux, témoignant que des épines avaient été volontairement soulevées au moyen d'un ciseau à bois, afin d'assurer un accrochage encore meilleur⁹.

Enfin, la jonction du plafond aux murs de la pièce n'était pas à angle droit, mais formée par une bordure en biais, comme semblent l'attester quelques éléments angulaires (fig. 196, frgts 3.3-4).

La restitution que ces observations nous permettent d'envisager invite à rapprocher notre structure d'accrochage de plusieurs exemples connus. Le parallèle le plus proche nous est donné par un plafond d'époque constantinienne découvert sous la cathédrale de Trèves (D) (fig. 171)¹⁰. La structure en est toutefois quelque peu différente de celle de notre plafond, dans le sens où le second lattis est composé de lattes entrelacées et non pas simplement disposées parallèlement les unes aux autres.

Dans son traité d'architecture, Vitruve (*De Architectura*, VII, 3, 1-2), exposant les méthodes de construction des plafonds, ne mentionne pas le recours à une structure composée de lattes de bois. Le seul type d'accrochage auquel il fait référence est celui constitué de cannes de roseaux, accrochage bien illustré à Pompéi ainsi qu'au revers de nombreux décors provinciaux¹¹. Dans la littérature antique, un dispositif composé de lattes de bois fixées perpendiculairement les unes aux autres et fixées aux poutres du plafond n'est attesté pour la première fois qu'au V^e s. ap. J.-C., chez Palladius (*De Re Rustica*, I, 13). C'est notamment ce qui a motivé de nombreux spécialistes à penser que le lattis de bois était une invention tardive¹². Cela dit, Rüdiger Goggräfe, dans son ouvrage consacré à la peinture murale du nord de la province de Germanie Supérieure, a démontré que ce type de structures existait déjà au I^{er} s. de notre ère. En effet, il est attesté dans une pièce de la *villa rustica* «Am Silberberg» à Ahrweiler (D; pièce 2), dont la voûte est datée de la fin du I^{er} s. ap. J.-C. (fig. 172). Des lattes de 7 à 8 cm de large, séparées par un écart de 25 à 30 cm, servent d'armature à un entrelacs de lattes plus fines, larges de 3 cm, et plus souples, sur lequel étaient appliquées les différentes couches de mortier d'accrochage de la peinture¹³.

9 Un procédé similaire a été observé par Alix Barbet sur un décor de l'île Sainte-Marguerite (BARBET 1997, p. 18-19).

10 WEBER 1986, p. 12-14.

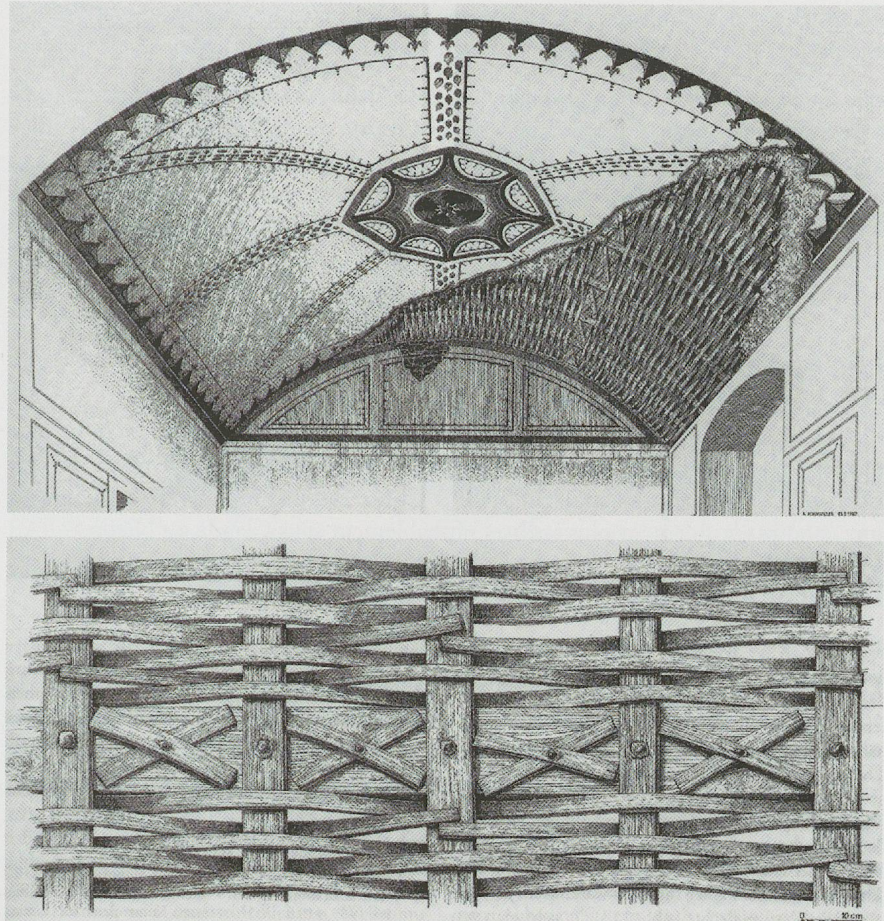
11 ADAM 1984, p. 16.

12 ALLAG/BARBET 1972, p. 946-950; CLYTI-BAYLE 1989, p. 112.

13 GOGGRÄFE 1991, p. 222-225; 1999, p. 158-160 et p. 254.

Fig. 172

Bad Neuenahr-Ahrweiler (D), pièce 2.
Reconstitution du lattis du plafond. Fin
du I^{er} siècle de notre ère. Tiré de GÖGRÄFE
1999, p. 161, fig. 120 et p. 159, fig. 118.



Deux autres négatifs de lattis de bois, plus tardifs cette fois-ci – ils datent de la fin du II^e ou du début du III^e s. ap. J.-C. –, ont été observés au revers des plafonds du corridor 15 et de la pièce 17 d'une maison de Bad Kreuznach (D)¹⁴.

Présentation des éléments décoratifs

La plupart des fragments attestent un fond monochrome, rouge, noir ou blanc (fig. 196, frgts 3.3-4)¹⁵. Nous disposons toutefois d'un certain nombre d'éléments de transition, matérialisés par de larges bandes jaunes (largeur: 8,5 cm), ou vertes (largeur: 5 cm), bordées de filets blancs (fig. 196, frgts 3.5-7 et 3.9-10). Enfin, un fragment à fond rouge présente un filet triple composé d'une partie centrale verte entourée de deux filets blancs (fig. 196, frgt 3.8).

Rapprochements stylistiques et datation

Trop fragmentaire, ce décor de plafond ne peut faire l'objet d'aucune restitution satisfaisante. Le peu d'éléments à disposition oriente toutefois la recherche de parallèles du côté des systèmes de plafonds à caissons en trompe-l'œil ou de celui des modèles à compartiments.

Les plafonds à caissons sont directement inspirés de l'architecture de bois où l'entrecroisement des poutres formait une trame régulière de carrés ou de rectangles. Alors que les prototypes de plafonds à caissons peints se retrouvent au II^e s. av. J.-C. déjà, dans les nécropoles alexandrines, les premiers exemples romains apparaissent dans le courant du I^{er} s. av. J.-C. Ils sont illustrés notamment par la voûte de l'alcôve du *cubiculum* 22 de la villa de Poppée à Oplontis et par le plafond du vestibule de la Maison samnite à *Herculaneum*¹⁶. Les plafonds à caissons sont encore en vogue au III^e style pompéien, où ils évoluent petit à petit vers des schémas plus complexes, enrichis de motifs de plus en plus variés. À titre d'exemple, nous mentionnerons la voûte de la pièce EE de la Maison de Caius Julius Polybius (IX, 13, 1-3) à Pompéi, où l'espace est subdivisé en une trame complexe de carrés et de losanges timbrés de fleurons.

Les compositions à compartiments sont également bien attestées au III^e style. Elles se caractérisent par une subdivision de l'espace en plusieurs champs de couleurs

¹⁴ GÖGRÄFE 1999, p. 242-246.

¹⁵ La surface étant très altérée, il est possible que certains fragments blancs aient été colorés à l'origine. Une observation à la lunette binoculaire a en effet révélé sur quelques-uns d'entre eux des restes de pigments noirs.

¹⁶ BARBET 1985, p. 79-81.

délimités par des bandeaux et généralement agrémentés de motifs, et présentent un schéma qui peut se rapprocher de ceux que nous trouvons sur les parois.

En conclusion, notre plafond avenchois, par ses bandeaux de couleurs et ses champs monochromes, pourrait s'insérer dans une catégorie comme dans l'autre. Un indice pourrait toutefois nous inviter à opter pour la solution à compartiments: le filet triple vert et blanc présent sur le fragment 3.8, qui rappelle étrangement les filets servant d'encadrement intérieur aux panneaux médians des décors provinciaux des débuts du III^e style en Gaule¹⁷.

Les ensembles claudio-néroniens

Deux ensembles picturaux, pour lesquels nous proposons une datation stylistique dans le courant de la première moitié du I^{er} s. de notre ère, semblent avoir été réalisés non pas lors de la construction du premier édifice thermal vers 29 ap. J.-C., mais à une époque sensiblement plus tardive, probablement sous Claude ou Néron.

Le décor à panneaux rouge vermillon (groupe 4)

Contexte de découverte

Les fragments de ce décor proviennent du matériel récolté dans l'un des sondages effectués en 1964-1965, parmi lequel se trouvaient mélangés plusieurs ensembles picturaux datant d'époques diverses. Par conséquent, sa datation ne peut être basée que sur des critères stylistiques découlant d'une analyse comparative avec des peintures plus complètes. Par ailleurs, il est impossible de rattacher cette peinture à son emplacement d'origine.

Présentation des éléments décoratifs

La majorité des fragments présentent une teinte de fond rouge vermillon, appliquée sur une sous-couche jaune destinée à faire ressortir l'éclat du cinabre. Animé de motifs dans les tons de bleu et de vert, dont un dauphin à tête plongeante (fig. 197, frgt 4.4), une ombelle de candélabre de laquelle pendent des festons blancs (fig. 197, frgt 4.5), ou encore un élément fragmentaire constitué de petites touches noires (fig. 197, frgt 4.3), qui peuvent être interprétées soit comme l'ombrage des festons de l'ombelle du candélabre, soit éventuellement comme celui d'une petite guirlande en festons, ce fond rouge devait constituer la teinte dominante de la partie médiane du décor. Deux transitions avec un champ noir sont attestées, matérialisées l'une par une bande verte limitée par un filet blanc (fig. 197, frgt 4.1), l'autre par un fin filet blanc supportant de petites feuilles vertes (fig. 197, frgt 4.2). Enfin, deux fragments à fond noir conservent la trace évanescence de motifs jaunes rehaussés de rouge, trop érodés pour être identifiés (fig. 197, frgt 4.6).

Rapprochements stylistiques et proposition de restitution et de datation

La restitution d'ensemble s'avère fortement compromise par le nombre restreint de fragments à disposition. Nous pouvons toutefois tenter d'appréhender les grandes lignes de son organisation par le biais de rapprochements avec des peintures plus complètes, sur lesquelles figurent des parallèles pertinents pour les éléments clés présentés ci-dessus.

Considérons tout d'abord le motif de tige à petites feuilles (fig. 197, frgt 4.2), motif qui n'est pas sans rappeler le miniaturisme caractéristique des peintures du III^e style pompéien. Un décor fragmentaire, découvert au sous-sol de la salle S4 de la Maison des Nones de Mars à Limoges (F) et daté des années 30/40 ap. J.-C., offre un parallèle intéressant¹⁸. Au-dessus d'une bande verte faisant office de transition avec la zone basse, se déploient deux grands panneaux rouge vermillon de part et d'autre d'un inter-panneau noir, dont ils sont séparés par une tige jaune vert le long de laquelle s'étagent des groupes de cinq ou six feuilles vertes trilobées à pointe centrale, finement nervurées, identifiables à des feuilles de lierre. Le motif de tige de feuillage en séparation de panneaux se retrouve également sur une peinture de Bordeaux-Saint Christoly (F; salle XLI), datée de la première moitié du I^{er} s. de notre ère¹⁹, ainsi que,

17 BARBET 1983, p. 128.

18 LOUSTAUD *et al.* 1993, p. 83-94; voir aussi BARBET *et al.* 1994.

19 BARBET 1987, p. 19.

Fig. 173

Champlieu (F), décor de la galerie du fanum. 30/40 ap. J.-C. Tiré de DEFENTE 1990, p. 47, fig. 11.



dans une variante sensiblement plus développée, sur les parois du *fanum* de Champlieu (F), dont la décoration semble avoir été exécutée dans les années 30/40 ap. J.-C. (fig. 173)²⁰. Pour terminer, nous mentionnerons encore deux ensembles picturaux de Soissons (F), mis au jour dans les salles I et II du site du «Château d'Albâtre» et réalisés vers le milieu du I^{er} s. de notre ère²¹.

Le motif du dauphin (fig. 197, frgt 4.4) est lui aussi issu du répertoire miniaturiste du III^e style pompéien. Sur les peintures campaniennes, il apparaît souvent en tant que vignette centrale de panneaux de zone médiane. Si, à notre connaissance, il n'est pas attesté sous cette forme sur les peintures provinciales, le schéma de vignette animée est courant, et il est dès lors tout à fait plausible de l'appliquer au dauphin²². Cet animal fait en revanche souvent partie de l'ornementation des inter-panneaux. Ainsi, n'est-il pas rare de rencontrer des dauphins affrontés sur les ombelles des candélabres ou plongeant dans une coupe, comme sur les décors A et C de la salle XI du site du «Château d'Albâtre» à Soissons (F), datés des dernières décennies du I^{er} s. ap. J.-C.²³.

À la lumière des exemples mentionnés ci-dessus, nous pouvons tenter de restituer le schéma décoratif de la zone médiane de notre décor. Le motif de tige à petites feuilles devait officier en tant qu'élément de transition entre une zone rouge vermillon et un champ noir. Dans cette perspective, deux hypothèses de restitution s'offrent à nous: soit nous envisageons une alternance de panneaux rouges et noirs, soit nous imaginons une succession de panneaux rouges séparés par des inter-panneaux noirs. Cette seconde solution peut d'emblée être écartée par l'existence de l'ombelle de candélabre sur fond rouge. En effet, aucun décor ne présente à ce jour des inter-panneaux à fond rouge. Nous devons donc opter pour la première variante.

Dans cette optique, nous proposons un schéma décoratif s'articulant autour d'un panneau central noir, délimité par des tiges feuillues, et entouré de panneaux rouges plus étroits, séparés par des candélabres à ombelles (fig. 197). Quant aux dauphins, ils pourraient orner soit le centre des panneaux, soit les ombelles des candélabres. Cette deuxième solution, dont les exemples connus datent tous de la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C., nous semble toutefois en désaccord avec le schéma général du décor, qui accuse de fortes ressemblances avec les compositions de III^e style pompéien en vogue durant la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. En effet, le premier schéma proposé - et que nous privilégions -, rappelle directement le décor de la salle C de la *Villa Imperiale* à Pompéi²⁴.

Dans les provinces, des décors à fond rouge monochrome rythmé par des candélabres ont été découverts notamment à Lyon, rue des Farges (10 av. J.-C.)²⁵, à Vienne (F), Place Saint-Pierre (époque augustéenne)²⁶, à Saint-Romain-en-Gal (F), sur le site du Garon (vers 40 ap. J.-C.)²⁷, ainsi qu'à Avenches, sur la peinture claudienne du «salon rouge» de l'*insula* 18 (fig. 174)²⁸.

20 BARBET 1983, p. 156-160; 1984, p. 47; DEFENTE 1990, p. 44-47.

21 DEFENTE 1987, p. 169-173 et p. 177 et 179, fig. 10 et 15; 1990, p. 63-66.

22 Dans la *villa* de Plassac (F), par exemple, une peinture datée des années 40-60 ap. J.-C. présente des panneaux médians noirs ornés de vignettes centrales, parmi lesquelles figure notamment un petit Amour sur un cygne (ERISTOV 1987, p. 48 et p. 55, fig. 8).

23 DEFENTE 1990, p. 67-68; 1991, p. 239-244.

24 BARBET 1985, p. 106-109.

25 LE BOT/BODOLEC 1984, p. 36.

26 LE BOT/BODOLEC 1984, p. 37.

27 LE BOT/BODOLEC 1984, p. 37, fig. 8 et p. 38.

28 DRACK 1980, 3, p. 4-7; 1986, p. 18-19 et p. 22-24, pl. 2-4; FUCHS 1984, p. 63; 1986, p. 6 et p. 8-9, fig. 7-11; 1989, p. 27-31; 1995.1, p. 79-87.



Le décor à panneaux rouges et corniche fictive (groupe 5)

Contexte de découverte

Les rares fragments conservés provenant des tranchées de récupération des murs M10, M3 et M25, ainsi que de l'égout St 395 (fig. 76, p. 79), ce décor ne peut lui aussi être daté que sur la base de critères stylistiques.

Présentation des éléments décoratifs

Si la teinte dominante du décor semble être le rouge ocre, une petite séquence atteste une imitation de corniche moulurée, dont le relief est rendu par une succession de filets roses et bordeaux, au-dessus de laquelle se développe un champ rouge (fig. 198, frgts 5.1-12)²⁹. Sur ce dernier, on devine encore les traces évanescentes d'un motif qui peut être interprété comme une base de colonnette ou de candélabre qui s'appuie sur un petit socle, dont l'ombre portée est rendue sur sa droite par une zone bordeaux. Une seconde séquence met en scène un motif ondoyant dans les tons bleu vert, dans lequel on pourrait éventuellement reconnaître un ruban (fig. 198, frgts 5.13-18).

Quoique relativement isolés, ces éléments nous permettent toutefois d'imaginer l'organisation générale de la paroi dans ses grandes lignes: la corniche devait faire office de transition entre la zone basse, dont aucun fragment ne nous est parvenu, et la zone médiane, dont le fond monochrome rouge devait être rythmé par des éléments verticaux tels des colonnettes ou des candélabres.

Rapprochements stylistiques et datation

Les corniches fictives relativement développées sont caractéristiques des décors provinciaux de la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Héritières des compositions architecturales illusionnistes du II^e style pompéien, elles imitent généralement un bord de podium, sur lequel prennent appui les éléments de la zone médiane. L'évolution du motif s'opère dans le sens d'une simplification: très développées à l'époque augustéenne et au début de l'ère tibérienne, les fausses moulurations ne seront plus constituées, à partir de la seconde moitié du I^{er} s. de notre ère, que d'une simple bande colorée.

Les attestations les plus précoces de corniches fictives apparaissent sur une série de décors des environs de Lyon, ville considérée comme étant le foyer à partir duquel se serait diffusé le III^e style pompéien en Gaule, suite au séjour d'Auguste et de sa cour entre 16 et 13 av. J.-C.³⁰. L'avantage des ensembles picturaux de la région lyonnaise

Fig. 174

Avenches, insula 18, «salon rouge», paroi est. 35-45 ap. J.-C. Tiré de DRACK 1986, p. 23, pl. 3 a.

²⁹ Cette corniche a fait l'objet d'une réfection, comme l'atteste, sur un fragment, l'ajout d'une fine pellicule d'un mortier sensiblement différent, dont la facture est quasiment identique à celle du décor à panneaux rouges et touffes de feuillage présenté ci-après (groupe 6).

³⁰ BARBET 1987, p. 16-17.

réside dans le fait qu'ils sont datés de façon précise et solide par les données de la fouille et qu'ils s'insèrent dans une fourchette chronologique relativement restreinte. Sur ces compositions, de fausses moulurations servent de base à des colonnettes ou à des candélabres qui scandent la partition de la zone médiane.

Les peintures les plus anciennes avec lesquelles notre décor avenchois peut être mis en parallèle ont été mises au jour à Lyon même: il s'agit des deux décors successifs du *tablinum* d'une maison découverte le long de l'actuelle rue des Farges, datés respectivement des années 20 et 10 avant notre ère³¹. À cette série peuvent se rattacher d'autres compositions réalisées durant la dernière décennie du I^{er} s. av. J.-C., notamment les décors de l'état 1b de la Maison des Dieux Océans à Saint-Romain-en-Gal (F)³², deux décors de Vienne (F) (Banque de France et pièce 6 du quartier des Nymphéas)³³, un ensemble de Sainte-Colombe (F)³⁴, et une peinture découverte à Saint-Romain-en-Gal (F), au lieu-dit «Le Garon»³⁵.

Dans une forme plus simplifiée, des corniches fictives sont encore attestées sous Tibère, dans la Maison des Dieux Océans à Saint-Romain-en-Gal (F; 20 ap. J.-C.)³⁶, dans la galerie du temple de Champlieu (F; 30/40 ap. J.-C.)³⁷, de même qu'à Soissons (F), sous les salles I et IV du site du «Château d'Albâtre» (première moitié du I^{er} s. ap. J.-C.)³⁸. Le motif a perduré jusqu'à l'époque claudio-néronienne, comme en témoignent les peintures de la rue Marchant à Metz (F), dont la date d'exécution est à situer entre 50 et 60 ap. J.-C.³⁹. Dans une aire géographique plus proche d'*Aventicum*, de fausses moulurations apparaissent sur les décors des *villae* de Pully (CH)⁴⁰ et de Commugny (CH)⁴¹, dont la datation est estimée aux alentours des années 35 à 45 de notre ère. À Avenches même, le motif est attesté, dans une variante relativement simplifiée, sur la peinture du «salon noir» de l'*insula* 18, mise en œuvre aux environs de 45 ap. J.-C.⁴²

L'analyse circonstanciée du motif de corniche fictive contribue à fixer l'exécution de notre décor vers le milieu du I^{er} s. ap. J.-C., ce que confirment les rapprochements qui peuvent être tentés avec d'autres peintures présentant une zone médiane monochrome rouge. En tous les cas, un *terminus ante quem* peut être fourni par la réfection dont la corniche a fait l'objet, le repeint étant apposé sur un mortier identique à celui du décor à panneaux rouges et touffes de feuillage (groupe 6) qui, nous allons le démontrer, a dû être réalisé à l'époque flavienne.

31 BARBET 1982, p. 66-68; LE BOT/BODOLEC 1984, p. 35-36, fig. 1-2; BARBET 1987, p. 16.

32 LE BOT/BODOLEC 1984, p. 36, fig. 4, et p. 37, fig. 8; BARBET 1987, p. 16-17; LEBLANC 1993, p. 238 et p. 240, fig. 8-9; LEBLANC *et al.* 1994, p. 91-102, décors 1, 2, 3, 9, 17, 28, 29 et 30, et p. 261-262.

33 BARBET 1982, p. 55-58.

34 LE BOT/BODOLEC 1984, p. 37, fig. 6.

35 LE BOT/BODOLEC 1984, p. 37, fig. 8 et p. 38.

36 LE BOT/BODOLEC 1984, p. 38 et p. 40; LEBLANC 1993, p. 238, 242, fig. 16 et p. 245; LEBLANC *et al.* 1994, p. 126 et p. 128-129, fig. 98-99, décors 4-16, et p. 263.

37 BARBET 1983, p. 156-160; 1984 d, p. 47; DEFENTE 1990, p. 44-47.

38 DEFENTE 1987 et 1990, p. 58-60.

39 HECKENBENNER/PÉRICHON 1987, p. 181-182 et p. 184.

40 DRACK 1980.3, p. 14; 1986, p. 20 et p. 33, pl. 5; FUCHS 1984, p. 63-64; 1986, p. 6-7 et p. 9, fig. 12-13; 1989, p. 98-102.

41 DRACK 1950, p. 66-67 et pl. 1-6; 1980.3, p. 3-4; 1986, p. 17 et p. 21, pl. 1; FUCHS 1984, p. 62; 1986, p. 5, fig. 1-2 et p. 6; 1989, p. 109; FUCHS/RAMJOUÉ 1994, p. 20-27.

42 FUCHS 1989, p. 29-31; 1995.1, p. 78.

43 Quelques éléments ont également été récoltés dans les sondages de 1964/1965, ainsi que dans la tranchée de récupération du mur M10.

Les compositions flaviennes (état 2)

À l'occasion des travaux de réfection survenus aux alentours de 72 ap. J.-C. (état 2), la totalité ou une partie de la décoration murale du complexe thermal a dû être refaite. Sur la base de critères stylistiques et structurels, deux peintures en tout cas peuvent être datées de l'époque flavienne: le décor à panneaux rouges et touffes de feuillage (groupe 6) et le décor à fond blanc et filets bordeaux et noirs (groupe 7). Si le premier ne peut être replacé dans son contexte d'origine, le second devait orner soit un couloir, soit un local de service.

Par ailleurs, certains décors, peut-être parce qu'ils ne se trouvaient pas dans la zone la plus touchée par les travaux de restructuration de l'édifice, ont dû être seulement rénovés. C'est le cas notamment du décor à panneaux rouges et corniche fictive (groupe 5), dont la zone basse a fait l'objet d'une réfection au moyen du mortier qui a également été utilisé pour la réalisation des deux peintures citées ci-dessus.

Le décor à panneaux rouges et touffes de feuillage (groupe 6)

Contexte de découverte

Les restes du décor à panneaux rouges et touffes de feuillage ont été récoltés dans les couches de remblais mises en œuvre pour combler la piscine de l'état 1, une première fois lors des travaux de réfections survenus aux alentours de 72 ap. J.-C. et une seconde fois vers 135/137 ap. J.-C., à l'occasion des grands travaux de construction des thermes de l'état 3⁴³, à un endroit où la distinction entre ces deux couches de remblais

n'a pas pu être faite au moment de la fouille. Par conséquent, le matériel pictural qui en est issu ne peut être daté précisément que sur la base de critères stylistiques.

Présentation des éléments décoratifs

Grâce au nombre relativement important de fragments conservés, les grandes lignes de la composition picturale peuvent être aisément comprises.

Le registre inférieur de la paroi était orné d'une plinthe rose mouchetée de rouge et de blanc (fig. 198, frgts 6.1-2 et 6.6-7), au-dessus de laquelle se développait une zone basse à fond noir agrémentée de touffes de feuillage. Ces dernières étaient constituées de larges feuilles nervurées vert clair et vert foncé (fig. 198, frgt 6.10), entre lesquelles venaient s'intercaler de petites fleurs composées de pétales bruns finement soulignés de blanc, probablement à raison de deux par touffe, comme c'est généralement le cas sur les peintures où elles sont attestées (fig. 198, frgt 6.16). Une alternance avec des inter-compartiments rouges n'est pas à exclure.

La transition avec la zone médiane du décor était assurée par un large bandeau jaune orangé large de 6,5 cm, entouré d'une bande et d'un filet blancs, larges de 2 et 0,6 cm (fig. 198, frgts 6.27-29). La zone médiane était quant à elle rythmée par une alternance de panneaux rouges à filets d'encadrement intérieur jaunes larges de 0,3 cm (fig. 198, frgts 6.32-36) et inter-panneaux noirs, délimités par des filets blancs larges de 0,3 à 0,7 cm (fig. 199, frgts 6.47-48).

Les inter-panneaux devaient être ornés de motifs aussi soignés que variés. Le plus complet nous est donné par une petite séquence sur laquelle s'entrecroisent deux tiges perlées brun jaune rehaussées de petites feuilles vertes (fig. 199, frgts 6.56-59). L'intersection est marquée d'un bouton brun jaune, flanqué à gauche d'une feuille de lierre verte soulignée de blanc. Par symétrie, nous pouvons sans doute en restituer une seconde du côté droit. Plusieurs autres motifs, trop fragmentaires pour qu'il soit possible de les replacer de façon précise au sein de la composition picturale, devaient également faire partie du répertoire décoratif des inter-panneaux: il s'agit notamment d'une feuille verte en panache, qui prend place au-dessus d'un élément jaune pouvant être assimilé aux perles mentionnées ci-dessus (fig. 199, frgts 6.69), d'un tympanon suspendu dans les tons roses rehaussés de rouge et agrémenté d'un petit ruban blanc (fig. 199, frgt 6.74), ainsi que de divers motifs végétaux (fig. 198, frgts 6.20, 6.21-22, 6.24 et 6.26).

Rapprochements stylistiques et datation

La quasi-totalité des éléments constitutifs de ce décor trouve des correspondances sur d'autres peintures. Les touffes de feuillage tout d'abord sont un élément récurrent de la décoration des zones basses des peintures provinciales. Très en vogue à Pompéi déjà, où elles agrémentent les parties inférieures des compositions des III^e et IV^e styles⁴⁴, elles se sont rapidement répandues dans les provinces, où elles semblent faire leur apparition à partir des années 20/30 ap. J.-C.⁴⁵. Dans leur variante à petites fleurs, elles sont présentes notamment sur la peinture de la galerie du *fanum* de Champlieu (F; 30/40 ap. J.-C.)⁴⁶, sur les parois du péristyle de la *villa* de Saint-Ulrich (D; 80/90 ap. J.-C.)⁴⁷, sur une peinture de la Maison découverte sous les Thermes impériaux de Trèves (seconde moitié ou fin du I^{er} s. de notre ère)⁴⁸, sur un décor tardo-néronien du premier état de la *villa* d'Orbe-Boscéaz (CH) ou encore sur une peinture claudienne de l'*insula* 18 d'Avenches (fig. 175)⁴⁹.

Le motif à deux tiges perlées entrecroisées pose plus de problèmes, aucun parallèle exact n'ayant pu être établi. Sa position sur un fond noir pourrait inviter à l'orienter horizontalement et à le situer en zone basse. Il entrerait alors dans la catégorie des motifs végétalisants du répertoire des zones basses du III^e style pompéien dans sa phase d'épanouissement, dont nous trouvons un écho dans les compartiments du registre inférieur des peintures flaviennes d'Oberwichterach (CH)⁵⁰. Une deuxième solution consisterait à l'envisager verticalement et à l'interpréter comme un candélabre à tiges croisées. Il prendrait place alors au centre d'un inter-panneau de zone médiane. C'est cette option que nous privilégions, pour une raison surtout: le lissage de fond des compartiments de zone basse ne peut pas, généralement, être vertical: or, nous constatons qu'il est ici perpendiculaire à l'axe du motif.

44 À titre d'exemple, nous citerons le *triclinium* b de la Maison annexe à la Maison de l'Ephèbe ou de P. Cornelius Tages (I, 7, 19: PPM I, p. 755-756, fig. 8 et 10) et la pièce 19 de la Maison du Ménandre (I, 10, 4: PPM II, p. 356, fig. 188).

45 BARBET 1984.2, p. 32.

46 BARBET 1983, p. 156-160; 1984.4, p. 47; DEFENTE 1990, p. 44-47.

47 HECKENBENNER 1984.

48 THOMAS 1993, p. 47; ERISTOV 1987, p. 45-46 et p. 51, fig. 2.

49 Orbe-Boscéaz: PAUNIER et al. (à paraître); Avenches-*insula* 18: DRACK 1986, p. 18-19 et pl. 4, a; FUCHS 1989, p. 31.

50 FUCHS 1989, p. 42-45 et p. 47.

Fig. 175

Avenches, insula 18, pièce secondaire. Zone basse agrémentée de touffes de feuillage. 35-45 ap. J.-C. Tiré de DRACK 1986, p. 24, pl. 4 a.



L'origine du candélabre à tiges croisées est pompéienne. Dans sa forme initiale, des tiges s'enroulent autour d'un candélabre ou d'un axe interprétable comme tel. Elles peuvent être d'aspect métallique, comme c'est le cas sur le décor de III^e style mûr du *tablinum* 7 de la Maison de M. Lucretius Fronto (V, 4, a)⁵¹, du *caldarium* 22 de la Maison du Labyrinthe (VI, 11, 10)⁵² ou encore du *cubiculum* h de la Maison de l'Ara Massima (VI, 16, 15.17)⁵³. Mais, le plus souvent, elles arborent une allure végétale. Sous cette forme, qui semble avoir connu un grand succès au IV^e style, le motif apparaît notamment dans le *cubiculum* 11 de la Maison de l'Ephèbe ou de P. Cornelius Tages (I, 7, 11)⁵⁴, de même que sur les parois de la salle 3 de la *Caupona* d'Euximus (I, 11, 10.11), où nous observons une phase importante de sa genèse: sur le fond blanc de la zone médiane des parois est et ouest, de fines tiges de feuilles s'enroulent avec légèreté autour d'un candélabre⁵⁵. Sur les parois nord et sud, en revanche, le candélabre a disparu et le motif n'est plus constitué que de l'entrecroisement des deux tiges végétales formant des sinusoïdes⁵⁶.

Ainsi affranchi de son axe central, le motif du candélabre à tiges croisées se retrouve sur les murs du *triclinium* e de la Maison des Ceii (I, 6, 15)⁵⁷. La forme métallique a également été représentée à plusieurs reprises: contrairement à la variante végétalisée, elle a évolué en une série de types différents. Par exemple, dans l'aile 5 de la Maison VI, 5, 16, des tigelles partent de la troisième intersection⁵⁸, alors que dans le *cubiculum* 4 de la Maison des Formes de Cire (VII, 4, 62), nous observons une variante à trois brins⁵⁹.

En province, le motif apparaît habituellement dans sa forme simplifiée, de laquelle l'axe central originel est désormais absent⁶⁰. Les tiges conservent toutefois leur double nature, métallique ou végétale. Des exemples de candélabres à tiges végétales entrecroisées sont attestés à Pffeffikon (CH; époque flavienne)⁶¹ et à Berne-Bümpliz (CH; 100-140 ap. J.-C.)⁶². Cela dit, c'est la forme métallique qui semble avoir connu le plus de succès. À Metz (F), sur une composition antérieure aux années 60 de notre ère, de petits bouquets de fleurs jaillissent du bord extérieur des sinusoïdes⁶³. Même procédé sur la peinture du «salon rouge» de l'*insula* 18, datée, nous le rappelons, des années 35-45 de notre ère, où les bouquets de petites feuilles alternent avec des objets miniatures (fig. 174). Le candélabre à tiges croisées a également connu une certaine fortune à Soissons (F), où il intervient sur deux décors du site du «Château d'Albâtre», exécutés dans les dernières décennies du I^{er} s. ap. J.-C. Dans la salle I tout d'abord, il arbore une facture relativement sophistiquée: des tigelles s'échappent des torsades, qui supportent toute une série de petits poncifs, symétriquement répartis⁶⁴. Le décor C de la salle XIII enfin offre deux variantes du motif: le premier candélabre est composé d'une succession d'ellipses d'où partent de petites tiges soutenant divers motifs miniatures, et le second est composé d'une torsade à quatre brins qui se terminent par de petites boules soutenant un canthare sur les bords duquel reposent deux paons affrontés au repos⁶⁵. Sur le décor de la *villa* du Liégeaud à la Croisille-sur-Briance (F), contemporain des deux exemples cités précédemment, le motif apparaît enrichi d'une tigelle qui se greffe au niveau de la troisième intersection⁶⁶. Enfin, dans une variante relativement dénudée, constituée de simples tiges entrecroisées, le motif figure sur une peinture découverte à Weisenthurm (D)⁶⁷, et sur un décor de Cirencester (GB), tous deux datés du début du II^e s. de notre ère⁶⁸.

51 PPM III, p. 1010, fig. 83 a, p. 1012, fig. 84, p. 1016, fig. 91 et p. 1017, fig. 93; voir aussi BASTET/DE VOS 1979, p. 203, pl. 31, fig. 57 et PETERS 1993, p. 182-200, en particulier fig. 160-162 et 172-173.

52 BASTET/DE VOS 1979, p. 192, pl. 20, fig. 39.

53 PPM V, p. 859-861, fig. 16-18.

54 PPM I, p. 650, fig. 59-61, p. 654, fig. 66 et p. 655, fig. 68.

55 PPM II, p. 575, fig. 7 a et b et p. 577, fig. 9.

56 PPM II, p. 574, fig. 6 et p. 576, fig. 8.

57 PPM I, p. 442-444, fig. 53-54 et p. 445, fig. 56.

58 PPM IV, p. 347, fig. 4. C'est également le cas dans le *triclinium* I de la Maison VI, 15, 6 (PPM V, p. 631, fig. 15, p. 637, fig. 24 et p. 639, fig. 30) ainsi que dans le *triclinium* g de la Maison de l'Ara Massima (VI, 16, 15.17: PPM V, p. 874, fig. 35).

59 PPM VII, p. 146-147, fig. 11-12. C'est également le cas dans l'aile d de la Maison IX, 5, 6.17 (PPM IX, p. 414, fig. 20-22).

60 La simplification du motif a entraîné des divergences quant à son appellation: FUCHS 1995.1 utilise l'expression «candélabre à rinceaux croisés», BARBET (1983) parle de «tresse croisée», alors que DEFENTE 1987 opte pour le terme simple de «torsade». Quant à Davey et Ling (DAVEY/LING 1982), face à l'extrême simplicité du motif, ils parlent de «rubans entrelacés».

61 DRACK 1950, p. 108 et pl. 44; 1986, p. 29; FUCHS 1989, p. 49 et 51.

62 DRACK 1950, p. 60-62 et pl. 35; 1986, p. 40-41; FUCHS 1989, p. 36-38.

63 HECKENBENNER/PÉRICHON 1987, p. 182-185.

64 DEFENTE 1991, p. 244-251.

65 DEFENTE 1987, p. 171-172; DEFENTE 1990, p. 64-66.

66 DUMASY-MATHIEU 1991, p. 111 et pl. 2.

67 GOGRAFE 1999, p. 95-96 et p. 213-214.

68 DAVEY/LING 1982, p. 98-99.

Stylistiquement parlant, notre motif, avec ses tiges perlées à l'aspect métallique rehaussées de petites feuilles, constituerait en quelque sorte une forme hybride du type de candélabre à tiges croisées. Du point de vue chronologique, nous l'avons vu, ce type de motif prend forme à Pompéi à la fin du III^e style et se développe en Gaule dans une variante simplifiée dès les années 35-45 de notre ère. Il perdure au II^e s., au début en tous cas, mais, à en juger les exemples de la Weissenthurm et de Cirencester, sous une forme de plus en plus simple et de moins en moins fine. En conséquence, nous rapprocherions volontiers le candélabre de notre décor avenchois des modèles d'époque flavienne.

Un autre critère stylistique de datation relativement pertinent peut être fourni par le bandeau de transition entre zone basse et zone médiane ainsi que par le filet d'encadrement des panneaux rouges. Comme nous l'avons précédemment exposé à propos du décor à panneaux rouges et corniche fictive (groupe 5), les corniches moulurées très développées issues des compositions architecturées du II^e style pompéien ont progressivement été remplacées par des éléments plus simples, et ce à partir de la seconde moitié du I^{er} s. de notre ère. Le filet d'encadrement intérieur des panneaux s'inscrit lui aussi dans cette tendance simplificatrice. Il semble en effet que les peintres du début du I^{er} s. ap. J.-C. aient préféré les filets triples constitués de deux filets plus clairs encadrant un filet sombre, rendant ainsi un effet d'ombre et de lumière⁶⁹. Dans une forme neutre et plate identique à celle de notre décor, nous trouvons ce motif notamment à Orbe-Boscéaz (CH), dans la *villa* primitive d'époque tardo-néronienne⁷⁰, à Soissons (F), sur les peintures des salles XI (décor A), XII et XIII (décor C) du «Château d'Albâtre», datées, rappelons-le, des dernières décennies du I^{er} s. de notre ère⁷¹, à Elst (NL), sur les murs du temple, reconstruit après la révolte des Bataves de 69-70 ap. J.-C.⁷², ou encore à Amiens (F), sur deux ensembles exhumés à la rue des Jacobins, dont le premier est daté de la fin du I^{er} s. ap. J.-C. et le second des années 160-180 ap. J.-C.⁷³.

Pris un à un, ces différents motifs – touffes de feuillage, candélabre à tiges croisées, bandeau de séparation et filet d'encadrement intérieur –, orientent donc les propositions de datation vers la seconde moitié du I^{er} s. de notre ère. Examinons en dernier lieu le décor dans son ensemble. Celui-ci s'inscrit parfaitement dans la série des compositions provinciales de la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C., caractérisées par une organisation en une zone basse ornée généralement de touffes de feuillage et en une zone médiane faisant alterner des champs larges et étroits, à l'intérieur desquels se concentre l'essentiel de la décoration.

Ce type de compositions, qui ne se rattache véritablement ni au III^e ni au IV^e style pompéien, représente une tendance provinciale qui atteint son apogée à l'époque flavienne et qui semble subsister en tous cas jusqu'au début, voire au milieu du II^e s. ap. J.-C.⁷⁴.

Le décor à fond blanc et filets bordeaux et noirs (groupe 7)

Contexte de découverte

Les couches de remblais desquelles provient le groupe 6 ont livré ce second décor datable de l'époque flavienne, et ce sur la base de critères essentiellement structurels: il présente en effet le même mortier d'accrochage que le décor à panneaux rouges et touffes de feuillage.

Présentation des éléments décoratifs

Sur fond blanc se dessinent des lignes bordeaux horizontales (fig. 199, frgts 7.1 et 7.9), verticales (fig. 199, frgt 7.8) ou obliques (fig. 199, frgts 7.6 et 7.7), larges de 0,3 à 0,7 cm, ainsi que des lignes noires horizontales (fig. 199, frgt 7.16) et verticales (fig. 199, frgt 7.12), larges de 0,5 à 0,7 cm ou plus, parfois associées les unes aux autres (fig. 199, frgts 7.3, 7.13, 7.14 et 7.15), parfois agrémentées de petites feuilles fusiformes noires (fig. 199, frgt 7.2).

D'un point de vue stylistique, il s'agit du même type de composition que le décor à fond blanc et filets jaunes présenté précédemment (groupe 2).

69 BARBET 1983, p. 128.

70 Voir l'étude des peintures murales dans l'ouvrage de synthèse consacré à la *villa* gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz : PAUNIER et al. (à paraître).

71 DEFENTE 1991, p. 67-69; 1993, p. 239-244 et p. 244-251.

72 ERISTOV 1987, p. 45 et p. 50, fig. 1.

73 DEFENTE 1990, p. 49-54.

74 BARBET 1984.2, p. 32-34; BELOT 1984, p. 42-43; FUCHS 1984, p. 64; ERISTOV 1987.

De nouvelles peintures sous Trajan ?

La présence, dans le comblement qui a désaffecté la piscine tibérienne, mentionné une première fois ci-dessus, d'une peinture à fond blanc agrémentée de motifs variés et soignés, dont la date de réalisation peut difficilement être située à l'époque flavienne, laisse supposer qu'un décor en tout cas a été exécuté entre 72 et 135/137 ap. J.-C., peut-être à l'époque trajane déjà, voire dans les premières années du règne d'Hadrien. Dans cette optique, nous pourrions imaginer que les peintures flaviennes, ou une partie seulement, ont été remplacées par de nouvelles fresques avant les grands travaux de reconstructions des thermes de l'état 3. Cette hypothèse, qui s'appuie sur l'existence d'un seul et unique décor, doit naturellement être envisagée avec toute la prudence qui s'impose.

Le décor à fond blanc et motifs variés n° 1 (groupe 8)

Présentation des éléments décoratifs

Le fond blanc est animé de toute une série de motifs, dont l'agencement ne peut être compris au vu de l'aspect extrêmement fragmentaire de l'ensemble. Par ailleurs, nombreux sont les éléments qui demeurent indéterminés.

Un petit ensemble cohérent atteste la représentation d'un soffite peint bordeaux sur fond rose (fig. 200, frgt 8.1). Il est limité par un filet blanc (largeur: 0,4 cm en moyenne), au-dessus duquel prend place une bande ou un bandeau vert kaki (largeur maximale conservée: 2,5 cm). D'autres fragments présentant des motifs vert kaki, dont une bande large de 3,4 cm (fig. 200, frgts 8.10-12), ainsi qu'un filet large de 1,4 cm bordant un champ rose dont on ignore l'étendue (fig. 200, frgt. 8.13), sont sans doute à rapprocher de la série.

Une série de fragments présentent des filets horizontaux traités dans les tons bordeaux à beige rosé, en passant par le brun lie-de-vin (fig. 200, frgts 8.15 et 8.16). D'épaisseur oscillant entre 1 et 1,8 cm, ils représentaient peut-être une moulure fictive. Par ailleurs, ils devaient fonctionner en association avec d'autres filets bordeaux larges de 1,6 à 2 cm, orientés perpendiculairement par rapport au lissage de fond (fig. 200, frgt 8.20).

Quelques éléments attestent une bande bleue appliquée sur une sous-couche jaune (largeur maximale conservée: 2 cm), associée à un fin filet noir large de 0,2 à 0,3 cm (fig. 200, frgt 8.21). Ce dernier est parfois agrémenté de petites boules noires, dont le diamètre oscille entre 1 et 1,5 cm, dans les angles ou sur la longueur (fig. 200, frgt 8.25). Un fragment présente une bande rouge (largeur maximale conservée: 1,6 cm) associée au filet noir (fig. 200, frgt 8.27).

De fins filets noirs larges de 0,4 cm, sur lesquels s'appuient des motifs noirs et jaunes difficilement identifiables, servent d'encadrement à un motif rectangulaire violet, qui pourrait être interprété comme un petit tableau (fig. 200, frgt 8.28). Le lissage de fond étant irrégulier et les coups de pinceau hésitants, nous serions tentée de rattacher cet élément isolé à la décoration d'un plafond.

Autre composante du décor, une série de barrières, dont trois à croisillons et une à écailles. Le premier type de barrière à croisillons est constitué d'éléments verticaux et horizontaux verts soulignés de noir (largeur maximale mesurée: 2,8 cm), ainsi que de barres obliques, plus fines (largeur: 2 cm), rendues par un filet noir bordé de vert (fig. 200, frgts 8.29, 8.31 et 8.32). Le second type est traité dans des nuances de violet (fig. 200, frgt 8.33), alors que le troisième associe du vert et du violet (fig. 200, frgt 8.34). La barrière à écailles enfin arbore des éléments bleus soulignés de noir (fig. 200, frgt 8.35). Elle semble prendre appui sur un élément horizontal vert agrémenté de deux fins filets noirs. Rien ne permet de savoir comment ces quatre types de barrières ont fonctionné les uns par rapport aux autres au sein de la composition picturale.

Une série de fragments est ornée de motifs végétaux constitués de deux feuilles noires, entre lesquelles s'insère un bouton de fleur vert (fig. 201, frgts 8.37 et 8.38).

Leur orientation par rapport au lissage de fond n'étant ni parallèle ni perpendiculaire, nous serions tentée de les envisager comme des éléments de plafond, à moins qu'il ne faille les considérer comme des filets grimpants représentant des sortes de candélabres grêles végétalisés se développant au centre d'inter-panneaux matérialisés par des jeux de filets, tels que l'attestent quelques fragments issus du même ensemble pictural (fig. 201, frgts 8.39, 8.40 et 8.42).

D'autres motifs sur fond blanc sont attestés, qui ne méritent pas une description particulière, soit parce qu'ils sont trop isolés pour être insérés dans une série, soit parce qu'ils sont trop érodés ou qu'ils présentent des concrétions calcaires trop importantes pour que nous puissions les rattacher avec certitude à notre décor. Nous mentionnerons toutefois, pour terminer, un bandeau jaune limité dans sa partie supérieure par une bande noire large de 1,4 cm et agrémenté d'un filet, noir également, supportant une série de demi-disques (fig. 200, frgt 8.36), ainsi qu'un petit motif dans les tons bleu et jaune rehaussé de légères touches de rouge, que nous pourrions interpréter comme une aile d'oiseau (fig. 201, frgt 8.45).

Rapprochements stylistiques et datation

Par la diversité de ses motifs, ce décor s'inscrit dans une série de compositions à fond blanc caractérisées par une profusion de motifs, qui se démarquent des décors à fond blanc simples tels que nous en rencontrons dans les pièces secondaires, les locaux de service ou les couloirs, représentés sur le site de l'*insula* 19 par les deux décors à fond blanc et filets de couleurs présentés ci-dessus (groupes 2 et 7).

Certains des ses motifs constitutifs trouvent des correspondances directes sur une série d'ensembles picturaux mis au jour sur le territoire de la Suisse actuelle.

Ainsi, les bandes bleues ou rouges, associées à des filets noirs, se retrouvent par exemple sur une peinture de la *villa* gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz (CH; L18), datée des années 160 ap. J.-C. Attestés également sous les Antonins dans les *villae* de Coire (CH)⁷⁵ et de Meikirch (CH)⁷⁶, ainsi que dans l'*insula* 39 d'*Augusta Raurica* (CH)⁷⁷,

Fig. 176

Rome, Domus Aurea, *cryptoportique* 92. 64-68 ap. J.-C. Tiré de IACOPI 1999, p. 100, fig. 95.



75 DRACK 1980.4, p. 20-22; 1986, p. 45 et p. 50, pl. 10; FUCHS 1984, p. 65; 1989, p. 59-61.

76 DRACK 1980.4, p. 23-24; 1986, p. 46 et p. 51, pl. 11; FUCHS 1984, p. 65-66; 1986, fig. 22; 1989, p. 46-49.

77 DRACK 1950, p. 40-42; 1986, p. 48; FUCHS 1989, p. 12-13.

des éléments de même genre figurent déjà, à l'époque d'Hadrien, sur les parois du cryptoportique de Buchs (CH)⁷⁸ et dans les thermes de *Vindonissa* (CH)⁷⁹. Ces compositions sont caractérisées par un fond blanc agrémenté de divers motifs, parmi lesquels des bandes et des filets divisent généralement la zone basse de la paroi en compartiments et la zone médiane en panneaux et inter-panneaux. Ces derniers sont souvent occupés par des motifs végétaux, qui constituent des sortes de candélabres grêles végétalisés.

Une première constatation s'impose. Les peintures mentionnées ci-dessus accusent toutes une datation relativement basse par rapport à celle qui est suggérée pour notre décor par le contexte stratigraphique. Ensuite, la tendance stylistique qu'elles représentent est généralement qualifiée par les spécialistes de la peinture murale romaine de «linéaire». Ces derniers, à l'instar de Franz Wirth⁸⁰, repris par Walter Drack⁸¹, considèrent en effet que ces décors se singularisent par une simplification générale de leur schéma, ainsi que par un appauvrissement notoire de leur répertoire décoratif. Wirth va même jusqu'à qualifier ce style de «philhellénique», dans la mesure où il serait inspiré de la doctrine stoïcienne d'Épictète. Dans cette optique, il pense que c'est la *villa* d'Hadrien à Tivoli (I), construite entre 120 et 136 ap. J.-C., qui a fait office de laboratoire de cette nouvelle mode picturale.

Or, en admettant qu'une évolution ait pu se faire, dans des circonstances et à une époque données, dans le sens d'une simplification, nous sommes forcée de constater que le décor dont il est question ici, de par la variété de ses motifs, ne peut être considéré comme un décor linéaire au sens strict du terme. Si nous ne pouvons le dissocier des compositions à fond blanc d'époque hadriano-antonine évoquées ci-dessus, nous pouvons en revanche tenter de le rapprocher d'autres peintures plus précoces.

Les compositions à fond blanc agrémentées de motifs variés existent déjà au I^{er} s. ap. J.-C. À Rome, elles ornent notamment le cryptoportique 92 de la *Domus Aurea*, dont la décoration a été réalisée dans les années 64 à 68 ap. J.-C (fig. 176). Elles sont également bien représentées à Pompéi, sur des décors de IV^e style, comme l'attestent par exemple les peintures de la pièce g de la Maison des Ceii (I, 6, 15)⁸², celles de la pièce l de la Maison de M. Fabius Amandius (I, 7, 2.3)⁸³, ou celles de l'exèdre 10 de la Maison de Siricus (VII, 1, 25-47)⁸⁴ (fig. 177), où se retrouve le thème du soffite peint, ainsi que celui de la barrière à écaille, qui sert ici d'appui de fenêtre. Ce dernier motif apparaît d'ailleurs déjà au I^{er} s. av. J.-C. sur la peinture de jardin du *triclinium* estival de la Maison de Livie à Prima Porta (I; 30-20 av. J.-C.)⁸⁵.

Fig. 177

Pompéi, Maison de Siricus (VII, 1, 25.47), exèdre 10, paroi nord, partie est, zone supérieure. Détail. IV^e style. Tiré de PPM VI, p. 274, fig. 88.



78 DRACK 1980.4, p. 17-19; 1986, p. 39-40 et p. 49, pl. 9; FUCHS 1984, p. 65; 1986, fig. 17; 1989, p. 54-58.

79 DRACK 1980.4, p. 19-21; 1986, p. 42; FUCHS 1989, p. 107-108.

80 WIRTH 1968, p. 60-94.

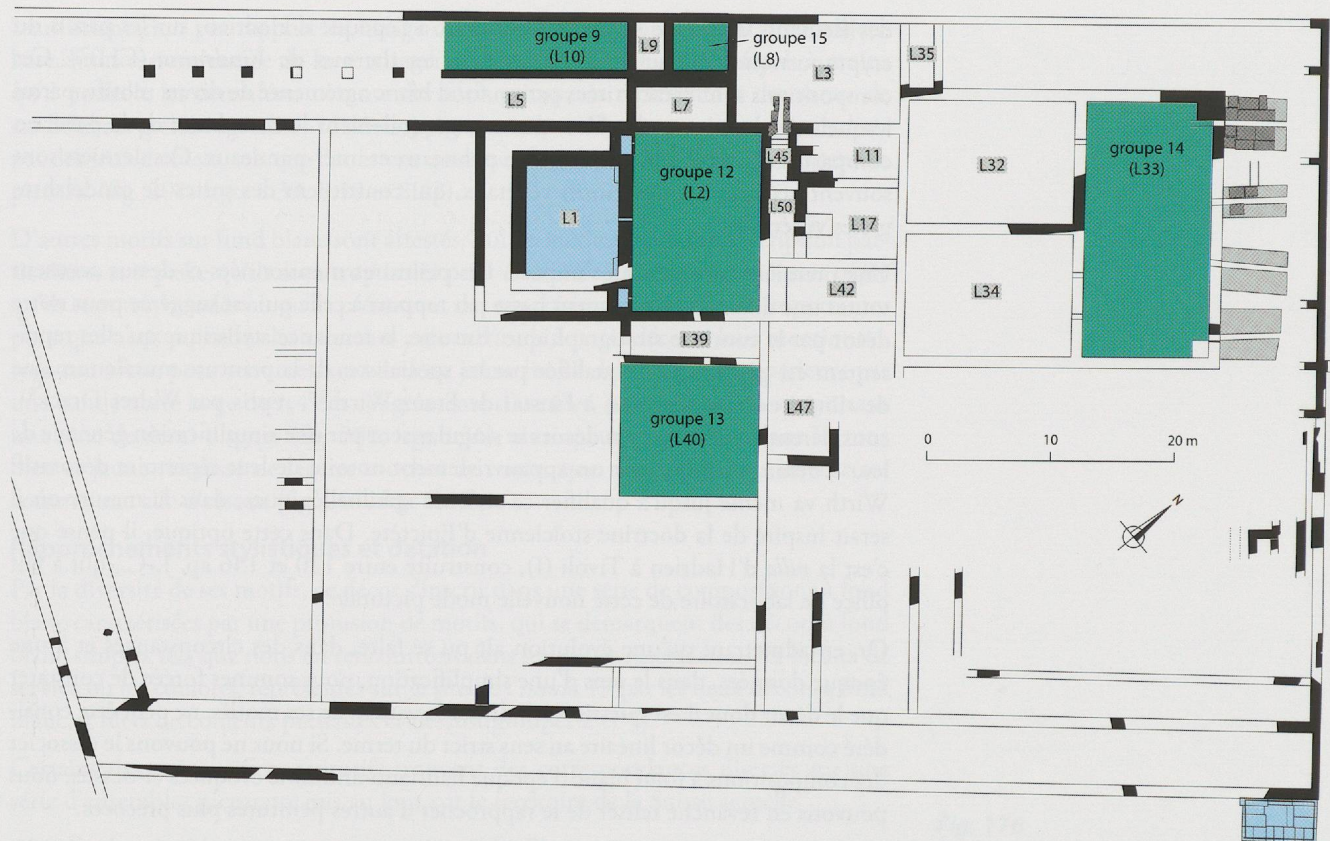
81 DRACK 1950, p. 27-29.

82 PPM I, p. 465-467, fig. 88-91.

83 PPM I, p. 572, fig. 32, p. 573, fig. 34 et p. 574, fig. 36.

84 PPM VI, p. 274, fig. 87-88.

85 SANZI DI MINO 1998, p. 209-213.



En ce qui concerne le schéma général enfin, un parallèle fiable, parce que bénéficiant d'une datation assurée à l'époque hadrienne précoce, est donné par un décor à fond blanc découvert en place sur les murs de la pièce 1 d'une *domus* enfouie sous la Piazza del Tempio di Diana à Rome⁸⁶.

En conclusion, nous proposerons pour ce décor une datation dans les dernières années du I^{er} s. de notre ère, voire au tout début du II^e s. Dans cette optique, ce décor constituerait donc un jalon important dans l'évolution chronologique des compositions riches à fond blanc et permettrait, en conséquence de remettre en cause la datation d'autres décors.

La décoration picturale réalisée vers 135/137 ap. J.-C. (état 3)

Vers 135/137 ap. J.-C., lorsque le complexe thermal est complètement reconstruit, de nouvelles peintures ont sans conteste été mises en place dans l'ensemble des pièces du bâtiment (fig. 178). Or, de ces décors, il ne reste pratiquement aucune trace. Les seuls ensembles éventuellement datables de la première moitié du II^e s. de notre ère sont une plinthe (groupe 9) observée *in situ* sur le mur de fermeture septentrionale de l'édifice, dans la pièce L10 interprétée comme un gymnase couvert, ainsi que deux décors à fond blanc ornés de divers motifs, attribuables à cette période selon des critères stylistiques uniquement (groupes 10 et 11).

En conséquence, nous sommes forcée d'admettre que les vestiges des peintures murales réalisées vers 135/137 ap. J.-C. manquent à l'appel. Nous supposons donc que ces dernières ont dû être évacuées lorsqu'elles ont été remplacées par les fresques que nous a livrées la démolition finale et qui, comme nous allons le démontrer, remontent à l'époque sévérienne.

La plinthe blanche mouchetée de la pièce L10 (groupe 9)

Sur le mur de fermeture septentrional de l'édifice a été observée une plinthe blanche mouchetée de jaune et de noir (fig. 201). Conservée sur une hauteur d'une vingtaine de centimètres, elle a été mise en oeuvre lors des travaux de reconstruction des

Fig. 178

Insula 19. Localisation des décors picturaux associés à l'état 3.

⁸⁶ CHINI 1996, p. 186 et p. 364, fig. 5.

thermes à l'état 3. La transition avec la zone médiane du décor n'est pas connue. Toutefois, selon un principe stylistique désormais admis qui postule que les couleurs des mouchetis de la plinthe sont également les teintes dominantes de la décoration de la zone médiane, nous pouvons supposer que cette dernière présentait un fond blanc rythmé par des motifs jaunes et noirs.

Les décors à fond blanc et motifs variés nos 2 et 3 (groupes 10 et 11)

Contexte de découverte

Les fragments de ces deux décors ont été récoltés respectivement dans les sondages effectués en 1964-1965 et dans les couches de démolition générale de l'édifice. Il est donc impossible de les replacer dans leur contexte d'origine, ni même de leur attribuer une datation précise sur la seule base des données de terrain.

Présentation des éléments décoratifs

Le premier ensemble pictural (groupe 10) présente, sur fond blanc, une série de motifs, dont la composition ne peut être établie. Sont attestées: une bande verticale rouge associée à un fin filet noir bordé d'un motif noir rehaussé de petites feuilles vertes⁸⁷ (fig. 202, frgt 10.1), une bande horizontale rouge bordant un champ blanc (fig. 202, frgt 10.4), une bande horizontale jaune associée à un filet noir (fig. 202, frgt 10.7), ainsi qu'une bande (?) brune soulignée d'un fin filet noir, orientée de façon oblique par rapport au lissage de fond (fig. 202, frgt 10.8). Devaient également faire partie de la composition des motifs végétaux sur fond blanc (fig. 202, frgt 10.11).

Quant au second ensemble (groupe 11), il atteste des motifs végétaux, tel que le suggère un fragment conservant une tige noire supportant une fleur stylisée à trois pétales (fig. 202, frgt 11.1), ainsi qu'un système de bandes et filets dans les tons rouge, noir et jaune, qui servaient peut-être d'encadrement à des panneaux de zone médiane (fig. 202, frgts 11.2-4).

Rapprochements stylistiques et datation

Ces décors n'étant représentés que par quelques fragments isolés, leur organisation générale, ainsi que la date de leur réalisation s'avèrent par conséquent tributaires des seules indications d'ordre stylistique que nous pouvons tirer de rapprochements avec d'autres peintures.

Les motifs végétaux des deux ensembles, tels qu'ils apparaissent sur les fragments 10.1 et 11.1, étaient fréquemment utilisés pour constituer des sortes de candélabres végétalisants au centre des inter-panneaux de la zone médiane. Nous en trouvons des attestations sur une série de fragments avenchois de provenance exacte inconnue⁸⁸, ainsi que sur des éléments de Colombier (CH)⁸⁹ et de Berne-Bümpliz (CH)⁹⁰, datés des années 100 à 140 ap. J.-C. Quant au système d'encadrement du second décor représenté par les fragments 11.2-4, il trouve des parallèles relativement proches sur les peintures du *mithraeum* de Martigny (CH), datées des années 160-180 de notre ère⁹¹.

À la lumière de ces maigres indications, nous ne pouvons que suggérer que ces deux décors ont pu être mis en œuvre dans le courant du II^e s. ap. J.-C., sans indication plus précise.

Les fresques sévériennes

Quatre décors issus de la démolition finale du complexe thermal peuvent être rattachés à leur contexte d'origine (fig. 178). Il s'agit, rappelons-le, du décor marin du *frigidarium* L2 (groupe 12), du décor à barrière de la pièce chaude L40 (groupe 13), de la voûte ainsi que de la décoration pariétale du *caldarium* L33 (groupe 14), et enfin du décor à fond rouge et blanc de la pièce L8 (groupe 15). Or, nous allons le démontrer, chacune de ces peintures date de la fin du II^e, voire du début du III^e s. de notre ère. Par conséquent, nous sommes conduits à admettre que les thermes, ou en tout cas leurs peintures, ont fait l'objet de travaux de rénovation à l'époque sévérienne.

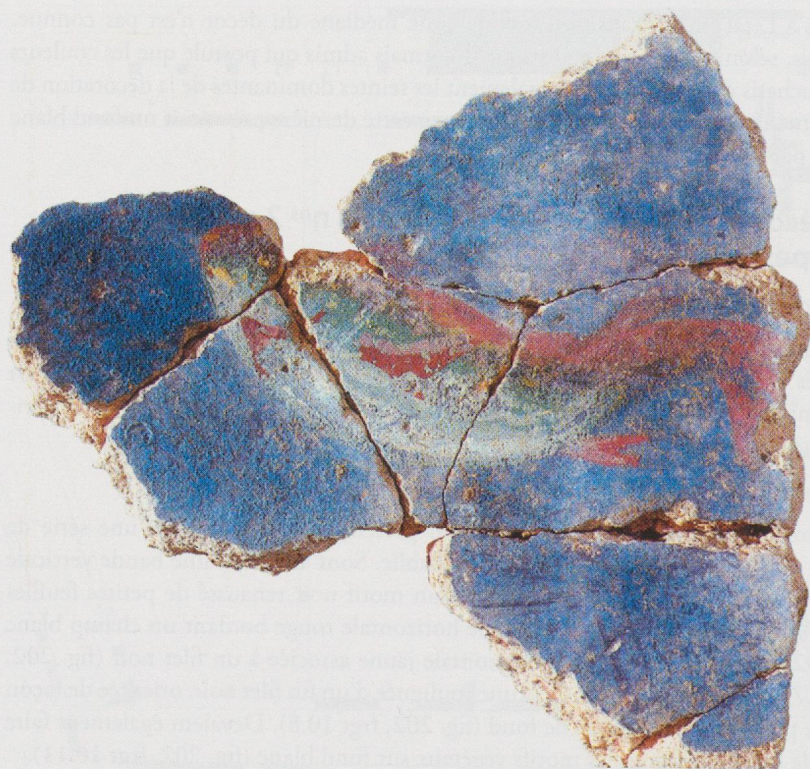
87 L'écart entre la bande rouge est variable; sur les fragments conservés, il peut être de 0,7 cm, 1 cm ou 1,1 cm.

88 FUCHS 1989, p. 16-17.

89 FUCHS 1989, p. 89-90.

90 FUCHS 1989, p. 38.

91 Voir l'étude des peintures murales du *mithraeum* de Martigny, à paraître.

**Fig. 179**

Mülheim-Kärlich (D), villa rustica, frigidarium. Poisson. Fin du II^e ou début du III^e s. ap. J.-C. Tiré de GOGRAFE 1997, p. 260, fig. 4 b.

Le décor marin du *frigidarium* L2 (groupe 12)

Contexte de découverte

La démolition du *frigidarium* L2 (fig. 178) recelait une importante concentration de fragments de peinture murale appartenant selon toute vraisemblance à la décoration du dernier état de la pièce. Quelques éléments ont également été mis au jour dans la zone du bassin L1 adjacent, ainsi que dans la salle chaude L3. Une petite quantité de matériel avait par ailleurs été prélevée lors des fouilles de 1964-1965.

Présentation des éléments décoratifs

Environ un tiers des fragments présente un fond uni bleu sombre, avec des variations dans les tons bleu vert et bleu violet. Sur ce fond se dessinent toute une série de motifs dont la forme complète est insaisissable au vu du caractère extrêmement fragmentaire de l'ensemble. Une évidente homogénéité se détache cependant: tous ces motifs sont réalisés dans une gamme complexe de dégradés de bleu et de vert. Des mouchetures jaunes ou rouges se distinguent parfois sur le fond vert. La présence çà et là de nageoires (fig. 203, frgts 12.1-3, 12.19 et 12.20-21), d'éléments de queue (fig. 203, frgts 12.4 et 12.18) et même d'un œil (fig. 204, frgt 12.34), le traitement pictural mis en oeuvre, ainsi que des rapprochements avec des décors plus complets, notamment avec la peinture du *frigidarium* de la villa de Mülheim-Kärlich (D; fig. 179)⁹², ne laissent aucun doute: il s'agit de poissons.

Les espèces en présence, malheureusement, ne peuvent faire l'objet d'aucune identification. Nous devons donc nous contenter de présenter les différentes variantes attestées. Parmi les poissons figurés, la plupart ont le corps vert souligné de rose et de bordeaux (fig. 203, frgts 12.1-3 à 12.10-13), parfois moucheté de jaune ou de rouge, d'autres sont traités dans les nuances de rose, en association avec du vert et du noir (fig. 203-204, frgts 12.14-15 à 12.18 et 12.22), d'autres enfin arborent une robe bleue rehaussée de vert clair ou agrémentée de fines lignes roses et jaunes (fig. 203, frgts 12.19 et 12.20-21). Des coquillages devaient également figurer sur le fond bleu: en effet, un fragment atteste l'existence d'une coquille Saint-Jacques, dont le relief est subtilement rendu par un empâtement de couleur (fig. 204, frgt 12.23), ainsi que d'un couteau (fig. 204, frgt 12.24). Enfin, quelques animaux de plus petite taille, qui semblent évoluer non pas sur le fond bleu sombre, mais sur le champ plus clair dont il sera question ci-après (fig. 204, frgt 12.33), sont rouges (fig. 204, frgt 12.34), verts (fig. 204, frgt 12.35) ou jaunes mouchetés de rouge (fig. 204, frgt 12.36).

92 GOGRAFE 1997.

Fig. 180

Pompéi, Thermes suburbains, frigidarium et nymphée. Scènes aquatiques. 62-79 ap. J.-C. Tiré de BARBET 1999, p. 116.



Le fond bleu sur lequel évoluent les créatures marines est limité horizontalement par une bande rose (largeur: 3,5 cm), soulignée dans sa partie inférieure par un filet blanc (largeur: 0,8 cm), qui fait office de transition entre le fond bleu sombre et la partie inférieure du décor, couronné par un bandeau rouge vermillon, dont la largeur moyenne est de 8,5 cm (fig. 204, frgts 12.25 et 12.26-27). Cette bande rose limite un registre à fond bordeaux, sur lequel se dessinent des motifs verts foncés, parfois soulignés de jaune et de noir, qui constituent une guirlande de petites feuilles (fig. 204, frgts 28-30)⁹³. Le même motif est attesté sur fond noir (fig. 204, frgt 12.31).

Un petit groupe de fragments atteste une transition horizontale entre le fond bleu sombre et un champ bleu clair au moyen d'une bande bleu clair brossée, dont la largeur est inconnue (fig. 204, frgt 12.32). Cette bande peut être interprétée comme le passage entre le fond marin bleu sombre sur lequel évoluent les créatures marines et un champ bleu clair suggérant le ciel. Dans cette optique, de petites touches dans les dégradés de bleu, visibles sur certains fragments, pourraient être interprétées comme des vagues à la surface de la mer (fig. 204, frgt 12.33).

Le fond bleu clair est lui aussi animé de motifs, et non des moindres, puisque trois fragments en tout cas attestent l'existence d'un visage humain (fig. 205, frgts 12.61-63). Ces éléments laissent deviner le départ d'une coiffure tirée latéralement, de chaque côté d'une raie centrale, qui permet d'affirmer qu'il s'agit d'un individu féminin, dont nous distinguons également le nez, le départ des yeux, de la bouche et du menton. À ce groupe, nous avons été tentée de rattacher quelques fragments sur lesquels nous reconnaissons une coiffure perlée et dont un figure même l'élément central d'un diadème (fig. 205, frgt 12.60). En outre, de nombreux éléments de teinte rose orangé laissent supposer l'existence de protagonistes masculins, dont la peau était généralement rendue dans des tons plus foncés que celle des personnages féminins (fig. 205, frgts 12.64-65). En association avec ces chairs interviennent des éléments traités dans des dégradés de vert, parfois soulignés de beige, qui peuvent être interprétés soit comme des portions de vêtement, soit comme des parties de monstres marins (fig. 204-205, frgts 12.37-40, 12.41-52 et 12.53-59). Les rapprochements stylistiques qui vont être tentés entre notre décor et des peintures mieux conservées permettront, nous le verrons, de nous prononcer davantage sur l'identification des personnages.

Quelques fragments rouges ou, dans un cas, beige jaune, attestent des angles concaves ou convexes, qui permettent de supposer que le décor était interrompu par une ouverture (fig. 206, frgts 12.71 et 12.72-73), vraisemblablement une fenêtre, mais dont les dimensions ne peuvent être restituées. Ils pourraient très bien appartenir également à un élément architectural de type banquette ou niche.

Enfin, quelques motifs rouges sur fond noir et orange sur fond vert sont susceptibles d'être rattachés à ce décor, sans que l'on puisse pour autant les identifier (fig. 205-206, frgts 12.66, 12.67-69 et 12.70).

⁹³ Une guirlande similaire se retrouve au centre des encadrements à fond noir de la chambre peinte de l'*insula* 10, datée du début du III^e s. ap. J.-C. et actuellement exposée au Musée Romain d'Avanches.

Considérations techniques

Un examen attentif de la couche picturale des fragments a permis de dresser quelques constatations concernant l'application de la peinture. Ainsi, nous remarquons que le peintre a commencé par appliquer une sous-couche noire sur toute la surface du décor. Cette technique, bien attestée en peinture murale, visait à donner de l'éclat à certaines couleurs, comme le bleu ou le vert. Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, les fragments bleu sombre arborent parfois des variations dans les tons bleu vert et bleu violet. Or il est apparu que l'artisan, avant de poser la couleur de fond, a généralement apposé, par taches, tantôt du jaune, tantôt du rouge. Ces sous-couches, qui sont bien visibles sur les fragments dont le bleu est détérioré, permettaient sans doute de donner du relief à la couleur de fond.

Ces mêmes fragments bleu foncé attestent que le peintre a recouru à la technique du brossage, et ce à plusieurs niveaux. En effet, un premier brossage a été réalisé sur l'ensemble de la surface destinée à recevoir la teinte bleu sombre, non seulement pour signaler l'emplacement des motifs, mais également, ainsi qu'en témoignent de nombreux fragments bleu uni, pour donner du relief à la couleur de fond. Un second brossage a ensuite été effectué sur le corps des animaux, et ce également dans le but de leur donner du relief. Il apparaît ainsi que, contrairement à ce que l'on a toujours pensé, la technique du brossage ne servait pas exclusivement de tracé préparatoire pour la réalisation des motifs, mais qu'elle pouvait aussi être utilisée pour obtenir un effet purement décoratif.

Le brossage a été réalisé au moyen de deux outils de taille différente, vraisemblablement en bois ou en os. Ainsi, celui des animaux de petite taille a été fait au moyen d'un outil plus étroit et aux dents plus fines que celui mis en œuvre pour le fond et les animaux de grande taille. Sur certains fragments (fig. 203, frgts 12.8-9), nous remarquons que la largeur de l'outil le plus étroit, qui comptait sept dents, devait atteindre environ 1 cm. Quant à l'outil le plus large, il doit avoir mesuré environ 3 cm de large et compté une douzaine de dents.

Rapprochements stylistiques et datation

Du I^{er} au V^e s. ap. J.-C., les poissons et autres animaux marins occupent une place de choix dans le répertoire des mosaïstes et des peintres. Les plus anciennes mosaïques représentant des poissons se trouvent à Pompéi. Il s'agit d'une série de pavements



Fig. 181
Herculaneum, *Thermae du Forum* (VI, 1-10), frigidarium. Voûte décorée d'une scène marine. Seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Tiré de PASQUINUCCI 1993, p. 58, fig. 47.



Fig. 182

Rome, Porto Fluviale. Scène portuaire avec bateau et animaux marins. Première moitié du II^e s. ap. J.-C. Tiré de SANZI DI MINO 1998, p. 189.

Fig. 183

Hölstein (CH), villa, frigidarium. Reconstitution. Fin du II^e-début du III^e s. ap. J.-C. Tiré de KAPOSSY 1966, p. 37.

datant du I^{er} s. av. J.-C., dont les plus célèbres, à savoir ceux du *triclinium* 35 de la Maison du Faune (VI, 12, 2) et de la Maison VIII, 2, 16⁹⁴, mettent en scène une faune aquatique si réaliste qu'il est possible d'identifier les différentes espèces en présence. On s'accorde d'ailleurs à penser que les représentations d'animaux aquatiques, dont les prototypes remonteraient à l'époque alexandrine, étaient inspirées de livres de modèles, voire de traités scientifiques d'ichtyologie⁹⁵. Ces mosaïques ne sont pas sans rappeler les viviers, très en vogue à l'époque romaine, utilisés tant comme ressources alimentaires qu'à des fins ornementales⁹⁶. Toutefois, c'est en relation directe avec le milieu aquatique, dont ils sont les représentants par excellence, que les poissons apparaissent le plus souvent. Nous les retrouvons parfois sur les murs des jardins⁹⁷, dans le répertoire décoratif des nymphées, où ils figurent toujours en association avec Vénus⁹⁸, ainsi que dans le contexte thermal⁹⁹.

94 TOYNBEE 1973, p. 213; CAPALDO/MONCHARMONT 1989; pour la Maison du Faune: PPM V, p. 107, fig. 30; pour la Maison VIII, 2, 16: PPM VIII, p. 89, fig. 29 et SCIALLANO 1997, p. 12.

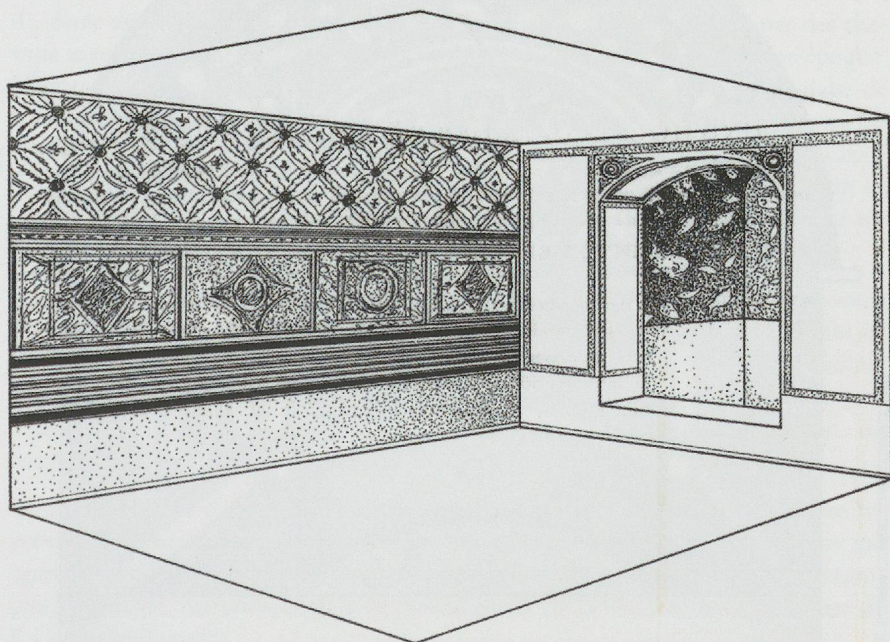
95 TOYNBEE 1973, p. 113; JACOBELLI 1991, p. 150.

96 Voir notamment MARTIAL, *Épigrammes*, XIII, 90 et JUVÉNAL, *Satires*, IV, 140-143.

97 Par exemple dans le *viridarium* 33 de la Maison du Centenaire (IX, 8, 3.7 : PPM IX, p. 995-999, fig. 174-181, p. 1001, fig. 184-185, p. 1007-1011, fig. 199-207, p. 1013-1014, fig. 211-214, p. 1017, fig. 219, p. 1018, fig. 222-224 et p. 1030-1031, fig. 46-49; ANDREAE 1990, p. 85-86).

98 Nous mentionnerons ici la fontaine du jardin m de la Maison de l'Ours (VII, 2.45 : PPM VI, p. 780, fig. 56, p. 782, fig. 60 et p. 784, fig. 65; JOLY 1965, p. 58-61) et celle du *viridarium* 18 de la Maison de Lucretius (PPM IX, p. 286-287, fig. 215-216).

99 Au I^{er} s. avant notre ère déjà, des poissons et des dauphins ornent les mosaïques du *tepidarium* 46 de la Maison du Centenaire (IX, 8, 3.7 : PPM IX, p. 1084, fig. 337), ainsi qu'un pavement du *caldarium* 48 de la Maison du Ménandre (I, 10, 4 : PPM II, p. 382, fig. 226), où nous les trouvons en association avec des monstres marins.



Du II^e au V^e s. de notre ère, les créatures marines vont continuer à occuper une place d'honneur dans le répertoire des mosaïstes de toutes les régions de l'Empire. Représentées seules ou dans un contexte de pêche¹⁰⁰, elles seront également souvent associées à des divinités comme Vénus, mais également Thétis et Océan, ou encore Neptune.

À part à Pompéi, où elle était représentée avant tout en tant que protectrice de la cité, Vénus semble n'avoir suscité l'engouement des mosaïstes qu'à partir du II^e s. de notre ère, époque où elle apparaît notamment sur un pavement de la Péninsule Ibérique¹⁰¹, voire du III^e s. C'est de cette période en tous cas que datent la plupart des œuvres sur lesquelles elle est figurée accompagnée d'une faune marine. Nous la retrouvons entre autres à l'Est de la Méditerranée, sur une mosaïque de *Philippopolis* (SY)¹⁰², ainsi qu'en Afrique du Nord, à *Bulla Regia* (TN), dans la Maison d'Amphitrite¹⁰³, et à *Hippo Regius* (Algérie), dans le *triclinium* de la Maison du Front de Mer¹⁰⁴. La plupart du temps, elle est entourée d'un couple de Centaures ou de Tritons. Un thème également apprécié des artisans africains est celui de la navigation de Vénus. Il est attesté notamment à Carthage (TN) et à *Leptis Minus* (TN)¹⁰⁵. Plus tard, aux IV^e et V^e s. ap. J.-C., la déesse apparaît surtout triomphant dans sa coquille, soutenue par deux Tritons, comme à Sétif, à Khenchela et à Cherchel (Algérie)¹⁰⁶, ou encore à Djemila (Algérie), dans la Maison de l'Âne¹⁰⁷, et à Carthage (TN), dans la Maison de la Cachette des Statues¹⁰⁸. Au IV^e s. ap. J.-C., le thème figure dans la péninsule italique sur une mosaïque de la Maison des Dioscures à Ostie (III, 9)¹⁰⁹ et dans les provinces du Nord sur des pavements de Grande-Bretagne, dont ceux de Hemsworth et de Kingscote¹¹⁰.

Thétis et Océan, peu cités dans la littérature, n'apparaissent quant à eux dans l'art qu'à la période hellénistique et ne font leur entrée dans le répertoire décoratif de la mosaïque que dans le courant du II^e s. de notre ère. Contrairement à Thétis, qui n'est attestée que sur des pavements d'Antioche¹¹¹ et de *Philippopolis* (SY) du III^e s. de notre ère¹¹², Océan semble avoir connu un énorme succès. Entouré d'une faune marine, il est présent au II^e s. ap. J.-C. sur des mosaïques gauloises de Saint-Romain-en-Gal (F)¹¹³ et de Vienne (F)¹¹⁴, ainsi que sur un pavement africain de Sousse (TN)¹¹⁵. Au siècle suivant, nous le retrouvons entre autres à Utique (TN), sur le revêtement d'une fontaine de la Maison des Protomés¹¹⁶, à Sétif (Algérie)¹¹⁷, à Thémétra (TN)¹¹⁸ et dans la *villa* de Bad Kreuznach (D)¹¹⁹.

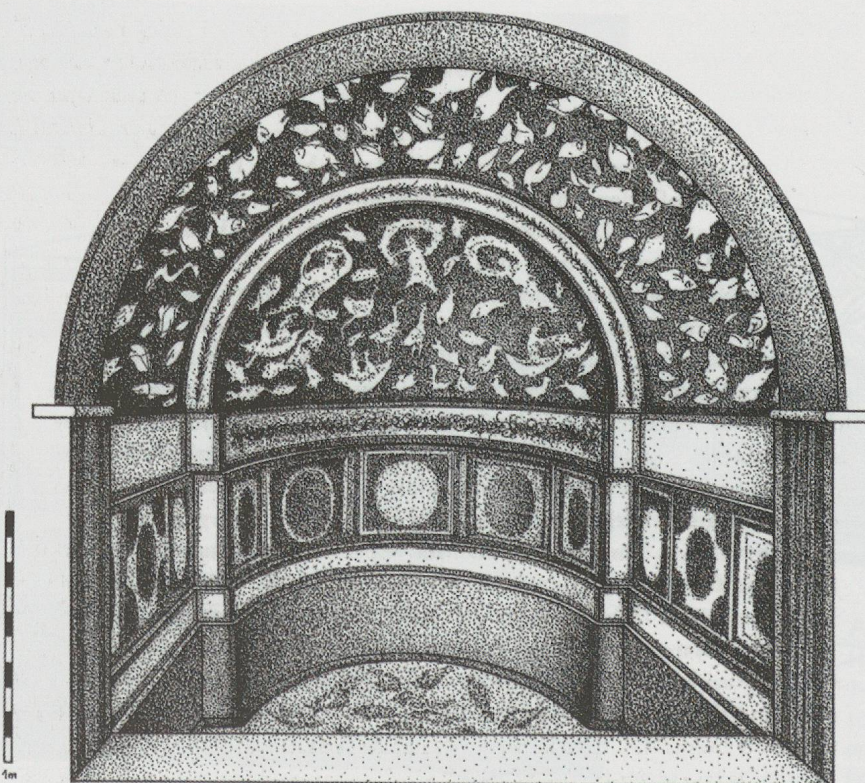


Fig. 184

Münsingen (CH), villa, frigidarium. Reconstitution. Fin du II^e-début du III^e s. ap. J.-C. Tiré de KAPOSSY 1966, p. 25.

100 Pour le II^e s. ap. J.-C., nous citerons les mosaïques de la Maison de la Cascade à Utique (CMT I, 1, n° 28, p. 27-29 et pl. 9, 25 et 63; CMT I, 1, n° 51, p. 47-48 et pl. 22, 63), le vaste pavement qui ornait l'*oecus triclinium* de la Maison de Vénus à Mactar (PICARD/BOURGEOIS 1977, p. 23-35 et p. 65-73, fig. 16-30; BLANCHARD-LEMEE et al. 1995, p. 128), la fontaine de la Maison du Triomphe de Neptune à Acholla (PICARD/BOURGEOIS 1977, p. 28 et p. 74-75, fig. 32-34; GOZZAN 1992, p. 39-44 et pl. 59, fig. 1 et pl. 60, fig. 1-4), de même que les mosaïques de la catacombe d'Hermès à Sousse (PICARD/BOURGEOIS 1977, p. 28 et p. 74, fig. 31; BLANCHARD-LEMEE et al. 1995, p. 122, fig. 81 et 128). Au début du III^e s., des créatures marines sont représentées notamment sur un pavement du *frigidarium* des Thermes du Phare à Ostie (CALZA/NASH 1959, p. 60 et fig. 72; BECATTI 1961, vol. 1, p. 172-175 et vol. 2, pl. 164-165, fig. 320; CALZA 1964, p. 47-48), dans plusieurs pièces de la *villa* de Piazza Armerina (GENTILI 1971 et CARANDINI et al. 1982), sur trois mosaïques de la région de Lyon (RGMG II, 1, n° 11, p. 27-29 et pl. 9; RGMG II, 1, n° 61, p. 56-59 et pl. 43; RGMG II, 1, n° 101, p. 83-85 et pl. 63 et 67; STERN 1965, p. 240-241 et fig. 24), ainsi qu'en Afrique, à Timgad (GERMAIN 1969, p. 53 et pl. 22, fig. 58) et à Thugga (POINSSOT 1965; DUNBABIN 1978, pl. 8, fig. 15-16; BLANCHARD-LEMEE et al. 1995, p. 118-119, fig. 79 et p. 128). Au IV^e s., l'univers marin figure, toujours en Afrique, sur des pavements de *Thurburbo Majus*, dans la Maison du Char de Vénus (CMT II, 3, n° 299, p. 83-88 et pl. 34-37 et 41) et sur une fontaine de la Maison de Nicentius (CMT II, 1, n° 37, a et b, p. 42-45 et pl. 16, b). On le retrouve également en Gaule, comme en témoignent une mosaïque des bains de la *villa* de Mouneyres à Sarbazan (RGMG IV, 2, n° 239, p. 113-115 et pl. 66-67), le bassin d'une salle thermale de Saint-Cricq (RGMG IV, 2, n° 255, p. 133-135 et pl. 83), ou encore un pavement des thermes de la *villa* de Lufton (GB; TOYNBEE 1973, p. 214). Au V^e s. enfin, il est représenté sur une mosaïque de la Maison de Bacchus et Ariane à *Thurburbo Majus* (CMT II, 4, n° 390, p. 59-63, pl. 25 et 75).

101 SAN NICOLAS PEDRAZ 1994.

102 BALTZ 1977, p. 16-18; BALTZ 1980, p. 397-399 et pl. 26, fig. 1; BALTZ 1995, p. 63, 143 et p. 336, pl. 6, fig. 1; GOGRAFE 1997, p. 268, fig. 11.

103 BALTZ 1977, p. 16; 1980, p. 399; DUNBABIN 1978, pl. 58, fig. 148.

104 FÉVRIER 1983, p. 160-162 et pl. 98.

105 BLANCHARD-LEMEE et al. 1995, p. 146-150, fig. 105-108.

106 LASSUS 1965; pour Sétif en particulier, voir aussi DUNBABIN 1978, pl. 58, fig. 149 et GOGRAFE 1997, p. 269, fig. 12.

107 LASSUS 1965; DUNBABIN 1978, pl. 50, fig. 128-129 et pl. 59, fig. 151.

108 DUNBABIN 1978, pl. 59, fig. 150.

109 CALZA/NASH 1959, p. 37 et fig. 70; MEIGGS 1960, p. 420 et p. 453; BECATTI 1961.1, p. 114-115, 117-122 et 1961.2, pl. 144-153, fig. 217; CALZA 1964, p. 39 et p. 111, fig. 67.

Fig. 185

Langon (F), Chapelle Sainte-Agathe. Vénus à la toilette entourée d'une faune marine. Fin du II^e-début du III^e s. ap. J.-C. Photo A. Barbet, CEPMR-CNRS.



- 110 Pour Hemsforth: JOHNSON 1987, p. 45-46; pour Kingscote: NEAL 1981, p. 89-90 et fig. 63; JOHNSON 1987, p. 46-48.
- 111 Thétis est représentée sur un sol de la Maison du Bateau de Psyché (LEVI 1971.1, p. 186 et 1971.2, pl. 39, fig. b et pl. 157, fig. b), sur la mosaïque d'un bassin (LEVI 1971.2, pl. 62, fig. a et pl. 163, fig. a) ainsi que sur la dallage du Complexe de Yakto, où elle est entourée d'Amours-pêcheurs (LEVI 1971.2, pl. 70, fig. a-c, pl. 75, fig. a-c et pl. 76, fig. a).
- 112 BALTY 1977, p. 66-68; BALTY 1980, p. 410-411 et pl. 8; BALTY 1995, p. 65, 144 et p. 342, pl. 10, fig. 2.
- 113 RGMG III, 2, n° 393, p. 254-259 et pl. 145-146.
- 114 RGMG III, 2, n° 308, p. 118-123 et pl. 47-49.
- 115 BLANCHARD-LEMEE *et al.* 1995, p. 124, fig. 83.
- 116 DUNBABIN 1978, fig. A; BLANCHARD-LEMEE *et al.* 1995, p. 124, fig. 83 et p. 128.
- 117 DUNBABIN 1978, pl. 56, fig. 143.
- 118 DUNBABIN 1978, pl. 56, fig. 144.
- 119 HELLENKEMPER SALLIES 1984, p. 343, fig. 6 et p. 344-345.
- 120 MAIURI 1959, p. 98-99 et p.103-105; MAIURI 1968, p. 39; DE Vos 1982, p. 247; PASQUINUCCI 1993, p. 16; BARBET 1999, p.145-147.
- 121 BECATTI 1961.1, p. 139-142 et 1961.2, pl. 143-144, fig. 276.
- 122 BECATTI 1961.1, p. 220-221 et 1961.2, pl. 157-158, fig. 413.
- 123 BLANCHARD-LEMEE *et al.* 1995, p. 143, fig. 101-102.
- 124 GENTILI 1971, p. 20-21 et p. 57, fig. 6; CARANDINI *et al.* 1982, p. 343-359 et pl. 58-59.
- 125 CALZA/NASH 1959, p. 59 et fig. 69; MEIGGS 1960, p. 409-411 et p. 449-450; BECATTI 1961.1 p. 47-50 et 1961.2, pl. 124-133, fig. 70; CALZA 1964, p. 22, p. 108, fig. 64; PASQUINUCCI 1993, p. 59.
- 126 JOHNSON 1987, p. 23-24.
- 127 PICARD/BOURGEOIS 1977, p. 30; DUNBABIN 1978, pl. 61, fig. 154.
- 128 CMT II, 1, n° 130, p. 158-161 et pl. 64-65 et 68.
- 129 RGMG, IV, 1, n° 153, p. 158-159 et pl. 90 et 92-93; RGMG IV, 1, n° 154, p. 159-162 et pl. 94-96.
- 130 CMT I, 2, p. 50-58 et pl. 33-35 et 50-51, n° 205; PICARD/BOURGEOIS 1977, p. 39; DUNBABIN 1978, pl. 57, fig. 145-146; BLANCHARD-LEMEE *et al.* 1995, p. 120 et p. 160, fig. 115.
- 131 I, 7, 11: PPM I, p. 654-655, fig. 66-67 et p. 656, fig. 69. Des tableautins représentant des poissons se rencontrent également dans la Maison de Paquius Proculus ou de Cuspius Pansa (I, 7, 2: PPM I, p. 499, fig. 27), dans la Maison du Premier Étage (II, 11, 15.9: PPM II, p. 621, fig. 11), dans la Maison de Lesbianus (I, 13, 9: PPM II, p. 910, fig. 10 b), dans la Maison des Vettii (VI, 15, 1: PPM V, p. 512, fig. 75 et p. 514, fig. 82), dans la Maison du Prince de Naples (VI, 15, 7.8: PPM V, p. 655, fig. 13), la Maison de l'Ara Massima (VI, 16, 15.17: PPM V, p. 863, fig. 21) et la Maison des Quadriges (VII, 2, 35: PPM VI, p. 693, fig. 19).

Enfin, du I^{er} au IV^e s. ap. J.-C., les poissons font quelques fois partie du cortège de Neptune. Dans cette optique, ils apparaissent tantôt associés à des Tritons et/ou des Néréides, tantôt aux côtés du dieu lui-même. Au I^{er} s. ap. J.-C., poissons et Tritons figurent sur deux mosaïques des Thermes du Forum d'*Herculaneum* (VI, 8), l'une se trouvant dans le *tepidarium* de la section masculine et l'autre dans l'*apodyterium* de la section féminine¹²⁰.

Les créatures marines accompagnent parfois des Néréides chevauchant des monstres marins. C'est le cas notamment à Ostie, sur une mosaïque des Thermes de la *Trinacria* (II, 16), datée de la fin du II^e s. ap. J.-C.¹²¹, et sur un pavement des Thermes de l'*insula* 5 de la région V, exécuté durant la première moitié du III^e s. ap. J.-C.¹²². En Afrique, le thème se retrouve entre autres sur une mosaïque de Radès¹²³. Mais les compositions les plus riches se trouvent en Sicile au III^e s. de notre ère, dans la *villa* de Piazza Armerina, dans la salle octogonale (pièce 4) des thermes¹²⁴.

Les poissons sont parfois représentés avec le dieu Neptune lui-même. Au II^e s., nous les retrouvons sur la mosaïque du *frigidarium* des Thermes de Neptune à Ostie (II, 4), datée de 139 ap. J.-C., où ils escortent le dieu sur un quadrigé tiré par des chevaux marins, entouré de Tritons, de Néréides et de dauphins¹²⁵. À la même époque, Neptune et son cortège constituent le thème principal d'une mosaïque anglaise de Cirencester (GB)¹²⁶. Au III^e s. ap. J.-C., la figure du dieu entourée d'animaux marins apparaît notamment sur le continent africain, où elle décore un pavement de Constantine (Algérie)¹²⁷, ainsi que la mosaïque d'un bassin de la cour 4 de la Maison de Neptune à *Thuburbo Majus* (TN)¹²⁸. Au IV^e s. ap. J.-C. enfin, le thème est attesté sur deux mosaïques de Jurançon (F), détruites à la fin du XIX^e s.¹²⁹.

Pour terminer le tour d'horizon des mosaïques sur lesquelles les poissons apparaissent en association avec des divinités, nous mentionnerons le célèbre pavement de la Maison de Caton à Utique (TN; pièce 8), daté du III^e s. ap. J.-C., qui constitue une synthèse de l'iconographie des différents dieux marins, dans le sens où non seulement il met en scène la navigation de Vénus, mais également tous les éléments du cortège de Neptune, ainsi qu'une tête d'Océan¹³⁰.

En peinture, c'est d'abord en tant que denrée alimentaire que les poissons sont représentés. Ainsi, constituent-ils l'un des sujets de prédilection des tableautins qui agrémentent les compositions du IV^e style, tels que nous en rencontrons des exemples, à Pompéi, notamment dans le *cubiculum* 11 de la Maison de l'Ephèbe ou de P. Cornelius Tages¹³¹.

**Fig. 186**

Mülheim-Kärlich (D), villa rustica, frigidarium. Vénus à la toilette. Fin du II^e-début du III^e s. ap. J.-C. Tiré de GÖGRÄFE 1997, p. 253, fig. 6.

Mais c'est surtout en contact direct avec l'eau que l'on rencontre des peintures à sujet marin. Un très bel exemple de fresque marine est conservé sur les murs du *frigidarium* des Thermes suburbains, daté des années qui ont immédiatement suivi le tremblement de terre de 62 ap. J.-C. (fig. 180)¹³². En zone supérieure, de grandes baies à fond bleuté figurant des paysages nilotiques ornent les parois est et ouest, tandis que des naumachies agrémentent les murs nord et sud. Dans le registre inférieur des quatre parois sont représentées, sur un fond bleu sombre évoquant les profondeurs de la mer, des figures féminines – vraisemblablement des Néréides –, chevauchant des animaux marins au milieu d'une multitude de poissons. À *Herculaneum*, dans les Thermes du Forum (VI, 1-10), la voûte à coupole du *frigidarium* de la section masculine, dont la peinture à été réalisée dans les années qui ont précédé le tremblement de terre de 79 ap. J.-C., était ornée d'un fond marin peuplé de poissons (fig. 181). Ce décor, qui se reflétait dans l'eau du bassin, devait donner au baigneur l'illusion d'être plongé dans un monde marin peuplé de toutes sortes de créatures¹³³.

Au II^e s. ap. J.-C., plusieurs peintures témoignent du succès que semble avoir connu le thème de la mer. À Rome tout d'abord, des êtres marins agrémentent les murs et la voûte de deux salles thermales découvertes à proximité du site de l'antique Porto Fluviale: dauphins, poissons, céphalopodes, mollusques et crustacés de grande taille évoluent dans une mer bleu vert, à la surface de laquelle voguent une série d'embarcations (fig. 182)¹³⁴. À la même époque, poissons et autres animaux aquatiques occupent également une place de choix dans l'iconographie picturale provinciale. Ils étaient parfois des jardins, comme celui d'une *domus* de Vieux (F)¹³⁵, ou encore des bassins, tel celui du péristyle de la *domus* des Bouquets à Périgueux (F)¹³⁶.

Ces deux exemples mis à part, c'est dans le contexte thermal que l'univers marin a été le plus souvent représenté. En Gaule, des poissons sont attestés notamment dans les Thermes du Nord de Vaison-la-Romaine et dans les thermes de la rue des Farges à Lyon¹³⁷. Dans la province de Germanie Supérieure, nous rencontrons des créatures marines entre autres sur la voûte du *frigidarium* de la villa de Hölstein (CH; fig. 183)¹³⁸ et sur celle du *frigidarium* de Münsingen (CH; fig. 184), datées respectivement du milieu et de la seconde moitié du III^e s. ap. J.-C. Sur la seconde peinture, l'univers aquatique entoure des pêcheurs juchés sur une barque, au-dessus desquels trônent des divinités interprétées comme des Néréides¹³⁹.

Au début du III^e s. ap. J.-C., le monde de la mer est souvent associé à Vénus. Ainsi, la déesse apparaît sur deux fresques d'époque sévérienne conservées à Ostie: la première, qui se trouve dans le *frigidarium* des Thermes des Sept Sages (III, 10), juste au-dessus du bassin, la représente assistée de deux Amours et entourée de nombreux poissons et crustacés. La seconde peinture décore la paroi nord-est du *frigidarium* des Thermes du Phare: au milieu d'une foule d'animaux marins, la déesse est représentée debout sur sa coquille, que soutiennent un Triton et une Néréide¹⁴⁰.

132 JACOBELLI 1991, p. 147; BARBET 1999, p. 115-116.

133 MAIURI 1968, p. 39; DE VOS 1982, p. 297; PASQUINUCCI 1993, p. 58.

134 IACOPI 1940; JOYCE 1981, p. 58 et fig. 60; SANZI DI MINO 1998, p. 188-191. La date de 123 ap. J.-C., qui est imprimée sur des tuiles découvertes au revers des peintures, constitue un *terminus post quem* relativement précis pour la date de réalisation de ces décors.

135 BARBET 1993, p. 11-14.

136 Voir le rapport d'étude du Centre d'Etude des Peintures Murales Romaines de Soissons (septembre 2000), inédit. La fonction du bassin n'est pas clairement définie: piscine, vivier, bassin ornemental ?

137 BARBET 1993, p. 11-14.

138 KAPOSSY 1966; DRACK 1981.1, p. 19-20, p. 22, fig. 9 et p. 24, fig. 12; 1986, p. 52, pl. 12, b et c, et p. 58-59; FUCHS 1984, p. 66; 1989, p. 82-84.

139 DRACK 1950, p. 97-99 et pl. 41-43; 1980.4, p. 20-21 et p. 23; 1986, p. 57-58; FUCHS 1986, p. 11; 1989, p. 39-42; KAPOSSY 1966.

140 CALZA/NASH 1959, p. 60 et fig. 89; MEIGGS 1960, p. 419; CALZA 1964, p. 47-48; JOYCE 1981, p. 58 et fig. 63; FUCHS 1987, p. 74.

Pratiquement à la même époque, nous retrouvons Vénus au centre d'une peinture conservée sur la voûte en cul-de-four de la Chapelle Sainte-Agathe de Langon, en Bretagne (F; fig. 185)¹⁴¹. Sur un fond bleu peuplé d'animaux aquatiques, la déesse est représentée assistée d'un Amour chevauchant un dauphin. Une autre fresque marine datée de la fin du II^e ou du début du III^e s. ap. J.-C. a été découverte à Mülheim-Kärlich (D), en Germanie Supérieure (fig. 186). Elle représente Vénus appuyée sur sa coquille et entourée par des Tritons, au milieu d'une foule de poissons¹⁴². À Augst (CH), une tête d'Amour ainsi qu'une tête féminine découvertes dans l'*insula* 28 pourraient également être intégrés à la série des représentations de Vénus¹⁴³. En Grande-Bretagne enfin, plusieurs ensembles picturaux fragmentaires ont été découverts, parmi lesquels ont pu être distingués des poissons. Deux d'entre eux méritent d'être cités ici, dans le sens où ils attestent l'existence, en relation avec les poissons, d'une figure féminine, qui pourrait très bien être Vénus: le premier décorait le *frigidarium* de la *villa* de Southwell (GB)¹⁴⁴ et le second, plus tardif – il date du III^e ou du IV^e s. ap. J.-C. –, ornait la voûte des thermes de Sparsholt (GB)¹⁴⁵.

L'examen des différents documents musicaux et picturaux mentionnés ci-dessus nous invite à tirer plusieurs conclusions. Tout d'abord, en mosaïque, l'univers marin n'a pas été associé à toutes les divinités à la même époque. Si poissons et autres créatures marines font partie du cortège de Neptune au I^{er} s. ap. J.-C. déjà, ils n'apparaissent aux côtés de Vénus qu'à partir du II^e s. ap. J.-C., et ne sont associés à Thétis et Océan que dès le III^e s. ap. J.-C. Les raisons de ce phénomène sont peut-être à chercher dans la littérature. En effet, Neptune et son cortège sont déjà à l'honneur chez Homère (*Iliade*, XIII, 26-30), alors que Vénus, elle, n'apparaît escortée par des êtres marins qu'à partir du II^e s. ap. J.-C., dans les *Métamorphoses* d'Apulée (IV, 31). Ensuite, en peinture, Neptune, Thétis et Océan sont absents: seules Vénus et les Néréides semblent avoir suscité l'engouement des artistes.

En conclusion, et sur la base de toutes ces observations, nous proposons d'identifier la figure féminine de notre décor marin avenchois à la déesse Vénus. L'élément de diadème identifié sur un des fragments (fig. 205, frgt 12.60) rappelle d'ailleurs étrangement celui que porte la déesse sur la mosaïque de Sétif (TN; fig. 187). Dans

Fig. 187

Mosaïque de Sétif (TN). Triomphe de Vénus. Détail. IV^e s. ap. J.-C. Tiré de LASSUS 1965, fig. d.



141 FRANZÉ 1999, p. 27-29.

142 GOGRAFE 1997.

143 FUCHS 1987, p. 74.

144 DAVEY/LING 1982, p. 155-158; LING 1984, p. 58.

145 DAVEY/LING 1982, p. 160-165.

cette optique, les fragments interprétés comme pouvant être des parties de monstres marins (fig. 204-205, frgts 12.37-40, frgts 12.41-52 et 12.53-59) pourraient très bien attester l'existence de Tritons, personnages qui entourent la déesse sur la plupart des représentations mentionnées précédemment¹⁴⁶.

Venons-en enfin à la question de la datation. À la lumière des rapprochements qui ont pu être faits notamment avec des peintures dont le décor marin de l'insula 19 devait être très proche du point de vue iconographique, telles que celles d'Ostie, de Hölstein (D), de Münsingen (CH), de Mülheim-Kärlich (D) et de Langon (F), nous proposons de situer la date de sa réalisation à l'époque sévérienne, soit à la fin du II^e ou au début du III^e s. ap. J.-C.

Proposition de restitution

Le caractère extrêmement fragmentaire de l'ensemble n'autorise pas une restitution fiable du décor. De plus, aucun indice ne permet de savoir sur quel support – maçonnerie ou support de voûte – il était accroché. Cela dit, par rapprochement avec les peintures qui ornaient des salles thermales, que ce soit à *Herculaneum* (fig. 181), à Hölstein (fig. 183), à Münsingen (fig. 184), à Langon (fig. 185) ou à Mülheim-Kärlich (fig. 186), nous imaginerions volontiers que notre fresque marine se déployait dans le registre supérieure du *frigidarium* L2. En effet, comme c'est le cas généralement dans les salles d'eau, les parois de ce dernier étaient essentiellement recouvertes de marbres, retrouvés en nombre dans cette salle¹⁴⁷. Selon le schéma le plus courant, Vénus était très certainement représentée au centre de la scène, entourée de deux Tritons, au-dessus d'un registre bleu foncé représentant une mer peuplée de poissons. Le bandeau rouge vermillon (fig. 204, frgts 12.25 et 12.26-27) ainsi que les guirlandes de feuilles (fig. 204, frgts 12.28-30 et 12.31) devaient matérialiser le passage entre la scène marine et la partie médiane de la paroi.

Le décor à barrière de la salle chaude L40 (groupe 13)

Contexte de découverte

Cet ensemble pictural a été récolté dans les sondages effectués en 1964-1965 dans le secteur situé au sud-est du *frigidarium* L2, dans la zone occupée par la salle chaude L40 (fig. 178). Contrairement aux autres décors livrés par le site, il a pu faire l'objet d'un remontage satisfaisant (fig. 188). Ainsi, quatre plaques ont pu être reconstituées, ce qui laisse supposer que les fragments récoltés appartiennent à la décoration du dernier état de la pièce.

Présentation des éléments décoratifs

Sur la première séquence décorative qui a pu être remontée (fig. 206, frgts 13.1-76), une bande noire large de 4 cm couronne un champ rouge bordeaux d'une hauteur minimale de 21 cm, et sert de support à une barrière à croisillons rouge bordeaux haute de 31,4 cm. Deux croisillons sont attestés, dont les éléments présentent différentes largeurs: 3,4 et 2,8 cm respectivement pour les composantes horizontales et verticales, et 2,3 à 2,7 cm pour les parties obliques. Cette barrière prend place au premier plan d'un champ où se côtoient une zone verte et une zone jaune, qui devaient former des panneaux, séparés par une bande rouge orangé large de 4 cm, traitée de manière très fluide.

Trois fragments révèlent par ailleurs que le passage entre les champs jaune et vert pouvait se faire sans bande de transition et attestent l'existence d'un second champ jaune (fig. 206, frgts 13.86 et 13.87-88).

Une deuxième plaque (fig. 207, frgts 13.138-178) et deux petites séquences (fig. 207-208, frgts 13.77-83 et 13.179-184) révèlent l'existence, sur fond jaune (hauteur minimale: 29 cm), d'un troisième croisillon, dont les éléments s'avèrent plus minces que ceux présentés ci-dessus. Le fond jaune était peut-être orné de petits motifs, comme le laissent envisager quelques fragments isolés, sur lesquels nous croyons reconnaître un ruban traité dans les tons rose et violet.

Une troisième plaque atteste un motif de pilastre (fig. 207, frgts 13.89-97). Comme l'indique la séquence représentée par les fragments 13.77-83, dont elle doit être

¹⁴⁶ Dans cette perspective, un parallèle intéressant peut être tenté avec le monument nord du complexe funéraire d'Avenches-*En Chaplix*, dont les bas-reliefs supérieurs étaient décorés de couples de Tritons et de Néréides: CASTELLA (dir.) 1998, p. 34-36.

¹⁴⁷ Les établissements balnéaires romains étaient généralement revêtus de plaques de marbre ou de calcaire, matériaux mieux adaptés que les peintures à l'environnement humide des salles thermales. À ce propos, voir SÈNEQUE, *Epistulae* 86; MARTIAL, *Épigrammes* 6, 42; STACE, *Silves* I, 5.

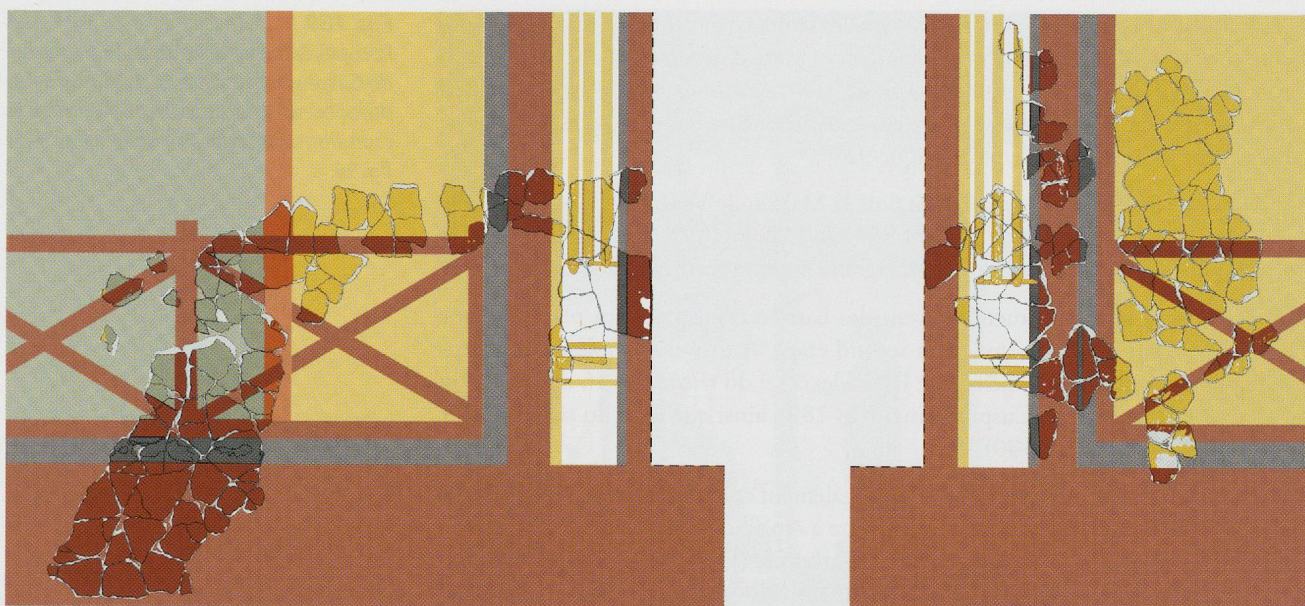


Fig. 188
Tentative de restitution du décor à barrière de la salle chaude L40 (groupe 13).
Échelle 1:10.

rapprochée, ce dernier devait prendre place à droite de la zone occupée par la barrière, de laquelle il était séparé par un bandeau rouge large de 6 à 7 cm bordé par une bande noire.

Le pilastre présente un fût à trois cannelures jaune beige larges de 1,6 à 1,8 cm, qui tombent sur un filet horizontal de même teinte large de 0,7 cm et qui sert de limite supérieure à un champ blanc séparant le fût de la base. Cette dernière est composée de deux tores en tout cas, dont le relief est rendu par trois filets horizontaux jaune beige (largeur: 0,9 cm pour le premier et 1,9 cm pour le deuxième)¹⁴⁸. Le pilastre est bordé à gauche et à droite respectivement par un filet jaune beige large de 1,8 cm et par un filet noir large de 1,4 cm, qui rendent un effet d'éclairage venant de la gauche. À droite, le motif est limité par une nouvelle bande rouge large de 3,5 cm, qui accuse un angle rentrant et qui devait par conséquent se situer en bordure d'une ouverture.

La quatrième et dernière séquence décorative qui a pu être reconstituée présente exactement les mêmes éléments que la plaque constituée par les fragments 13.89-97, mais dans l'ordre inverse (fig. 207, frgts 13.98-123). En effet, de gauche à droite, prennent place la bande rouge avec angle, le filet jaune beige rendant l'effet de lumière, le pilastre, le filet noir figurant l'ombre, le bandeau rouge de transition et la bande noire servant de limite gauche au champ jaune sur lequel se dessine la barrière. La base attique a conservé trois filets larges de 0,7, 1,3 et 1 cm. Les dimensions de ce second pilastre sont identiques à celles du premier, sauf l'écart entre le bas des cannelures et le sommet de la base, qui est de 11 cm (contre 12 cm sur le premier), et la largeur de la bande rouge bordant l'ouverture, qui est plus large de 2 à 2,5 cm.

Enfin, quelques fragments isolés, qui n'ont pu être rattachés aux séquences mentionnées ci-dessus, semblent toutefois avoir participé de la même composition: il s'agit de bandeaux et de bandes rouge orangé sur fond blanc (fig. 208, frgts 13.196-197) et associés à des sortes d'oves traitées dans les mêmes tons (fig. 208, frgts 198-199), de motifs rose violacé sur fond vert (fig. 208, frgts 13.200 et 13.201) et de motifs bordeaux – peut-être des festons d'ombelle – sur fond noir (fig. 208, frgt 13.202).

Rapprochements stylistiques et datation

Les croisillons de bois constituent un élément récurrent de l'architecture romaine. Ils composaient des barrières de jardin, des appuis de fenêtres, des balustrades de balcon ou de second étage. Au I^{er} s. ap. J.-C., des barrières de jardin à croisillons de bois sont illustrées à Pompéi sur plusieurs peintures de jardins, parmi lesquelles nous citerons celle du *viridarium* g de la Maison de M. Fabius Amandius (I, 7, 2.3)¹⁴⁹.

Les appuis de fenêtres à croisillons sont également très fréquents sur les murs de Pompéi: nous les retrouvons essentiellement sur les compositions architecturées des

148 Nous aurions ainsi affaire à une base attique; le chapiteau n'étant pas connu, nous ne pouvons en revanche nous prononcer sur le type de pilastre: GINOUVES/MARTIN 1985-1992, vol. 2, p. 73 et pl. 37.

149 PPM I, p. 568, fig. 26. À Rome, au I^{er} s. de notre ère toujours, le motif est attesté dans l'*Auditorium* de Mécène (BARBET 1985, p. 128, fig. 80).

II^e et IV^e styles, au premier plan des échappées latérales des zones médiane et supérieure, comme c'est le cas respectivement dans la pièce d de la Maison V, 3, 6 et dans la pièce a de la *Fullonica* de Stephanus (I, 6, 7)¹⁵⁰. À Rome, le motif apparaît dans trois pièces de la *Domus Aurea*: il figure en zone supérieure dans la salle des masques, dans la pièce 94 et dans le cryptoportique 92¹⁵¹.

Parfois aussi, comme dans le *triclinium* 6 de la Maison de Vénus à la Coquille (II, 3, 3) ou dans le *triclinium* g de la Maison de l'Ara Massima (VI, 16.15) à Pompéi, les croisillons forment de petits balcons qui agrémentent la zone médiane du décor¹⁵².

Enfin, les croisillons constituent souvent des barrières qui prennent place en zone supérieure, créant ainsi l'illusion d'un second étage. À titre d'exemples, nous mentionnerons deux décors pompéiens de III^e style: celui du *triclinium* 16 de la Maison de Paquius Proculus ou de Cuspius Pansa (fig. 189), ainsi que celui du *tablinum* i de la Maison IX, 5, 6.17 (fig. 190)¹⁵³.

Dans les provinces, le motif de croisillons a également connu un certain succès. Nous retrouvons déjà un exemple d'appui de fenêtre à croisillons à la fin du I^{er} s. ap. J.-C. sur une peinture à fond blanc découverte à Narbonne (F), dans la pièce d de la Maison à Portiques du Clos de la Lombarde¹⁵⁴. Dans cette cité sont également attestées des barrières à croisillons, mais à une époque plus tardive, à savoir vers la fin du II^e ou au début du III^e s. ap. J.-C. La première figure sur la zone supérieure de la peinture du *triclinium* k de la Maison à Portiques du Clos de la Lombarde¹⁵⁵, la deuxième apparaît sur un décor de la Maison III et la troisième provient d'une habitation mise au jour à la rue Cuvier. À la même période, le motif est encore présent en zone supérieure à Cologne, dans la Maison à petit Péristyle¹⁵⁶, à Martigny (CH), sur la peinture de la salle M des thermes du *temenos*¹⁵⁷ et à Vallon (CH), dans l'antichambre de la salle de la *venatio* (L2)¹⁵⁸. Un exemplaire présentant de grandes similitudes avec notre décor avenchois, dans le sens où il est traité dans des tons identiques (motifs bordeaux sur fond jaune), a été découvert à Martigny-Bourg (CH) et a été daté par Walter Drack des années 230 ap. J.-C.¹⁵⁹.

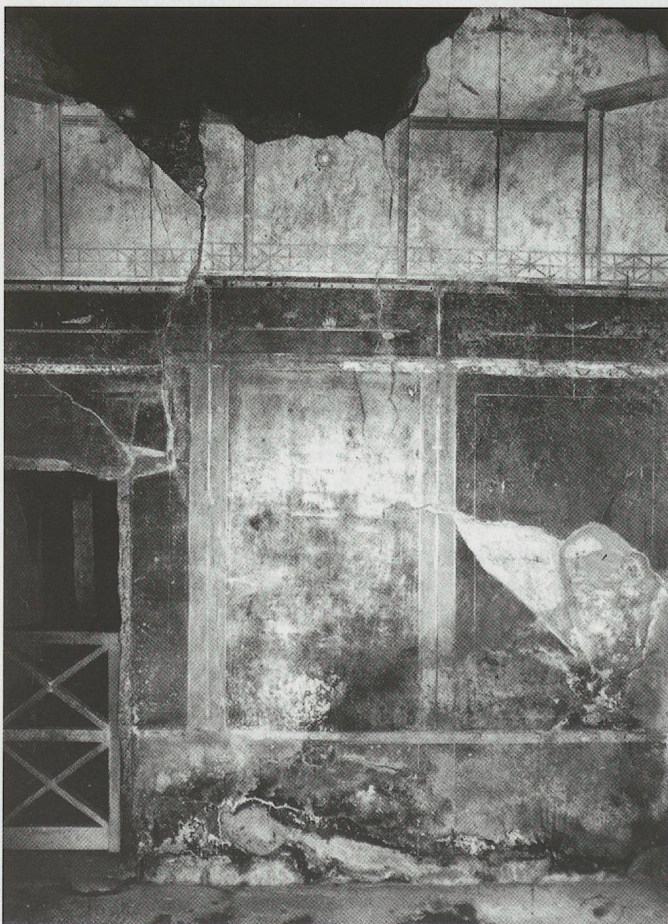


Fig. 189

Pompéi, Maison de Paquius Proculus ou de Cuspius Pansa (I, 7, 1), *triclinium* 16, paroi ouest, zone supérieure. Barrière à croisillons. III^e style. Tiré de PPM I, p. 541, fig. 96.

150 Pour la Maison V, 3, 6: PPM III, p. 904, fig. 6-7 et p. 907, fig. 12; pour la *fullonica* de Stephanus: PPM I, p. 335, fig. 2-4. De nombreuses autres peintures pompéiennes témoignent du succès du motif, dont nous avons dénombré, zone médiane et zone supérieure confondues, plus d'une trentaine d'occurrences.

151 IACOPI 1999, p. 100-101, fig. 95-96; p. 128-129, fig. 121-122; p. 131, fig. 124. Des appuis de fenêtres à croisillons sont par ailleurs attestés sur les peintures de la Villa Negroni, datées de 134 ap. J.-C. (JOYCE 1981, pl. 28, fig. 44; pour la datation, voir BORDA 1958, p. 98).

152 Pour la Maison de Vénus à la Coquille (II, 3, 3): PPM III, p. 126-128, fig. 21-23; pour la Maison de l'Ara Massima (VI, 16.15): PPM V, p. 871, fig. 32.

153 Pour la Maison de Paquius Proculus ou de Cuspius Pansa (I, 7, 1): PPM I, p. 534-536, fig. 86-89, p. 537, fig. 91, p. 538, fig. 93, p. 540-541, fig. 95-96 et p. 543, fig. 99-101; pour la Maison IX, 5, 6.17: PPM IX, p. 441, fig. 71, p. 446-447, fig. 81-84 et p. 462-463, fig. 108-109. Des balustrades à croisillons ornent également la zone supérieure du *triclinium* 25 de la Maison des Chapeaux colorés (VII, 4, 31.51): PPM VI, p. 1057, fig. 88).

154 SABRIÉ 1987, p. 161-164; SABRIÉ/SOLIER 1987, p. 279-289; ERISTOV 1987, p. 48; Narbonne 1991, p. 45 et p. 91-92, n° 50; Narbonne 1993, p. 17 et 53, n° 57.

155 Pour le *triclinium* k de la Maison à Portiques du Clos de la Lombarde: SABRIÉ 1987, p. 165-166; SABRIÉ/SOLIER 1987, p. 306-351; Narbonne 1991, p. 53 et p. 97-98, n° 56, a et b; Narbonne 1993, p. 19 et 57, n° 62, a et b. Pour le décor de la pièce C de la Maison III: Narbonne 1991, p. 107-108, n° 61, c et d; Narbonne 1993, p. 60, n° 66, a. Pour la peinture de la rue Cuvier: Narbonne 1991, p. 105, n° 60, a.

156 THOMAS 1987, p. 62-64; THOMAS 1993, p. 126-134 et pl. 5-6.

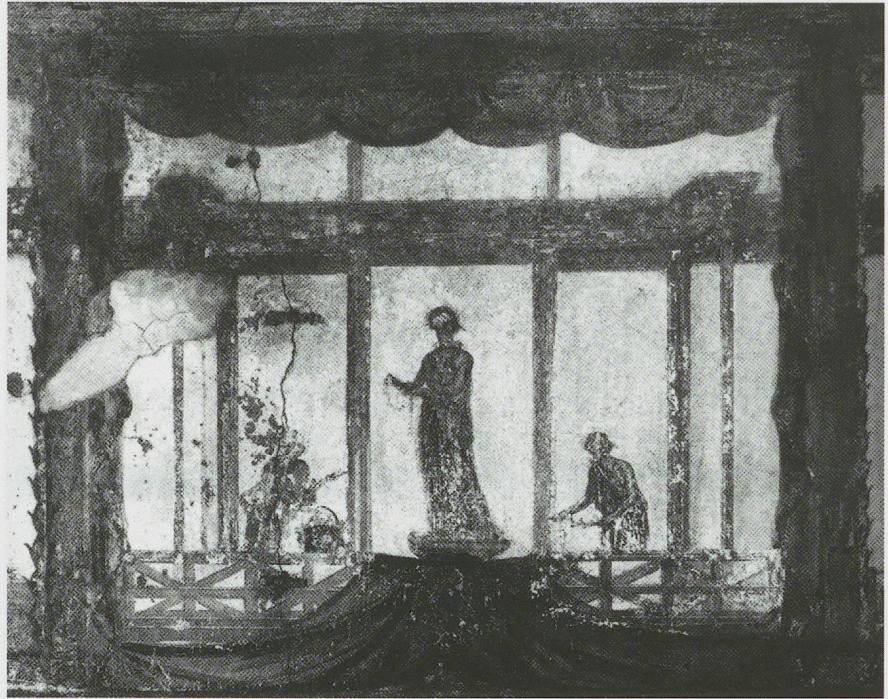
157 PEYROLLAZ 1993, p. 48-49 et p. 62.

158 FUCHS 2000, p. 38.

159 DRACK 1950, p. 94-96.

Fig. 190

Pompéi, IX, 5, 6.17, *tablinum i, paroi est*, partie centrale, zone supérieure. Barrière à croisillons et personnages. IV^e style. Tiré de PPM IX, p. 446, fig. 81.



Aux III^e et IV^e s. ap. J.-C., des croisillons apparaissent encore à Rome, dans le corridor de la *Villa piccola* découverte sous la Basilique de San Sebastiano¹⁶⁰, ainsi qu'en Grande-Bretagne, sur une peinture de Rudston¹⁶¹. Toutefois, il ne s'agit plus de barrières de galerie fictive, mais de barrières de jardins, par ailleurs extrêmement simplifiés.

L'analyse des différentes occurrences du motif de croisillons permet de dresser une première constatation: les croisillons les plus précoces, à savoir ceux que nous rencontrons au I^{er} s. ap. J.-C., accusent des dimensions relativement petites. En effet, la barrière qui court tout le long de la zone supérieure du *triclinium* 16 de la Maison de Paquius Proculus ou de Cuspius Pansa (I, 7, 11) présente une hauteur de 15 cm et une largeur modulaire de 20 cm¹⁶². Quant à l'appui de fenêtre du décor narbonnais mis au jour dans la pièce d de la Maison à Portiques du Clos de la Lombarde, il atteste une hauteur de 12 cm pour une largeur modulaire de 22 cm. Seuls les exemples romains de la *Domus Aurea* semblent faire exception à la règle.

Les barrières à croisillons des décors de la fin du II^e ou du début du III^e s. ap. J.-C. arborent quant à elles des dimensions plus importantes. La barrière de Martigny-Bourg (CH), par exemple, présente une hauteur de 62 cm pour une largeur modulaire de 57 cm. Celle de la Maison à Petit Péristyle de Cologne (D) est haute de 35 cm environ.

Considérons enfin le motif de pilastres. Colonnes et pilastres sont abondamment représentés en peinture. Les teintes employées sont généralement le blanc pour le fond et le jaune pour les cannelures. Ces éléments se retrouvent tout d'abord au I^{er} s. avant notre ère, sur les compositions architecturées du II^e style pompéien. À titre d'exemples, nous citerons le décor du *cubiculum* de la Maison de Livie sur le Palatin, ou encore les parois de l'*atrium* 5 et du *tablinum* 15 de la *villa* de Poppée à *Oplontis* (I) datées des années 50 av. J.-C.¹⁶³.

Dans les provinces, des colonnes apparaissent également au I^{er} s. av. J.-C. sur les peintures du II^e style pompéien. Nous en observons notamment à *Glanum* (F) dans le *cubiculum* de la Maison aux deux Alcôves, ainsi que dans la salle D de la Maison de Sulla¹⁶⁴.

Toutefois, la sobriété des traits et la schématisation qui caractérisent les pilastres de la peinture de l'*insula* 19 invitent à les rapprocher d'ensembles plus tardifs. Parmi les parallèles les plus pertinents, nous mentionnerons deux décors antonino-sévériens

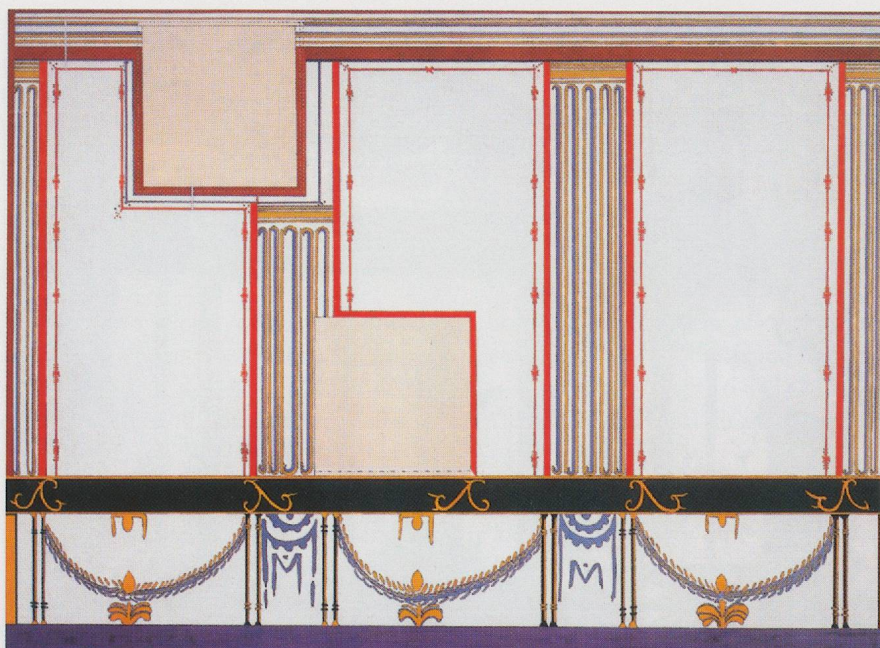
160 JOYCE 1981, p. 57 et pl. 36, fig. 58.

161 DAVEY/LING 1982, p. 148-153, n° 31 c.

162 Ce que nous appelons «largeur modulaire» est en fait la largeur d'un croisillon.

163 BARBET 1984.2, p. 10; 1999, p. 197.

164 BARBET 1984.2, p. 30; 1987, p. 11.

**Fig. 191**

Paris, rue Amyot. Restitution de la paroi sud. Milieu du II^e s. ap. J.-C. Tiré de ERISTOV/DE VAUGIRAUD 1985, p. 128, pl. 41.

mis au jour à Paris, rue Amyot (fig. 191) et rue de l'Abbé-de-l'Épée¹⁶⁵, ainsi que la peinture du portique de la *villa* de Vallon (CH), datée de la fin du II^e s. ou du début du III^e s. ap. J.-C. (fig. 192)¹⁶⁶.

L'étude stylistique des deux composantes principales du décor de la pièce L40 nous invite donc à proposer, pour la réalisation de l'ensemble, une datation vers la fin du II^e ou au début du III^e s. ap. J.-C.

Proposition de restitution

Par ailleurs, elle nous conduit à situer la peinture en haut de paroi, où la barrière à croisillons donnerait l'illusion d'une galerie d'étage, interrompue par des fenêtres bordées de pilastres. La largeur de ces dernières n'est pas connue, mais, pour des raisons de proportions, elle devait atteindre au moins cinq fois la largeur d'un pilastre. Quant à la hauteur de la zone supérieure, elle ne devait certainement pas être inférieure à 2 m, ce qui correspond à cinq hauteurs de barrière, augmentées des quelque 25 cm du champ rouge qui sert de support au décor.

**Fig. 192**

Vallon (CH), portique de la villa. Pilastres et colonnes. Fin du II^e-début du III^e s. ap. J.-C.

165 Pour le décor de la rue Amyot: BELOT 1984, p. 43-44; ERISTOV/DE VAUGIRAUD 1985. Pour le décor de la rue de l'Abbé-de-l'Épée: ERISTOV/DE VAUGIRAUD 1994.

166 FUCHS 1996, p. 32-35.

Fig. 193

Herculanium, *Maison samnite* (V, 1),
atrium. Zone supérieure à galerie fictive.
II^e s. av. J.-C. Tiré de BARBET 1999, p. 152.



Dans cette perspective, un rapprochement intéressant peut être établi avec la zone supérieure de l'atrium toscan de la *Maison samnite* à *Herculanium* (V, 1), daté du II^e s. av. J.-C., où l'illusion d'une galerie d'étage est donnée par une colonnade semi-engagée, entre les éléments de laquelle court une balustrade à treillage en stuc (fig. 193)¹⁶⁷.

La voûte peinte et le décor pariétal du *caldarium* L33 (groupe 14)

Contexte de découverte

En 1995, un sondage implanté dans la zone est de l'établissement thermal a permis de mettre au jour le *caldarium* L33 et la salle chaude L32 (fig. 178). De la démolition finale du *caldarium* provient un matériel pictural homogène.

L'observation du mortier d'accrochage ainsi que de la couche picturale de cet ensemble invite à répartir les fragments en deux séquences décoratives distinctes. Les éléments du premier groupe présentent une surface picturale brossée. Quelques collages ont permis de reconstituer une petite plaque, dont la légère incurvation suggère qu'il s'agit d'une portion de voûte (fig. 209, frgts 14.1-13)¹⁶⁸. Le second groupe, dont les fragments arborent une surface parfaitement lisse et plane, faisait quant à lui très certainement partie de la décoration pariétale de la pièce (fig. 208, frgts 14.35-41, 14.42-43, 14.46-50, 14.54-56 et 14.57-58).

Le décor de voûte

Présentation des éléments décoratifs

Sur fond blanc, un fleuron dont trois pétales seulement sont conservés (deux fuselés noir et rouge et un cordiforme vert) sert de motif central à un grand cercle

167 MAIURI 1959, p. 201-204 et pl. 18; 1968, p. 41-42; BARBET 1999, p. 152.

168 L'ampleur de l'incurvation exclut en effet de la situer en niche.

de 36,5 cm de diamètre constitué d'une guirlande de feuilles vertes (fig. 209, frgts 14.1-13 et 14.25)¹⁶⁹. Du pétale rouge part une série radiale de petites gouttes en direction de la guirlande. Le fleuron s'inscrit dans un premier cercle rendu par un fin filet jaune (diamètre: environ 30 cm). Relativement discret, ce motif n'était peut-être qu'un tracé préparatoire¹⁷⁰.

À la guirlande pend un élément campaniforme rouge que, par rapprochement avec la voûte de la pièce L2 de la *villa* de Vallon (CH), nous pourrions interpréter comme un masque de théâtre stylisé¹⁷¹. Ce motif semble assurer la liaison entre la guirlande de feuilles et l'élément bleu qui apparaît en limite de plaque, et que nous ne sommes pas en mesure d'identifier.

Rapprochements stylistiques et datation

Les peintures de la voûte du *caldarium* L33 s'inscrivent dans la lignée des compositions géométriques à réseau sur fond blanc héritières du système à caissons, dont une des attestations les plus précoces, la fresque de la voûte du cryptoportique 92 de la *Domus Aurea*, remonte aux années 60-70 de notre ère¹⁷². Bien représenté dans les provinces, où il semble avoir connu un grand succès vers la fin du II^e et au début du III^e s. ap. J.-C., ce type de décors comporte plusieurs variantes.

La version qui semble avoir été la plus appréciée par les artisans des provinces du Nord de la Méditerranée met en scène une trame orthogonale oblique ou axiale constituée de carrés délimités par des guirlandes de petites feuilles plus ou moins stylisées, au centre desquels s'inscrivent des médaillons logeant des fleurons et dont les intersections sont marquées d'un petit cercle. C'est dans cette série que s'inscrivent les décors de deux plafonds avenchois découverts dans l'*insula* 7¹⁷³. Le plafond de la *villa rustica* de Grancy/En Allaz (CH) situé à une soixantaine de kilomètres d'*Aventicum*, présentait un décor du même genre¹⁷⁴. À ce groupe, nous pouvons également rattacher les plafonds d'Amiens (F), de *Carnuntum*¹⁷⁵, de Cologne (D)¹⁷⁶, de Leicester (GB)¹⁷⁷ et de Silchester (GB)¹⁷⁸.

Un second type de décors de plafonds à réseau est représenté par une série de peintures dont la trame de base n'est plus obtenue par la juxtaposition de carrés, mais

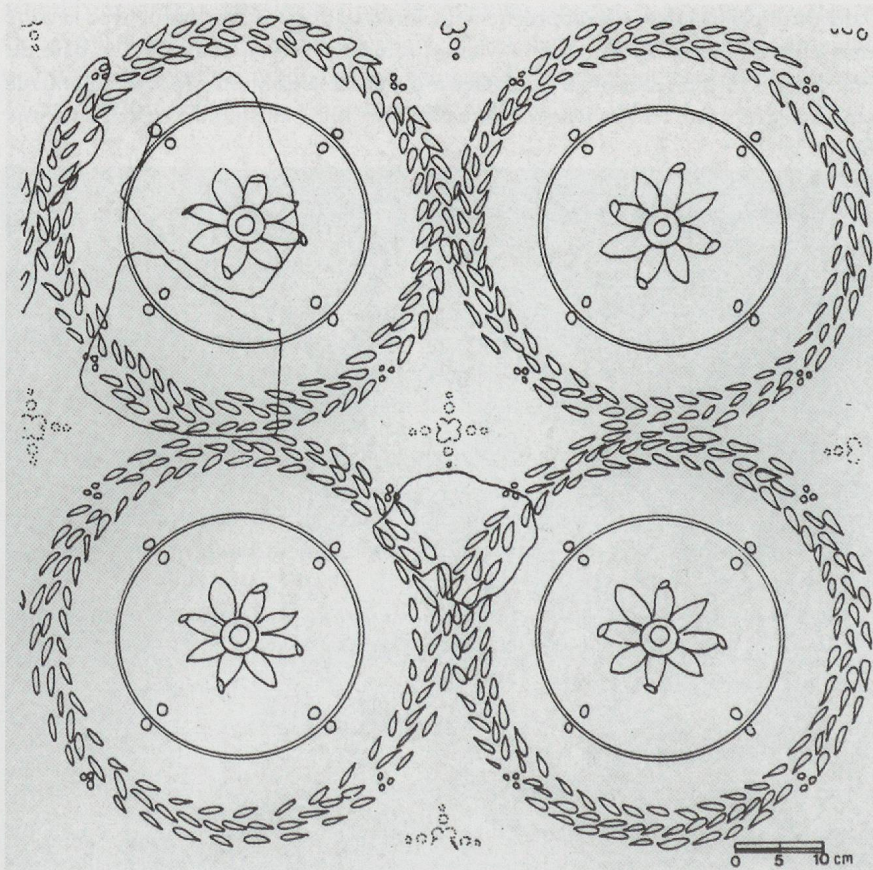


Fig. 194

Riom (CH), villa. Plafond à réseau géométrique de cercles tangents. Fin du II^e-début du III^e s. ap. J.-C. Tiré de FUCHS 1983, p. 76, fig. 3.10.

169 Cette mesure a été prise sur le bord extérieur de la guirlande; sur le bord intérieur, elle est de 33 cm.

170 La réalisation des motifs circulaires se faisait à l'aide d'un compas, muni soit d'une double pointe sèche, soit d'une pointe et d'un léger pinceau. Le fait qu'aucune incision circulaire n'ait été décelée sous la guirlande laisse supposer que c'est le second type d'instrument qui a été utilisé par l'artisan avenchois.

171 FUCHS 1996; FUCHS 2000, p. 38.

172 BARBET 1985, fig. 149-150; IACOPI 1999, p. 96-99, fig. 90-94.

173 DRACK 1980.4, p. 25-26, fig. 16 et 18; 1986, p. 60-61 et p. 66, pl. 14 a; FUCHS 1983, p. 41-64; 1984, p. 68; 1986, p. 13, fig. 23; 1987, p. 67; 1989, p. 20-23.

174 DRACK 1950, p. 39; FUCHS 1984, p. 68; 1987, p. 67; 1989, p. 79.

175 ALLAG 1983, p. 199.

176 THOMAS 1993, p. 234-236 et pl. 14 a.

177 DAVEY/LING 1982, p. 131-133.

178 DAVEY/LING, p. 153-155.

de cercles. Parmi ces dernières, nous citerons la peinture d'une paroi de la *villa* de Riom (CH), dans les Grisons, qui constitue un excellent parallèle pour notre décor de voûte (fig. 194). L'espace était subdivisé par un réseau de cercles tangents verts constitués de guirlandes de laurier, au centre desquels étaient logés des fleurons¹⁷⁹.

Dans leur forme la plus développée, les décors à réseau présentent des cercles sécants qui se superposent à la trame orthogonale primitive. Le réseau curviligne en trompe-l'oeil ainsi obtenu invite à distinguer soit des rosaces juxtaposées soit des carrés curvilignes reliés par les pointes, tels que l'on en trouve des exemples à Avenches, dans le complexe architectural de l'*insula* 7, de même qu'à Bösinggen (CH), dans la galerie de la *villa*¹⁸⁰. Ce schéma décoratif est également attesté en haut de paroi, notamment dans le *frigidarium* des *villae* de Hölstein (CH)¹⁸¹ et de Münsingen (CH)¹⁸².

Toutes datées de la fin du II^e ou du début du III^e s. ap. J.-C., les peintures mentionnées ci-dessus trouvent des correspondances directes dans le domaine de la mosaïque. En Gaule romaine, les exemples de pavements à schéma orthogonal isotrope sont nombreux. Le motif de guirlandes feuillues par contre n'est représenté qu'en Afrique du Nord, où nous le retrouvons sur un pavement de la Maison de la Procession dionysiaque à El Djem (TN), daté du milieu du II^e s. ap. J.-C.¹⁸³. La trame décorative est constituée de cercles sécants de guirlandes de laurier schématisées. Un autre parallèle pertinent est donné par une mosaïque de la Maison au Panneau floral de *Thuburbo Majus* (TN; *œcus* n° 8), que le matériel céramique date de la fin du II^e s. ap. J.-C.: les cercles sont ici délimités par des tiges de rosiers et les carrés curvilignes renferment des cercles concentriques timbrés d'un fleuron¹⁸⁴.

Sur la base de ces quelques observations, nous constatons que si les systèmes à réseau sont attestés à toutes les époques, l'enrichissement par des éléments végétaux est une caractéristique de la fin du II^e s. ap. J.-C.¹⁸⁵.

Pour terminer, examinons le fleuron central de la voûte. À notre connaissance, ce type de fleurons composites à quatre pétales cordiformes et quatre pétales fuselés tel que, par symétrie, nous pouvons le restituer, n'est pas attesté en peinture. Il apparaît par contre fréquemment sur les mosaïques polychromes d'Afrique du Nord, parmi lesquelles nous citerons les pavements de la Maison du Triomphe de Neptune à Acholla (TN; pièces nos 15 et 53)¹⁸⁶, de la Maison de Vénus à Mactar (TN; mosaïque n° 15)¹⁸⁷, ou encore de la Maison des Animaux liés à *Thuburbo Majus* (TN; *cubiculum* 11)¹⁸⁸. Tous sont datés de la fin du II^e, voire du début du III^e s. ap. J.-C.

En Gaule, le motif n'est attesté que dans les provinces de Narbonnaise et de Lyonnaise. Il figure sur trois pavements de Saint-Romain-en-Gal (F), dont le premier a été réalisé dans les années 50 à 150 ap. J.-C., le second au cours de la seconde moitié du II^e s. ap. J.-C. et le dernier au plus tôt dans le courant de la première moitié du III^e s. ap. J.-C.¹⁸⁹. Il est également présent sur deux documents viennois datés respectivement de la seconde moitié du II^e s. et de la première moitié du III^e s. ap. J.-C.¹⁹⁰.

En Lyonnaise, il se retrouve notamment sur deux pavements provenant de la capitale, datés de la fin du II^e s. et de la première moitié du III^e s. ap. J.-C.¹⁹¹, ainsi que sur un dallage d'époque sévérienne découvert à Anse (F)¹⁹². Un seul exemple est attesté en Germanie Supérieure, sur un pavement de la *villa* de Fliessen (D), dont la réalisation remonte à la première moitié du III^e s. ap. J.-C.¹⁹³.

En conclusion, nous remarquons que, bien qu'il ait une origine italique, on retrouve notre type de fleuron au I^{er} s. de notre ère sur le sol du *triclinium* 37 de la Maison des Vestales (VI, 1, 7) à Pompéi¹⁹⁴ et dans une variante à six pétales sur le pavement bichrome de la Maison à Péristyle à Ostie (IV, 5)¹⁹⁵ —, les motifs de fleurons semblent s'être répandus dans les provinces à partir de l'époque hadriano-antonine et avoir été en vogue surtout à l'époque sévérienne, caractérisée par un enrichissement et une diversification du répertoire décoratif des mosaïques géométriques¹⁹⁶.

Partant de l'hypothèse selon laquelle les peintres se seraient inspirés du répertoire des mosaïstes, les indications d'ordre stylistique que nous avons pu tirer de l'analyse du motif de fleuron comme du schéma général du décor permettent d'envisager que la décoration du dernier état du *caldarium* L33 a été mise en œuvre vers la fin du II^e ou au début du III^e s. ap. J.-C.

179 DRACK 1980.4, p. 17-19; 1986, p. 30-32; FUCHS 1989, p. 62-63.

180 DRACK 1986, p. 59-60 et p. 66, pl. 14, b et c; FUCHS 1984, p. 67-68; 1986, p. 11, fig. 18; 1989, p. 68-70; 1996, p. 24-26.

181 DRACK 1980.4, p. 19-20, p. 22, fig. 8 et p. 23, fig. 11-12; 1986, p. 58-59 et p. 52, pl. 12, a; FUCHS 1984, p. 66-67; 1986, p. 10 et 11, fig. 19; 1989, p. 82-84; KAPOSSY 1966.

182 DRACK 1950, p. 97-99 et pl. 41-43; 1980.4, p. 20-21 et p. 23; 1986, p. 57-58; FUCHS 1986, p. 11; 1989, p. 39-42; KAPOSSY 1966.

183 FOUCHER 1963, p. 48-57 et pl. 16.

184 CMT II, 1, n° 46, p. 57-59 et pl. 24.

185 BARBET 1995.1, p. 49-53.

186 GOZLAN 1992, n° 14, p. 74-79 et pl. 23-24, 66; n° 53, p. 182 et pl. 62.

187 PICARD/BOURGEOIS 1977, p. 54 et p. 89, fig. 49.

188 CMT II, 1, n° 79, p. 96-97 et pl. 38 et 57.

189 RGMG III, 2, n° 365, p. 201 et pl. 103; RGMG III, 2, n° 385, p. 249-251 et pl. 141; RGMG III, 2, n° 411, p. 298 et pl. 177-178.

190 RGMG III, 2, n° 257, p. 53-54 et pl. 10; RGMG III, 2, n° 322, p. 141-143 et pl. 62-63.

191 RGMG II, 1, n° 138, p. 107-110 et pl. 78, fig. 5; RGMG II, 1, n° 76, p. 70-71 et pl. 56.

192 RGMG II, 2, n° 175, p. 30-35 et pl. 6-7.

193 PARLASCA 1959, p. 14-15 et pl. 20, n° 4.

194 PPM IV, p. 48, fig. 84 b.

195 BECATTI 1961.1, p. 202-203 et 1961.2, pl. 22.

196 GOZLAN 1992, p. 78; RGMG II, 2, p. 34.

Proposition de restitution

Bien que les éléments à disposition soient trop peu nombreux pour que nous puissions assurer une restitution d'ensemble définitive, quelques pistes méritent toutefois d'être évoquées.

Le décor de la voûte du *caldarium* L33 ne s'insère pas dans la lignée des décors à réseau de cercles sécants ni dans celle des compositions à motif central unique. L'existence du motif de transition interprété comme un masque de théâtre exclut cette dernière piste, à moins qu'il ne rattache la guirlande à de petits éléments périphériques secondaires, ce qui nous paraît peu probable. Il faut alors se tourner plutôt vers les schémas à réseau de cercles tangents de type Riom (fig. 194). Dans notre cas cependant, les cercles ne seraient pas directement tangents, mais reliés par des motifs intermédiaires, soit les masques de théâtres. Par ailleurs, le motif attesté en bordure de plaque nous oblige à envisager une alternance de cercles de guirlandes à feuilles vertes et des cercles de couleur bleue, composés ou non d'éléments végétaux, à moins qu'il ne s'agisse de motifs d'une autre forme. Une variante consisterait par exemple à interpréter l'élément bleu comme un carré curviligne et à imaginer un réseau faisant alterner des cercles de guirlandes feuillues vertes et des carrés curvilignes bleus. Dans l'impossibilité de trancher pour l'une ou l'autre solution, nous proposons d'envisager les deux variantes.

Les enduits pariétaux

Présentation des éléments décoratifs

Le petit ensemble à fond blanc que nous proposons de restituer en paroi, sur la base de critères structurels, était orné de différents motifs, suggérés par de rares fragments.

Parmi les plus significatifs, nous mentionnerons tout d'abord une moulure fictive large de 6 cm, réalisée par une succession de filets beige, bleu, beige brun, brun et bordeaux, associée à deux lignes brunes (fig. 208, frgts 14.35-41), dont la première apparaît parfois associée à un filet vertical bordeaux (fig. 208, frgts 14.42-43). Une autre séquence atteste une bande bleue bordant un champ de teinte brune agrémenté de motifs bordeaux dont la forme générale est insaisissable, mais que nous interpréterions volontiers comme une imitation de marbre (fig. 208, frgts 14.46-50). Enfin, deux fragments attestent peut-être une autre moulure fictive, rendue dans des dégradés de tons de beige et de bleu également (fig. 208, frgts 14.57-58).

Rapprochements stylistiques et proposition de restitution

Le peu d'éléments à disposition ne nous permet pas d'appréhender l'organisation générale de la décoration qui prenait place sur les parois du *caldarium* L33. La moulure ainsi que la petite séquence imitant des marbres inviteraient toutefois à rapprocher notre ensemble de peintures telles que nous en trouvons un exemple dans le *frigidarium* de la *villa* de Hölstein (CH) à la fin du II^e ou au début du III^e s. de notre ère (fig. 183)¹⁹⁷. Sur ce décor, la zone médiane est occupée par une succession de compartiments de faux marbres, séparés des zones basse et supérieure par de fausses moulures.

Une autre solution nous est suggérée par la découverte, dans la démolition du *caldarium* L23, de nombreux fragments de placages de marbre, dont certains, notamment des bandeaux de transition, sont à restituer de façon certaine en paroi. À la lumière de ces indications, nous pourrions imaginer que les murs de la pièce étaient revêtus essentiellement de placages, et que les peintures n'intervenaient qu'à partir d'une certaine hauteur. Dans cette optique, la moulure fictive pourrait faire office de couronnement à la zone de marbres, à laquelle feraient écho les faux marbres peints attestés par les fragments 14.46-50.

Le décor à fond rouge et blanc de la pièce L8 (groupe 15)

Contexte de découverte

Les fragments de cet ensemble (fig. 210) ont été mis au jour dans la zone du local L8, une petite pièce située au nord du *frigidarium* L2 (fig. 178). La majorité d'entre

197 KAPOSSY 1966; DRACK 1981.1, p. 19-20, p. 22, fig. 9 et p. 24, fig. 12; 1986, p. 52, pl. 12, b et c, et p. 58-59; FUCHS 1984, p. 66; 1989, p. 82-84.

eux proviennent de la démolition finale de la pièce même, alors que d'autres ont été récoltés dans la tranchée de récupération du mur M10 et de l'égout St 395, ainsi que dans la couche de démolition du *praefurnium* de la salle L3 (fig. 75-76). Il s'agit sans aucun doute du revêtement du dernier état de la pièce.

Présentation des éléments décoratifs

La plupart des éléments présentent un fond uni, rouge ou blanc. Un seul atteste une transition entre ces deux plages de couleurs. Enfin, deux fragments à fond blanc, très érodés, laissent encore deviner la trace rouge orangé d'un motif linéaire.

Rapprochements stylistiques et proposition de restitution

Tout porte à croire que le local L8 était orné d'un décor très simple, tel qu'il est courant d'en rencontrer dans les pièces secondaires des édifices romains. Ces compositions étaient généralement organisées selon un schéma bipartite. La paroi se divisait en une zone basse revêtue de rouge et en une zone supérieure à fond blanc, dont la monotonie était parfois rompue par quelque motif, tel des lignes géométriques, des rubans ou des guirlandes. La transition entre ces deux champs était généralement matérialisée par un filet d'un rouge plus foncé, d'un à deux centimètres de large. Dépourvue de toute recherche iconographique, ce type de décors, à l'instar des peintures à fond blanc et filets colorés dont il a été question précédemment, n'est guère rattachable à un courant stylistique précis. Il semble en effet avoir été d'usage durant toute la période romaine, et son emploi dépendait moins des schémas à la mode que de la fonction de la pièce qu'il recouvrait. Nous le rencontrons déjà sur les murs pompéiens au I^{er} s. ap. J.-C., comme dans le *cubiculum* 21 de la Maison du Chirurgien (VI, 1, 10)¹⁹⁸ ou dans l'*atrium* b de la Maison VI, 14, 37¹⁹⁹. Au II^e s. ap. J.-C., nous le rencontrons fréquemment à Ostie, notamment dans les zones de passages entre les *insulae*.

Le décor à fond blanc et motifs variés n° 4 (groupe 16)

Contexte de découverte et présentation des éléments décoratifs

Un dernier décor peut être daté de la période sévérienne, en raison notamment de la facture extrêmement grossière de son mortier d'accrochage. Représenté par huit fragments uniquement, récoltés lors des investigations menées en 1964-1965, il ne peut être rattaché à son emplacement d'origine.

Il s'agit d'un décor à fond blanc, sur lequel se développaient des motifs linéaires tels que des bandeaux bordeaux associés tantôt à des filets noirs (fig. 210, frgts 16.1), tantôt à des motifs (colonnettes ?) traités dans les tons de jaune (fig. 210, frgts 16.4, 16.5-6), ainsi que des motifs végétaux constitués de fleurons verts et de tigelles noires (fig. 210, frgts 16.2-3). Du point de vue iconographique, cet ensemble pictural se rattache à la série des deux décors à fond blanc des groupes 10 et 11 présentés ci-dessus (p. 171).

198 PPM IV, p. 81, fig. 57.

199 PPM V, p. 374, fig. 2.



Groupe 1 Piscine de l'édifice tibérien, angle nord. Détail du revêtement interne peint en rouge.

Groupe 2 Décor à fond blanc et filets jaunes et noirs

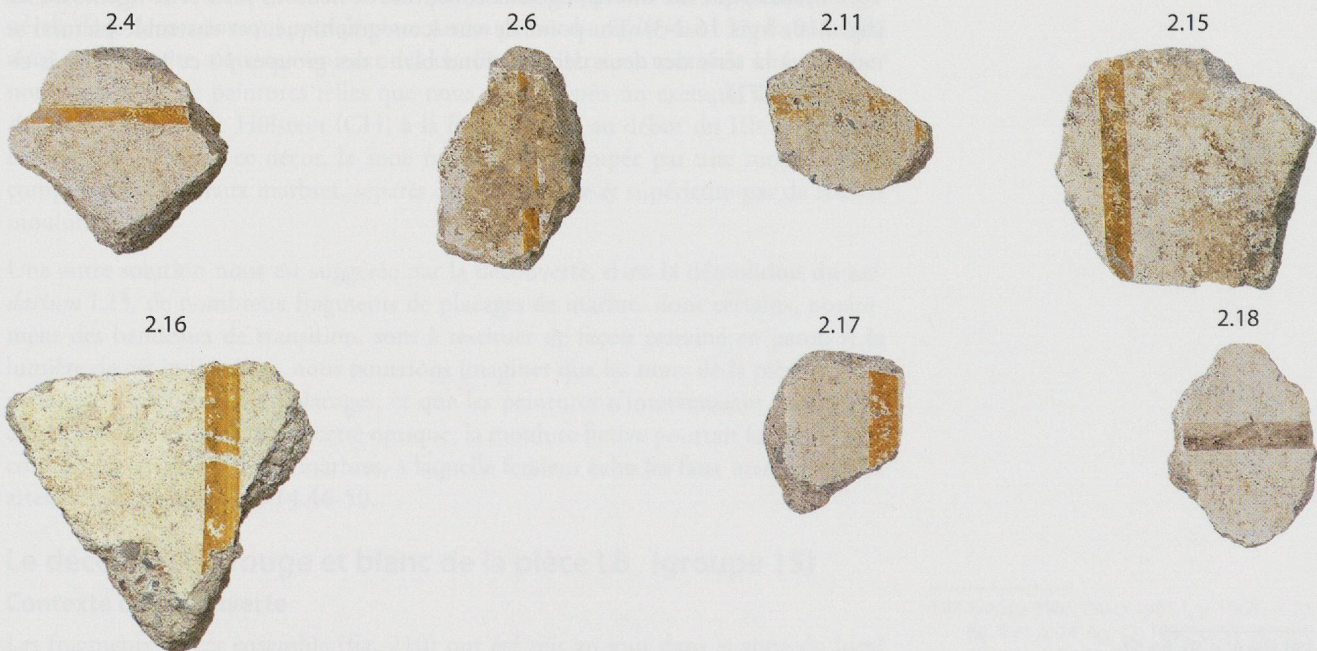


Fig. 195. La peinture murale.

Échelle 1:2 (groupe 2)

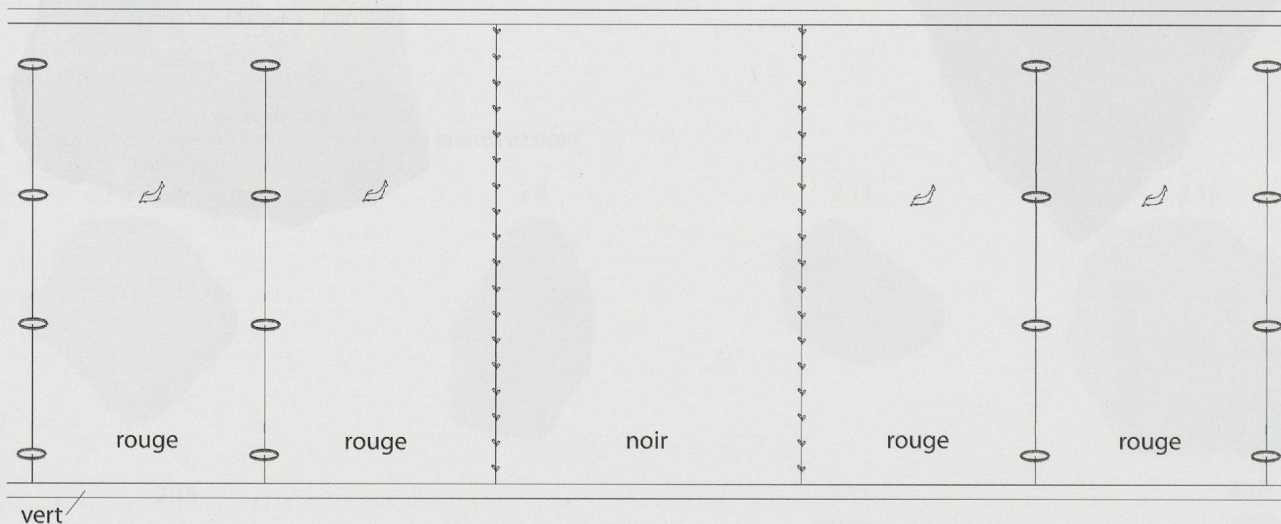
Groupe 3 Décor de plafond



Fig. 196. La peinture murale.

Échelle 1:2 (3.1-2, 3.5-7 : 1:3)

Groupe 4 Décor à panneaux rouge vermillon



Groupe 4. Décor à panneaux rouge vermillon. Proposition de restitution.

0 1 m

Fig. 197. La peinture murale.

Échelle 1:2 (fragments)

Groupe 5 Décor à panneaux rouges et corniche fictive

5.1-12



5.13-18



Groupe 6 Décor à panneaux rouges et touffes de feuillage

6.1-2



6.6-7



6.10



6.16



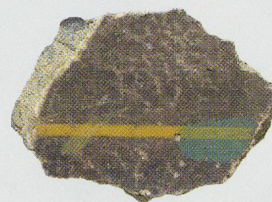
6.20



6.21-22



6.24



6.26



6.27-29



6.32-36



Fig. 198. La peinture murale.

Échelle 1:2 (5.1-12, 5.13-18, 6.27-29, 6.32-36 : 1:3)

Groupe 6 (suite)

6.47-48



6.56-59



6.62



6.63



6.69



6.74



Groupe 7 Décor à fond blanc et filets bordeaux et noirs

7.1



7.2



7.3



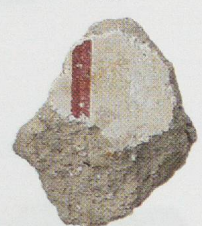
7.6



7.7



7.8



7.9



7.12



7.13



7.14



7.15



7.16



Fig. 199. La peinture murale.

Échelle 1:2 (6.56-59 : 1:3)

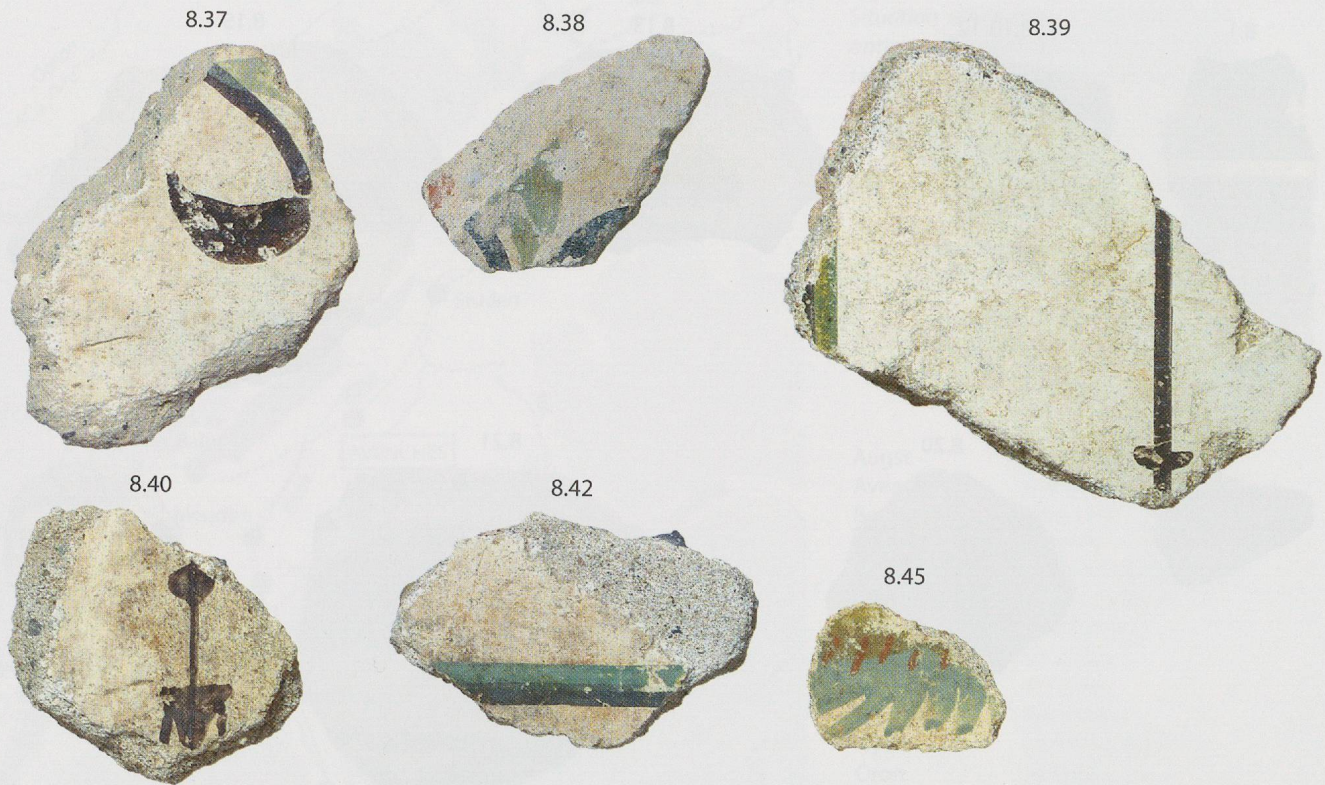
Groupe 8 Décor à fond blanc et motifs variés n° 1



Fig. 200. La peinture murale.

Échelle 1:2

Groupe 8 (suite)



Groupe 9 Plinthe blanche mouchetée de jaune et noir



Groupe 9. Détail de la plinthe observée *in situ* contre le mur M5.



Fig. 201. La peinture murale.

Échelle 1:2

Groupe 10 Décor à fond blanc et motifs variés n° 2



Groupe 11 Décor à fond blanc et motifs variés n° 3



Fig. 202. La peinture murale.

Échelle 1:2

Groupe 12 Décor marin du *frigidarium* L2

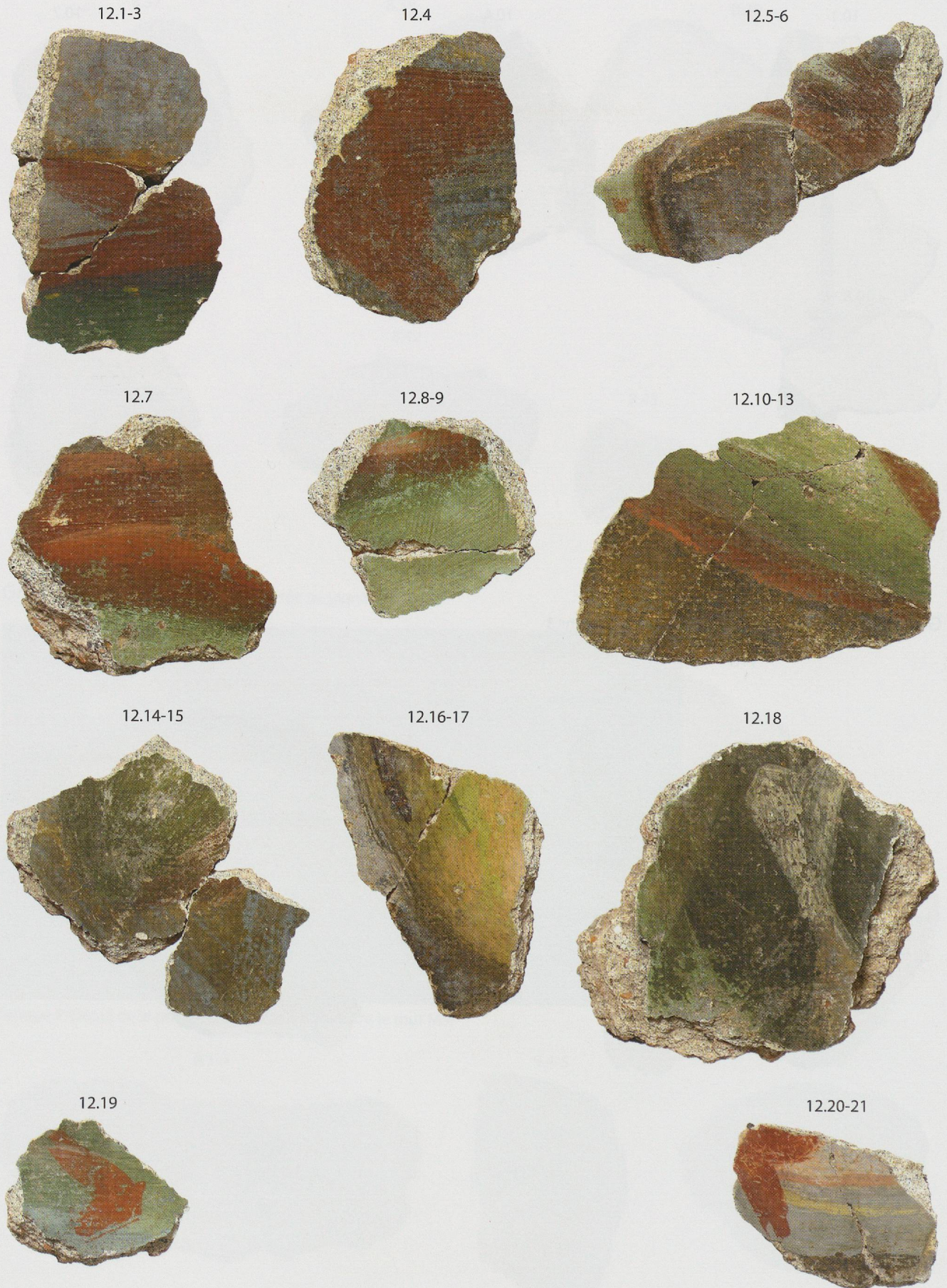


Fig. 203. La peinture murale.

Échelle 1:2 (12.5-6, 12.14-15 : 1:3)

Groupe 12 (suite)

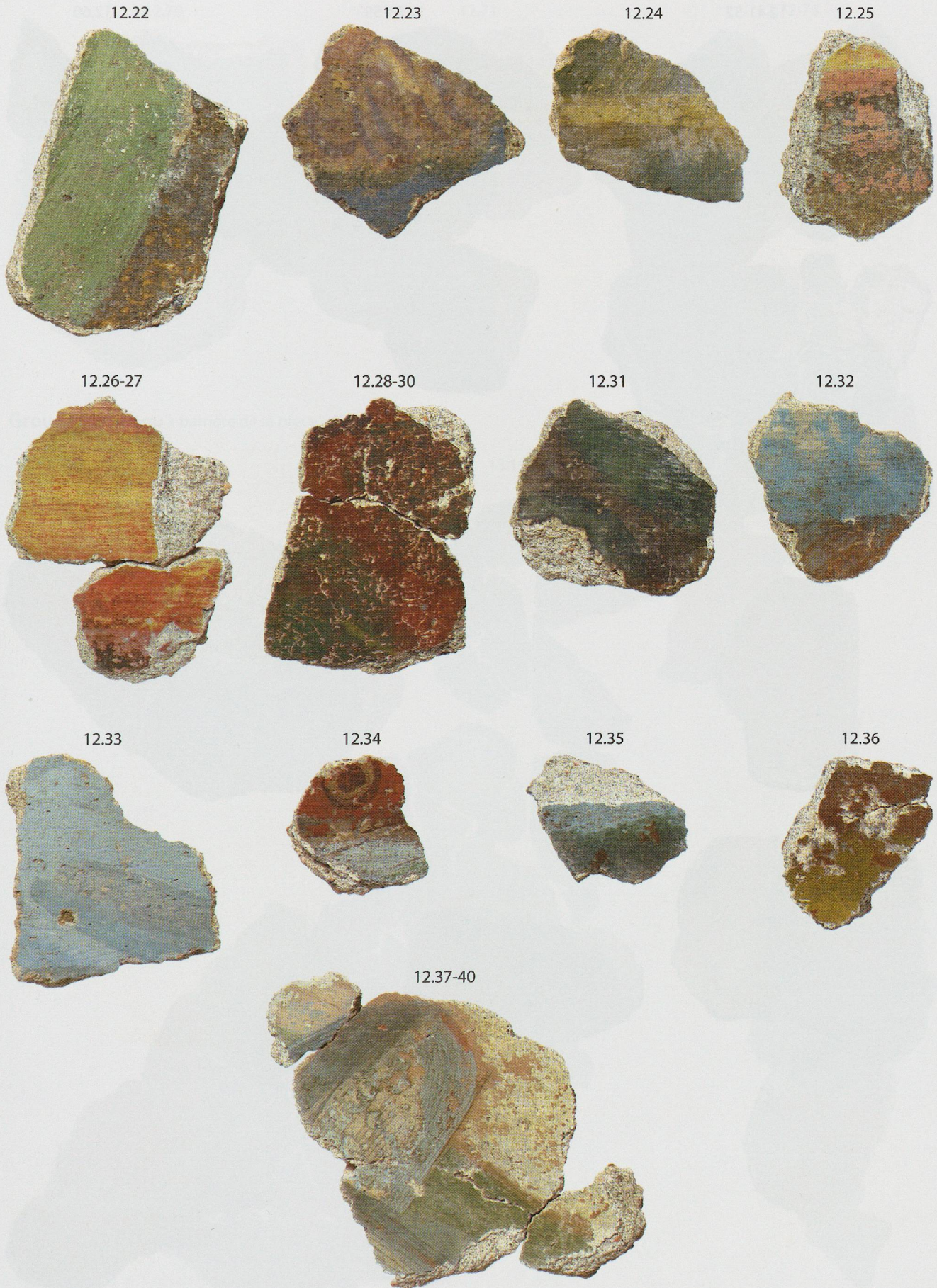


Fig. 204. La peinture murale.

Échelle 1:2 (12.22, 12.26-27 : 1:3)

Groupe 12 (suite)



Fig. 205. La peinture murale.

Échelle 1:2 (12.41-52 : 1:4 ; 12.53-59 : 1:3)

Groupe 12 (suite)

12.70



12.71



12.72-73



Groupe 13 Décor à barrière de la pièce L40

13.1-76



13.86



13.87-88



Fig. 206. La peinture murale.

Échelle 1:2 (13.1-76 : 1:4)

Groupe 13 (suite)

13.77-83



13.89-97



13.98-123



13.138-178



Fig. 207. La peinture murale.

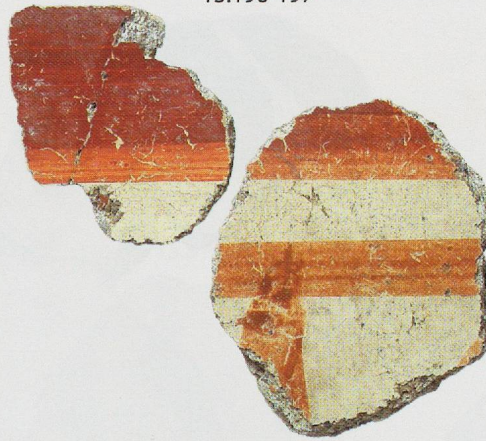
Échelle 1:3 (13.138-178 : 1:4)

Groupe 13 (suite)

13.179-184



13.196-197



13.198-199



13.200



13.201



13.202



Groupe 14 Décor pariétal et voûte peinte du *caldarium* L33

14.35-41



14.42-43



14.46-50



14.54-56



14.57-58



Fig. 208. La peinture murale.

Échelle 1:2 (14.35-41, 14.46-50 : 1:3)

Groupe 14 (suite)

14.1-13

14.25

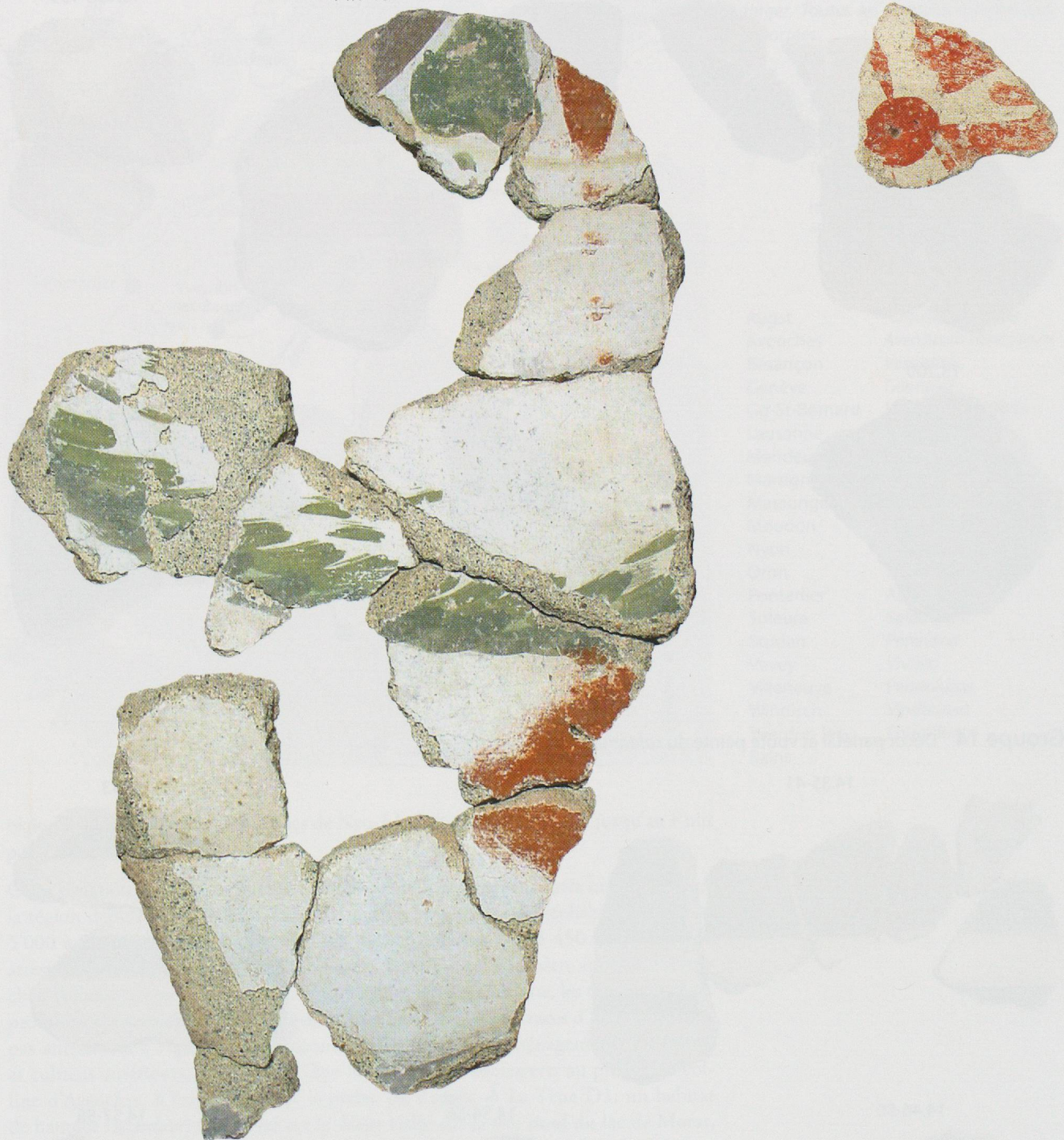


Fig. 209. La peinture murale.

Échelle 1:3 (14.25 : 1:2)

Groupe 15 Décor à fond rouge et blanc du local de service L8

15.1



15.2



15.3



15.3 (revers)



Groupe 16 Décor à fond blanc et motifs variés n° 4

16.1



16.2-3



16.4



16.5-6



Fig. 210. La peinture murale.

Échelle 1:2 (15.1 : 1:4)

Les placages de marbre

Corinne Morier-Genoud

Introduction

Cette étude va tenter de restituer une partie de l'aspect intérieur de l'ensemble architectural des thermes de l'état 3, la décoration marmoréenne. On sait par de nombreux témoignages que le marbre est un matériau très présent dans la décoration des complexes thermaux. Il est souvent privilégié pour deux raisons. La première est fonctionnelle: elle est relative à l'aspect isolant et étanche du marbre, qui revêt une grande importance pour un lieu où la chaleur et l'eau jouent un grand rôle. La seconde raison est d'ordre idéologique et met en avant l'aspect luxueux du marbre. Les thermes sont un espace privilégié, d'inspiration romaine où l'on rencontre ses amis et relations politiques. C'est un lieu où l'on discute, où l'on se détend, s'occupe de son corps et de son esprit, et où l'accent peut être mis sur l'harmonie des couleurs et des textures. Le marbre occupe ainsi une place de choix parmi les différents arts décoratifs généralement mis en œuvre; c'est ce que nos propos vont tenter de mettre en évidence.

Présentation du matériel

Les différentes campagnes de fouilles ont mis au jour des quantités très variables de plaques de revêtement. Le matériel provenant des investigations de 1964/1965 est inexistant, mais cela n'indique pas pour autant que les surfaces fouillées ne contenaient aucun élément de marbre. En effet, les documents de fouilles mentionnent plusieurs fragments de placage de marbre²⁰⁰ qui ont tout simplement été jetés, probablement parce que l'on estimait qu'ils n'apporteraient aucune information utile²⁰¹.

C'est au cours des fouilles de 1994 qu'a été récolté l'essentiel du matériel, soit plus de 2'000 fragments. Trois gisements importants sont à mentionner: le *frigidarium* L2 et le bassin attenant St 129 (1'400 fragments), ainsi que le *caldarium* L33 (208 fragments) et la salle chaude L17 (98 fragments). Les sondages préliminaires de 1993 avaient quant à eux livré six pièces.

La totalité des éléments marmoréens appartient à l'état 3 des thermes, dont une grande partie remonte vraisemblablement à la période sévérienne, comme les peintures murales²⁰². Cependant, deux indices laissent entrevoir l'éventualité d'une présence de revêtement marmoréen pour les bâtiments des états 1 et 2. Tout d'abord, il y a la présence d'un fragment de bandeau chanfreiné de calcaire urgonien (n° 110) retrouvé dans le sol en *opus spicatum* de la piscine et appartenant à une réfection de celui-ci (état 2 ?). Un second fragment provient d'une couche de démolition de l'état 2. Il s'agit d'un élément d'opus sectile en *africano rosso* (n° 141) qui a probablement appartenu au décor d'une pièce de l'établissement d'époque flavienne. Ainsi, ces deux éléments pourraient témoigner à eux seuls de la présence de décors de placage de marbre dans les édifices du I^{er} s. de notre ère. Mais pourquoi nous reste-t-il si peu de vestiges marmoréens des premiers états ? Peut-être simplement parce que l'essentiel de cette décoration a pu être réutilisé tel quel, ou retravaillé et intégré dans la nouvelle décoration des thermes du II^e s. Un fragment (n° 45) retrouvé dans la démolition de l'hypocauste du *caldarium* L33 présente des traces de découpe au ciseau, diagonalement par rapport au bord conservé; il pourrait s'agir d'un déchet de découpe d'un élément provenant d'un premier décor, recoupé en vue d'un réemploi.

Même s'il ne faut pas prendre en compte l'aspect quantitatif du matériel²⁰³, il est remarquable d'observer l'omniprésence des roches locales dans la décoration de l'édifice. Sur plus de deux mille fragments récoltés, seuls seize sont d'importation. Mais il ne faut pas oublier que les marbres importés, généralement colorés, ont été privilégiés par les récupérateurs et les témoignages sont par conséquent moins nombreux.

200 Il semble que les documents de fouille de 1964/1965, notamment les relevés photographiques, puissent apporter des informations intéressantes, qu'il serait utile d'intégrer aux données de 1994, dans la continuité du sol du *frigidarium* L2, par exemple. Une étude complémentaire serait par conséquent souhaitable.

201 À la décharge des fouilleurs, il faut remarquer que l'étude des revêtements marmoréens n'intéresse les chercheurs que depuis très peu de temps, trois décennies tout au plus.

202 Voir ci-dessus l'étude des peintures murales, p. 170-171.

203 Sur la pertinence du rapport quantitatif entre le matériel retrouvé et celui qui avait sa place originelle au sein d'un bâtiment, voir MORIER-GENOUD 1999, p. 7.

Fig. 211

Provenance des marbres colorés attestés dans l'insula 19.

- 1 marbre de Sampans
- 2 marbre de Modane
- 3 rosso antico
- 4 fior di pesco
- 5 cipollino
- 6 africano rosso
- 7 porfido rosso



Les différentes roches mises en œuvre

Introduction

Parmi les roches locales utilisées pour la décoration des thermes, prédomine le calcaire, extrait dans un voisinage relativement proche. En ce qui concerne les marbres importés, le Rhône a fourni un moyen d'acheminement idéal pour des blocs destinés à être sciés en plaques. Le site d'Avenches présente une riche palette de marbres qui démontre que les décorateurs n'ont pas hésité à s'approvisionner en matériaux luxueux provenant parfois de carrières lointaines (fig. 211)²⁰⁴.

Les roches locales

Calcaire urgonien

La principale roche locale utilisée est le calcaire urgonien; il s'agit généralement d'un calcaire coquillier de couleur blanc-beige à beige. Différents faciès ont pu être mis en évidence, en fonction de la présence ou l'absence de fossiles. Ces faciès sont typiques des calcaires urgoniens de la région. Cette formation est datée du Crétacé inférieur (Hauterivien supérieur à Bédoulien) et se rencontre dans le Jura et dans la zone externe (delphino-helvétique) des Alpes²⁰⁵. En l'état actuel des connaissances relatives aux carrières anciennes, il est malheureusement difficile de retrouver les endroits où les bâtisseurs antiques s'approvisionnaient. Dans ce domaine, la littérature comporte de graves lacunes, aucun inventaire des carrières ouvertes dans la région depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours n'ayant été établi. De Quervain signale cependant deux carrières exploitées à l'époque romaine à *La Lance*, entre Vaumarcus (NE) et Concise (VD)²⁰⁶. On imagine volontiers un lieu d'extraction non loin d'Avenches, afin d'éviter les transports terrestres onéreux.

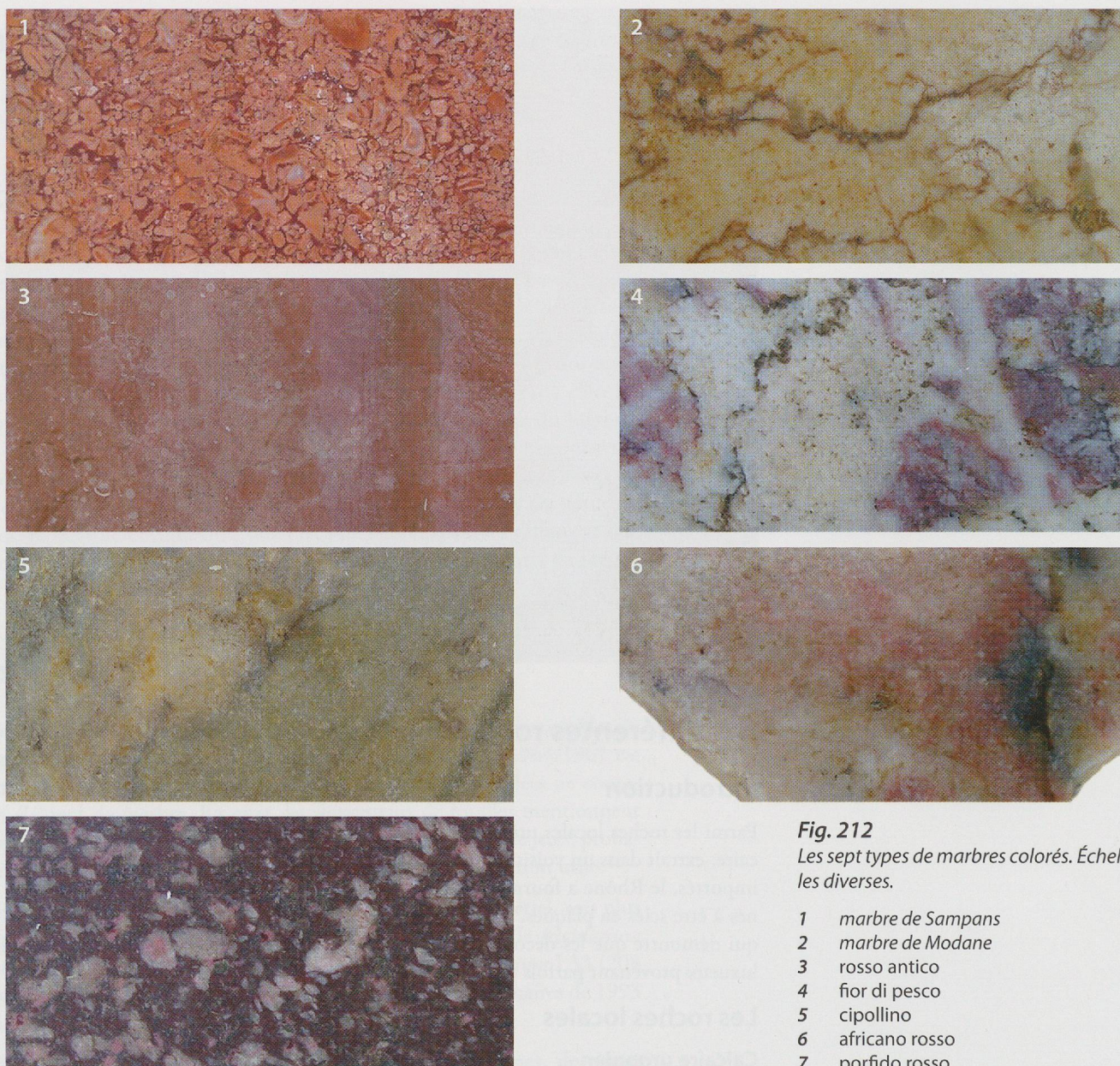
Type 1: calcaire micritique de couleur blanche, de texture légèrement crayeuse, sans fossile.

Type 2: calcaire qui présente un fond blanc-crème avec de petites à moyennes inclusions de couleur brique, ainsi que de minuscules fragments blanc à blanc-crème. On le retrouve dans la décoration d'une *villa* à Kallnach (BE), à Vallon (FR) utilisé en tant qu'éléments de placage, ainsi qu'à Bösingén (FR) sous la forme de deux colonnes.

204 Aucune étude générale sur les marbres d'Avenches n'a été faite. Voir MORIER-GÉNOUD (à paraître) a.

205 Je remercie Danielle Decrouez du Muséum d'Histoire Naturelle de Genève pour ces précieuses indications.

206 DE QUERVAIN 1949, p. 75-76.

**Fig. 212**

Les sept types de marbres colorés. Échelles diverses.

- 1 marbre de Sampans
- 2 marbre de Modane
- 3 rosso antico
- 4 fior di pesco
- 5 cipollino
- 6 africano rosso
- 7 porfido rosso

Ardoise

Cette roche feuilletée est un schiste argileux de couleur noire, plus ou moins satiné. Imperméable à l'eau, elle a pu être utilisée conjointement aux marbres. Extraite de carrières locales, cette roche a joué le rôle de marbre de substitution pour le *nero antico*, qui provient parfois de carrières lointaines, d'Égypte par exemple. Ceci indique que les artisans ont su tirer parti des ressources locales et ont pu ainsi réaliser une économie de coûts.

Les roches importées

À l'image de grands thermes connus de Gaule, le matériel des thermes de l'*insula* 19 offre plusieurs types de marbres importés, de lieux très divers, du Jura français à l'Égypte, en passant par la Grèce et l'Asie mineure. Au nombre de six, ils témoignent de courants commerciaux pas toujours connus.

Les marbres colorés (fig. 212)

Les marbres français

Leur utilisation durant l'Antiquité n'est pas clairement attestée²⁰⁷. La présence du marbre de Sampans a été invoquée pour un *fanum* près de Dole (F), mais une étude menée actuellement par Danielle Decrouez et Robert le Pennec semble mettre en doute certaines identifications peut-être abusives²⁰⁸.

²⁰⁷ POUPARD 1997, p. 5.

²⁰⁸ Les résultats définitifs ne sont pas encore connus. Il faut donc considérer ces indications avec prudence.

• **Marbre de Sampans – Grain d’orge** (94/9701)

Références bibliographiques: POUPARD 1997, p. 14.

Type: calcaire à oncholithes.

Description: petites inclusions circulaires incluses de manière très dense dans un ciment rouge carmin.

Origine: Sampans – Jura (Franche-Comté).

Présence en Suisse: Orbe VD, Kallnach BE.

• **Marbre de Modane** (94/9751)

Type: calcaire dolomitique.

Description: fond jaune parcouru par de fines veinules de couleur orange à rouge carmin, en passant par le rouge.

Origine: Modane – Rhône-Alpes (Savoie).

Présence en Suisse: Orbe VD, Vallon FR, Kallnach BE.

Les marbres grecs

• **Rosso antico - Marmor Taenarium** (94/9706-11)

Références bibliographiques: CORSI 1845, p. 93-94; GNOLI 1988, p. 187-191; MIELSCH 1985, p. 59, nos 596-599, pl. 17; BORGHINI *et al.* 1997, p. 288; PENSABENE *et al.* 1998, p. 6, nos 19-20; LAZZARINI 1990.2.

Type: calcaire.

Description: ciment à grains très fins, dont la couleur rouge peut varier du ton délavé, presque rose à une teinte rouge sombre presque pourpre, en passant par le rouge vif couleur sang. Parfois tachée de blanc, elle présente également de longues lignes noires de forme réticulaire.

Origine: Cap Matapan – Promontoire de Ténare (Grèce).

Usage: cette roche était déjà exploitée à l’époque mycénienne. Sa couleur la rendait précieuse aux yeux des empereurs. On la retrouve souvent sous la forme d’éléments d’architecture de petites dimensions tels que corniches²⁰⁹, chapiteaux, bases de colonnes et de pilastres, ainsi que plaques de revêtement.

Présence en Suisse: Avenches, Palais de *Derrière la Tour*, sanctuaire du *Cigognier*; Orbe VD.

• **Fior di pesco - Marmor Chalcidium** (94/9709-11)

Références bibliographiques: CORSI 1845, p. 100-101; GNOLI 1988, p. 184-186; MIELSCH 1985, p. 57, nos 548-560, pl. 16; BORGHINI *et al.* 1997, p. 212; PENSABENE *et al.* 1998, p. 5, nos 9-10.

Type: calcaire.

Description: fond blanc parcouru par de nombreuses et irrégulières veines de couleur violet clair à violet foncé, qui rappellent la fleur de pêcher.

Origine: près de Chalcis (Grèce).

Usage: cette roche apparaît déjà à Pompéi et *Herculanum*. Elle connaît une grande diffusion à l’époque sévérienne, à Rome et dans les provinces. Absente des édifices publics et impériaux, peut-être en raison de son emploi constant durant la période baroque, elle a généralement été utilisée pour la réalisation de colonnes et de plaques de revêtement.

Présence en Suisse: Avenches, Palais de *Derrière la Tour*; Orbe VD, Kallnach BE.

• **Cipollino - Marmor Carystium** (94/9733-11).

Références bibliographiques: GNOLI 1988, p. 181-183; MIELSCH 1985, p. 58, nos 566-579, pl. 17; BORGHINI *et al.* 1997, p. 202-203; PENSABENE *et al.* 1998, p. 5, nos 11-12; VANHOVE 1996; LAZZARINI *et al.* 1995.

Type: calcaire.

Description: fond vert clair ou blanc à blanc-gris parcouru par des bandes de couleur gris-vert à bleu clair aux tonalités variables. Cet aspect «zoné» peut se présenter de manière rectiligne ou légèrement ondulée. Sa composition schisteuse lui a valu l’appellation de «pelure d’oignon».

Origine: Carystos – Eubée (Grèce).

Usage: connue dès le I^{er} s. av. J.-C. et utilisée jusque dans l’Antiquité tardive, cette roche est présente à Rome et dans les provinces. Sa structure en «pelure d’oignon» ne permettrait pas une utilisation adéquate en sculpture, les découvertes se limitent donc

209 LAZZARINI 1990, fig. 3, p. 240.

aux colonnes lisses, pilastres et plaques. L'aspect ondoyant des veines qui rappelle parfois les vagues de la mer laisse soupçonner un usage fréquent dans les thermes. Présence en Suisse: Avenches, Palais de *Derrière la Tour*; Orbe VD, Vallon FR, Kallnach BE.

Les marbres d'Asie mineure

• *Africano rosso - Marmor Lucullaeum* (94/9737-1).

Références bibliographiques: CORSI 1845, p. 99; GNOLI 1988, p. 174-178; MIELSCH 1985, p. 54, tav. 13; BORGHINI *et al.* 1997, p. 133-135; PENSABENE *et al.* 1998, p. 8, n^{os} 33-36.

Type: brèche tectonique.

Description: fragments rouges, roses ou blancs insérés dans un ciment de couleur noire ou brune.

Origine: Téos (Asie mineure).

Usage: c'est une roche difficile à travailler en raison de la présence de veines de quartz, c'est pourquoi elle a été essentiellement utilisée pour la réalisation de colonnes et de placages.

Présence en Suisse: Orbe VD.

Les marbres égyptiens

• *Porfido rosso - Lapis Porphyrites* (94/9704)

Références bibliographiques: CORSI 1845, p. 202-203; GNOLI 1988, p. 122-123; MIELSCH 1985, p. 64-65, n^{os} 698-712, pl. 12; BORGHINI *et al.* 1997, p. 274; PENSABENE *et al.* 1998, p. 9-10, n^{os} 53-56.

Type: porphyre.

Description: de nombreux petits fragments de couleur blanche à rosée sont inclus dans un ciment compact de couleur rouge foncé à pourpre.

Origine: Gebel Dokhan – Monts Porphyrites (Égypte).

Usage: c'est la pierre la plus célèbre de l'Antiquité romaine et post-romaine. Son emploi fut constant. En sculpture et sous forme d'éléments architectoniques, elle fut souvent associée à l'iconographie impériale et à la figure de l'empereur en particulier.

Présence en Suisse: Avenches, Palais de *Derrière la Tour*; Orbe VD.

Les marbres blancs

En l'absence d'analyse de cathodoluminescence, il est impossible de déterminer les origines des marbres blancs, en raison de l'aspect relativement homogène des différents types; un seul peut éventuellement être reconnu: il s'agit d'un marbre à fond blanc parcouru par de fines et petites veinules bleues, qui pourrait provenir du massif du Pentélique (94/9706 et 94/9709).

Les éléments de décor

Les revêtements de calcaire urgonien

Parmi le matériel en démolition, il n'est pas facile de distinguer les plaques de revêtement de sol de celles qui recouvraient les parois. Quelques indices peuvent cependant donner des pistes, sans enlever toute incertitude.

Les placages de paroi

La présence de bandeaux de séparation (n^{os} 47-93) atteste l'existence de placages de paroi, du moins en partie basse. Les bandeaux chanfreinés étant généralement placés entre la zone médiane et la zone haute, ils indiquent que des plaques ont également pu être disposées en zone médiane (n^{os} 94-109). Quelques trous de fixation sur les tranches de certains fragments ont également été conservés (n^o 15). Leur présence certifie qu'il s'agit bien d'éléments de placages de paroi car seuls ceux-ci étaient fixés à l'aide de goujons et de tiges en métal. Soumis à moins de contrainte, les éléments de revêtement de sol ne nécessitaient quant à eux qu'un bon soubassement.



Fig. 213 (à g.)

Paroi plaquée de marbre en zones basse et médiane et recouverte de peinture murale en zone haute dans le cortile del Dionisio à Ostie (IV, V, 7).



Fig. 214 (à dr.)

Paroi du caldarium des thermes du Forum à Ostie (I, XII, 6).

Les revêtements marmoréens pariétaux sont attestés sans que l'on puisse définir s'ils fonctionnaient seuls ou conjointement à la peinture murale. En effet, il n'est pas aisé de préciser jusqu'à quelle hauteur les marbres étaient mis en œuvre. La juxtaposition de placages et de peinture murale est un schéma décoratif connu. Le *cortile del Dionisio* à Ostie (fig. 213), ou encore les thermes suburbains d'*Herculanium*²¹⁰ en sont des témoignages fort éloquentes. Une confrontation des résultats obtenus avec ceux de la peinture murale s'est donc avérée nécessaire.

Les nombreux fragments de bandeaux de séparation (nos 47-93), de profil carré ou arrondi, ainsi que leurs différentes largeurs, de 1,7 à 4 cm, attestent la multiplicité de parois recouvertes de placages.

Les fragments de plaques présentant des angles particuliers (nos 32 à 40) témoignent quant à eux de la présence dans les salles recouvertes de marbre, notamment les pièces chaudes L3, L17, L33 et le *frigidarium* L2, d'aménagements spécifiques dont nous n'avons aujourd'hui plus aucune trace, tels que des *labra*, vasques, banquettes, etc.

Plusieurs éléments de placage de bas de paroi ont été retrouvés en place, dans le *frigidarium* L2, contre les murs M8, M10 et M14. Ils sont toujours conservés sur une hauteur très réduite, quelques centimètres seulement. Ils attestent néanmoins la présence d'une zone basse de calcaire urgonien, qui a pu être surmonté de peinture murale, comme aux thermes du *forum* de Pompéi, dans le *caldarium* des hommes²¹¹. Mais les plaques de marbre ont également pu couvrir la zone médiane des parois, à l'image du *frigidarium* des thermes suburbains d'*Herculanium*²¹². La peinture murale ne nous apporte malheureusement ici aucune certitude²¹³.

Les parois des pièces chaudes étaient généralement couvertes, du moins jusqu'en partie médiane, de plaques, celles-ci assurant une bonne isolation du système de chauffage. Les exemples connus des thermes du *Forum* à Ostie²¹⁴ (fig. 214), par exemple, permettent de proposer une coupe restituée de paroi pour les *caldaria* des thermes de l'*insula* 19, en relation avec les *tubuli* qui y ont été retrouvés (fig. 215). Au vu de la quantité de fragments mis au jour dans le *caldarium* L33, il est possible d'imaginer que les zones basse et moyenne des parois ont été plaquées et que la peinture murale couvrait le haut de la paroi.

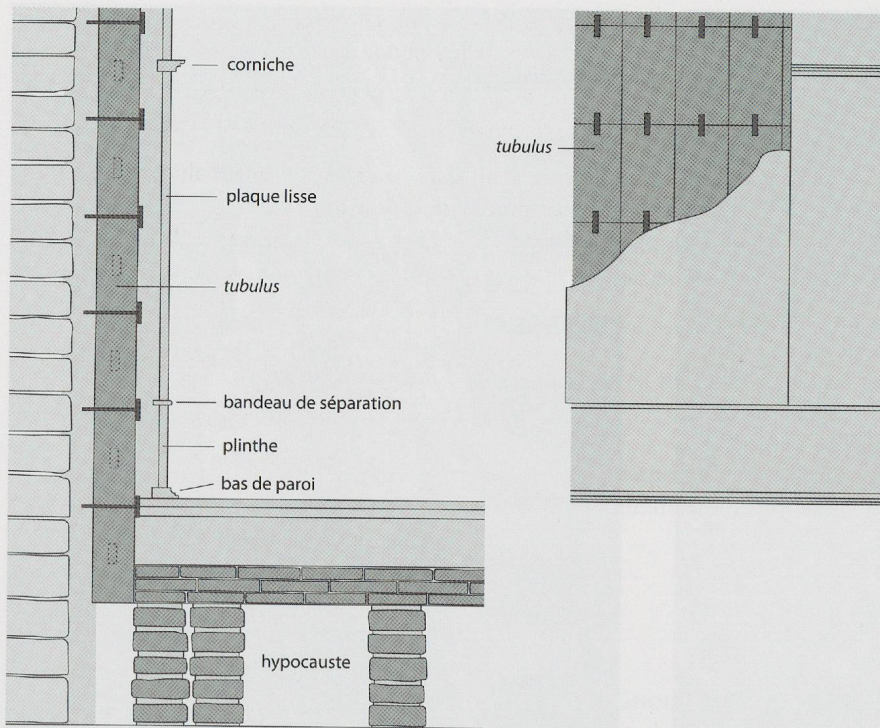
210 MAIURI 1959, fig. 135, p. 168.

211 HEINZ 1983, p. 63, fig. 55.

212 MAIURI 1959, fig. 135, p. 168.

213 Voir ci-dessus, p. 172-180.

214 ADAM 1989², p. 293, fig. 633.

**Fig. 215**

Restitution d'une paroi revêtue de tubuli et d'un placage de marbre.

Les différentes plaques qui présentent des décrochements (nos 26 à 30) peuvent être considérées comme étant des plaques d'ajustement et signalent plusieurs surfaces importantes recouvertes de marbre.

La présence d'une plinthe mouchetée dans la salle L10²¹⁵ exclut la présence de tout placage de paroi, mais nous nous trouvons ici à l'extérieur du noyau thermal proprement dit.

L'agencement architectural de l'édifice n'étant pas encore clairement défini, il est difficile de donner plus de précisions quant aux décors marmoréens qui ont pu habiller les murs des différentes pièces. Si l'on adopte la restitution hypothétique qui préconise des piliers sur le côté sud-ouest du bassin St 129, ces piliers ont pu avoir leur partie basse recouverte de plaques.

Au vu de ces quelques considérations, il apparaît que le marbre a été utilisé avec profusion dans le revêtement des salles froides et chaudes, à l'image des thermes connus, comme ceux de Séviac (F)²¹⁶, d'Histria (R)²¹⁷, ou encore de Pompéi.

Les placages de sol

Deux témoignages de sol en place ont pu être mis en évidence lors des différentes campagnes de fouilles. En 1964/1965, les vestiges d'un sol dallé de calcaire urgonien a été mis au jour dans le couloir L39 sans que l'on puisse déterminer s'il s'inscrit dans la continuité du dallage du *frigidarium* L2.

Le *frigidarium* L2

Cette salle a conservé plusieurs éléments du revêtement du sol, composé de plaques de calcaire urgonien aux dimensions variables. Dix plaques plus ou moins complètes étaient conservées en place (nos 114-123). La plus grande mesure 179 cm par 98 cm pour une épaisseur variant de 2,1 à 2,8 cm (n° 120). Les autres éléments, vraisemblablement récupérés, ne sont connus que par leur empreinte partiellement visible sur la chape de mortier de tuileau. Ces plaques étaient agencées sur un sol composé d'une succession de couches (fig. 216), conformément aux conseils de Vitruve (*De Architectura*, VII). Sur le *statumen*, composé en grande partie de moellons de calcaire jaune, de galets et de boulets de rivière (A), reposait le *rudus*, sous la forme d'une chape de mortier de chaux incluant des graviers et quelques tessons de céramique (B). Cette couche était coiffée d'une couche de béton au tuileau assez grossière, le *nucleus* (C), lui-même recouvert d'une couche de finition de mortier de tuileau fin (D) sur laquelle reposaient les dalles de calcaire (E).

215 Voir ci-dessus, p. 170-171.

216 MONTURET/RIVIÈRE 1986.

217 SUCEVEANU 1982.

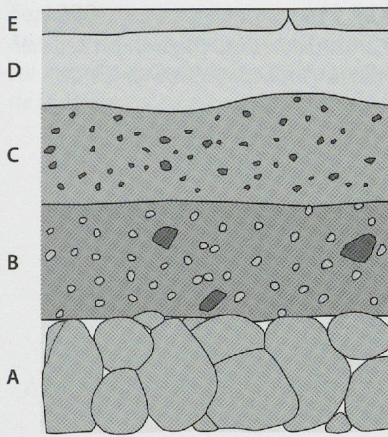


Fig. 216
Coupe du soubassement du sol dallé du frigidarium L2. Les lettres renvoient au texte, p. 212. Échelle 1:10.

Fig. 217
Plan de l'angle nord du frigidarium L2, avec l'emplacement des empreintes St 69A et B.
A dalles conservées
B placages conservés

récupération de M10

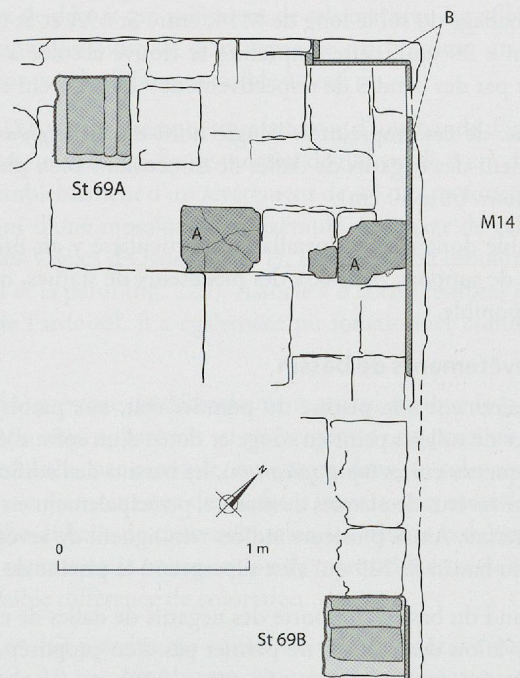


Fig. 218
Vue de détail de l'empreinte St 69A dans le frigidarium L2. Situation : fig. 217.



De nombreux exemples de sols dallés sont connus. Citons celui d'un des *caldaria* des thermes de Chassenon (F)²¹⁸, très bien conservé et restauré. Sur la base de ces exemples et des vestiges en présence, il est alors possible de proposer une restitution relativement complète du sol du *frigidarium* L2 des thermes de l'*insula* 19.

En outre, deux traces visibles en négatif sur le mortier de tuileau du sol témoignent d'un dispositif particulier, contemporain de la pose des dalles (fig. 217-218). Placées en bordure près de l'angle nord-est de la pièce, à 2 cm de M14 pour l'une (St 69B) et 18 cm de M10 pour l'autre (St 69A), ces deux empreintes signalent une installation difficile à cerner au vu des éléments qui sont à notre disposition :

Toutes deux délimitent une surface de 40 cm x 40 cm et sont formées de deux bandes perpendiculaires au mur, de 7 cm suivies d'une autre bande de 15 cm, elle-même accolée à une nouvelle bande de 7 cm environ. Ces quatre bandes sont bordées verticalement par une dernière bande de 4 cm de large, parallèle aux murs.

**Fig. 219**

Paroi du bassin du frigidarium des thermes de l'Individu à Ostie (V, V, 1-2).

Un troisième élément enfin est à noter: il s'agit d'une autre trace visible sur le mortier d'accrochage du sol le long de M14, entre St 69A et St 69B. De forme rectangulaire (26 cm x 20 cm), cette empreinte se trouve accolée à M14 et bordée au sud et à l'ouest par des bandes de respectivement 7 cm et 5 cm environ.

En plus de ces empreintes, l'angle nord-est du *frigidarium* L2 (fig. 217) présente également des négatifs de dalles de dimensions bien plus réduites que le reste de la pièce (env. 60 x 40 cm).

Il semble donc qu'une installation particulière y ait pris place, sans doute des éléments de support, peut-être des piédestaux de statues, mais aucun autre indice n'est ici disponible.

Les revêtements de bassin

Contrairement à la piscine du premier état, aux parois recouvertes d'un enduit de mortier de tuileau peint en rouge et dotée d'un solin d'étanchéité ceignant son fond de briquettes cuites (*opus spicatum*), les bassins de l'édifice du II^e s. ont probablement tous été revêtus de plaques de marbre, principalement en raison de l'aspect étanche de ce matériau. Ainsi, plusieurs indices témoignent du revêtement marmoréen de l'intérieur du bassin St 129 qui s'est superposé à la piscine de l'établissement primitif.

- Le fond du bassin comporte des négatifs de dalles de calcaire. Cependant, la faible conservation des vestiges ne permet pas d'en proposer une restitution à l'image de celle du *frigidarium* contigu (fig. 99, p. 93).

- Une maçonnerie (St 50) établie pour deux marches permettant l'accès au bassin par l'est présente des fragments de plaques de calcaire, qui attestent que les escaliers étaient revêtus de marbre (fig. 100, p. 94).

- De nombreux fragments de marbre, issus notamment de la couche de démolition du bassin St 129, présentent de fortes concrétions calcaires sous la forme d'épaisses couches blanches à brunâtres qui témoignent de la présence d'eau stagnante.

Il arrive parfois que certains bassins thermaux possèdent des bords adoucis qui permettent aux baigneurs de s'y asseoir sans se blesser, à l'image du bord du bassin du *frigidarium* des thermes de l'Individu à Ostie (V, V, 1-2) (fig. 219). Les fragments n^{os} 41, 42 et 43 dont les bords présentent un profil angulaire adouci, parlent en faveur d'un agencement analogue. Les tranches ont été chanfreinées, puis les arêtes polies afin de ne laisser aucune protubérance susceptible d'égratigner le corps.

Les revêtements de marbre blanc

Les rares témoignages de marbre blanc retrouvés lors des fouilles, au nombre de sept, ne permettent pas de connaître précisément le (ou les) type(s) de décor qui ont mis

Fig. 220

Articulation d'un bas de paroi avec le sol mosaïqué. Caserne des Vigiles à Ostie (II, V, 1).



en œuvre ce type de roche. L'identification des différentes origines aurait pu donner une indication sur le nombre de décors qui utilisaient de tels marbres. En effet, il est difficile d'imaginer l'utilisation conjointe de deux types de marbre dans un même décor, si ceux-ci ne présentent pas de différence visible à l'œil nu.

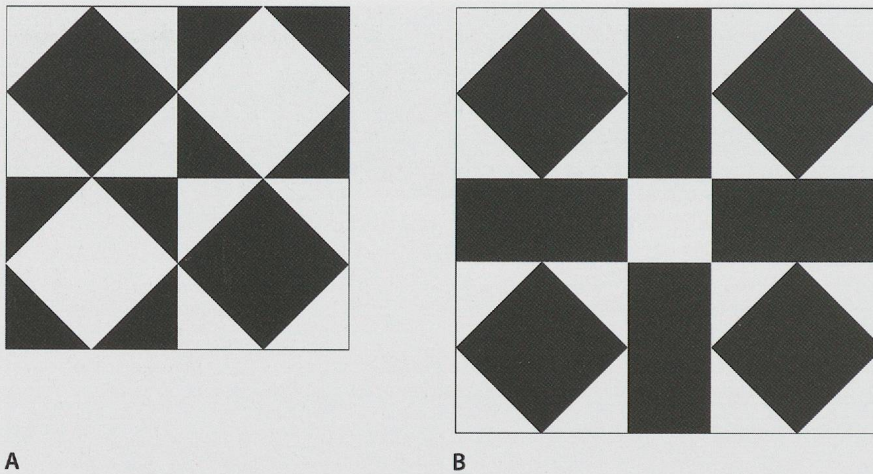
Néanmoins, le fragment n° 123, qui se présente sous la forme d'une bande d'une largeur de 9,2 à 9,5 cm en place sur une couche de mortier de tuileau de 3 cm d'épaisseur environ, provient vraisemblablement d'un revêtement de sol. Il a pu fonctionner comme bande d'encadrement d'une mosaïque, par exemple, à l'image de celle que l'on retrouve à la Caserne des Vigiles d'Ostie (II, V, 1), bordée d'une moulure opérant la transition entre le sol et la paroi (fig. 220). Associé à d'autres marbres colorés (des marbres importés ou de l'ardoise), il a également pu fonctionner comme élément d'*opus sectile* de sol.

Un deuxième fragment (n° 31) présente un décrochement qui lui attribue la fonction de plaque d'ajustement. Il a pu ainsi appartenir au revêtement d'une paroi où venait s'appuyer une banquette de bassin, par exemple, ou encore dans un sol près d'une baie, porte ou fenêtre. Il signale du moins que des surfaces importantes ont été parées de marbre blanc. Il est en effet difficile de concevoir, selon les critères esthétiques de l'époque qui valorisaient les contrastes, la juxtaposition de marbre blanc et de calcaire urgonien en raison de leur faible différence de coloration.

Enfin, un dernier élément (n° 46) présente un contour circulaire concave d'un diamètre restitué approximatif de 10 cm dont la tranche présente encore des traces de mortier de tuileau. Retrouvée dans le *caldarium* L33, cette pièce a pu constituer le revêtement d'une bouche d'eau, contre une paroi, parée d'un bec ou d'un tuyau d'écoulement. Mais il a également pu s'adapter à une évacuation d'eau, au fond d'un bassin par exemple, où aurait été fixé une grille, destinée à filtrer l'écoulement.

Les éléments d'*opus sectile*

Plusieurs marbres colorés attestent, sous forme de plaquettes, la présence d'un ou plusieurs décor(s) d'*opus sectile*. Malheureusement, les maigres éléments à disposition empêchent toute précision supplémentaire sur le type de décor. Fait notable cependant, cinq des six marbres colorés sont à dominante rouge ou violette, le dernier étant à dominante verte. Ce manque de variété de couleur peut indiquer que, plutôt que de jouer sur les différences de couleurs, comme cela se fait généralement avec les *opera sectilia*, les artisans ont préféré jouer sur la différence de texture, en utilisant conjointement un porphyre (petites inclusions dans un ciment uni, *porfido rosso*), un calcaire assez homogène (fond uni parcouru rarement de fines veines, *rosso antico*), un calcaire bréché (fond uni présentant parfois des veines, parfois de grandes inclusions, *africano rosso*), et enfin, un marbre veiné (fond uni parcouru de veines de différentes teintes, *fior di pesco*). Mais cette relative monotonie dans les couleurs peut

**Fig. 221**

Restitutions d'un motif de sol en calcaire et ardoise. A: carreaux juxtaposés; B: carreaux séparés par des bandes de calcaire. Échelle 1:20.

également refléter le défaut de représentativité d'un tel échantillonnage. En effet, seuls sept fragments colorés de petites dimensions ont été récoltés. Ils ne représentent donc qu'un faible pourcentage de la décoration lithique de l'édifice et il est permis d'envisager l'existence d'une diversité de marbres de couleur plus importante que le passage des récupérateurs de matériaux nous empêche de préciser.

La présence de *cipollino verde* n'est pas étonnante. Ce type de marbre est fréquent dans les thermes. On le retrouve dans les thermes du Nord à Vaison (F)²¹⁹, dans les thermes de la *villa* d'Orbe VD-Boscéaz (CH)²²⁰. Il est également présent dans les imitations de marbre en peinture murale, à Mandelieu (F), dans l'*apodyterium* des thermes²²¹.

Le fragment de plaque de *cipollino* (n° 140) présente un angle rentrant marqué (45°). Ceci indique que cette plaque devait probablement s'articuler avec un autre élément et recouvrir ainsi l'angle d'une ouverture (porte, fenêtre, etc.). Il s'agit donc d'un élément de placage de paroi, probablement d'une partie basse en raison de sa largeur (26 cm). Cet élément a pu éventuellement appartenir au revêtement d'un escalier. Si tel a été le cas, l'escalier en question n'appartenait pas au dispositif intérieur des bassins, sachant que le marbre coloré est généralement absent de l'agencement intérieur des pièces d'eau²²² (voir par exemple les thermes de Stabies à Pompéi ou les thermes du *Forum* à Ostie). En effet, il est vraisemblable que les décorateurs ont rapidement tenu compte du dépôt de calcaire inévitablement laissé par la stagnation de l'eau. Un tel dépôt ne pouvait que ternir et recouvrir progressivement les surfaces colorées, jusqu'à les rendre invisibles; au contraire, déposée sur une surface blanche ou crème, que l'on retrouve avec les marbres blancs ou le calcaire urgonien, cette couche, identifiable sur quelques fragments, n'altère que modérément la qualité esthétique du placage.

Opus sectile de sol: carreau modulaire de 44 cm

De par leur forme, leurs dimensions et leur couleur, plusieurs fragments de calcaire micritique (nos 124-131), ainsi que quelques fragments d'ardoise (nos 132-138) retrouvés dispersés entre la présumée palestre L6, le bassin St 129, la grande halle L5/L10 et la pièce L8 attestent la présence d'un *opus sectile* de sol très intéressant:

- Le motif est un carré de 30 cm inscrit dans un carré de 44 cm, module quadrangulaire à motif simple²²³. Ce motif jouait sur les deux couleurs complémentaires que sont le noir et le blanc (fig. 221, A). En ce qui concerne la restitution, les fragments nos 124 et 125 attestent le motif et les nos 125 et 132 les dimensions.

- Le fragment n° 131 pourrait laisser soupçonner la juxtaposition du motif précédent avec des bandes faites de carreaux rectangulaires de 22,4 cm de large par 42 cm (fig. 221, B), à l'image du sol retrouvé à *Herculanium*, dans la maison du Squelette (fig. 222).

L'emplacement de ce sol reste cependant mal défini. La présence d'une roche de couleur noire écarte l'hypothèse d'un revêtement de bassin. Ce décor sobre pourrait être plutôt celui d'un *apodyterium* ou encore d'un long couloir. Ce qui est intéressant,

219 Goudineau/De Kisch 1991, p. 104.

220 Morier-Genoud (à paraître) b.

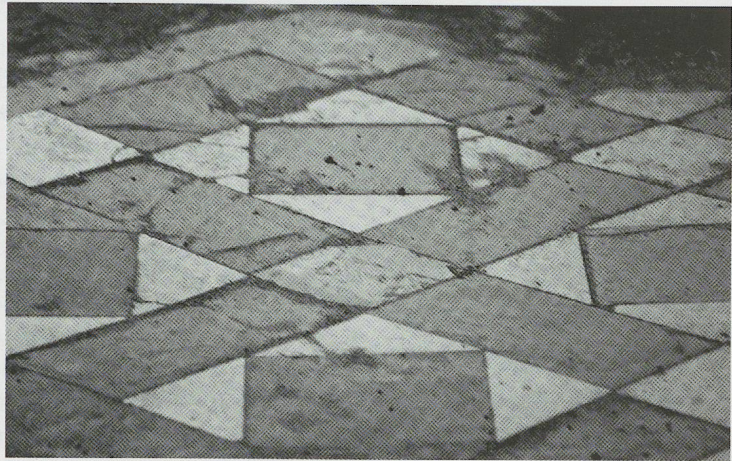
221 Maigret 1995, p. 101.

222 Ricciardi/Scrinari 1996.

223 Guidobaldi 1985, fig. 4, mod. Q2, p. 183.

Fig. 222

Sol d'opus sectile d'une pièce de la maison du Squelette à Herculaneum (III, 3).



c'est que ce revêtement typiquement romain a été réalisé à partir de roches locales, du calcaire et de l'ardoise. Ceci fournit la preuve qu'il a été exécuté sur place et que l'artisan a utilisé des matériaux locaux pour réaliser un ouvrage d'inspiration romaine.

Les différents aménagements

Socle d'un *labrum* du *frigidarium* L2

Découverte au centre du *frigidarium* L2, au fond de la canalisation St 5 qui court sous la pièce, la dalle circulaire (fig. 97, p. 92) reposait à l'origine au-dessus du coude de cette conduite d'évacuation des eaux du bassin St 129, d'après le négatif visible au sommet des piédroits (fig. 98, p. 93). D'un diamètre approximatif de 170 cm, la dalle a été taillée dans un calcaire urgonien (n° 148). Sa face supérieure plane, lissée, avec des traces de «corrosion», lui attribue plutôt une fonction de socle. Sa face inférieure est bossagée et aucun reste de mortier de tuileau n'est visible. Le bord extérieur est légèrement incliné vers l'intérieur; lui-aussi bossagé, il porte encore des restes de mortier de tuileau. Cette plaque présente une cavité centrale circulaire avec deux encoches rectangulaires; l'une comporte des traces de métal. Des restes de mortier de tuileau sont encore visibles sur les parois de l'orifice central. Une inscription est visible sur la face supérieure dont on peut lire quelques lettres. Elle semble avoir été rehaussée de rouge, à moins qu'il ne s'agisse de traces de mortier de tuileau.

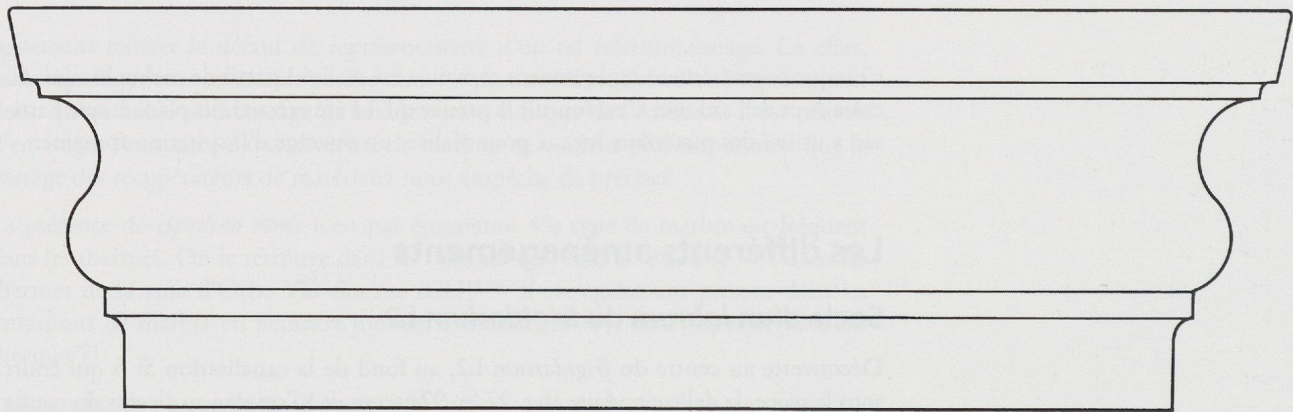
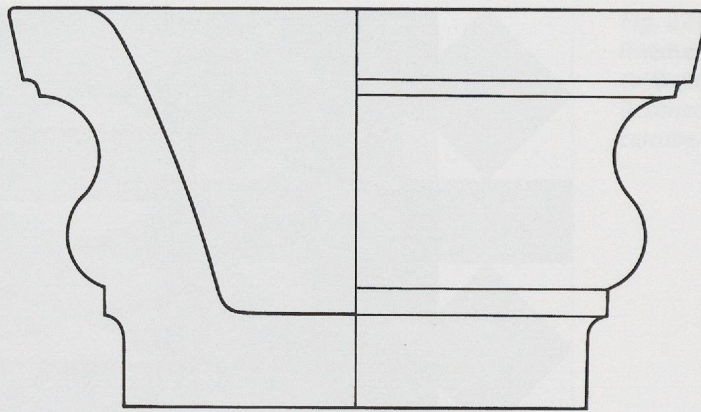
Éléments de bassin rectangulaire dans le *frigidarium* L2

Cinq fragments (nos 143-147), dont quatre proviennent du dégagement du *frigidarium* L2, témoignent de la présence d'un bassin rectangulaire (fig. 223 et 227). Les dimensions restituées (163 x 89 cm) sont approximatives et peuvent varier en fonction de l'emplacement choisi. Ce genre d'élément se trouve généralement dans les jardins, comme à Augst (CH), dans le péristyle d'une maison de l'*insula* 28²²⁴. Mais on retrouve également ce type de structure dans les thermes d'Oropos à Athènes²²⁵, appuyé contre un mur. Un autre emplacement possible est celui qui est illustré par la reconstitution d'une salle thermale à Baden (CH)²²⁶. La cuve est ici encastrée dans une petite abside. Il aurait été séduisant d'imaginer un tel dispositif pour les deux petits bassins des niches ouest du *frigidarium* L2 qui encadrent l'ouverture de la piscine L1. Malheureusement la profondeur de ces éléments est trop importante pour proposer une telle interprétation. La localisation de cet élément ne peut donc être précisée.

224 FURGER 1997, p. 55, fig. 45.

225 BRÖDNER 1983, pl. 5.

226 HEINZ 1983, p. 168, fig. 173.



Catalogue

Remarques préliminaires

Sans vouloir perdre l'attention du lecteur dans d'innombrables remarques plus dispersives qu'informatives, ce catalogue est le résultat d'une première sélection du matériel marmoréen. Il n'a pas l'ambition de présenter la totalité du matériel retrouvé. Il semble en effet qu'il n'existe pas de rapport quantitatif entre le matériel retrouvé et le matériel qui avait sa place au sein de la décoration originelle des thermes²²⁷. Seuls les éléments particuliers utiles pour notre recherche décorative ont été retenus.

Des recherches de collages ont été effectuées sur les nombreux fragments, au sein de chaque ensemble, et entre différents ensembles proches, afin de compléter au maximum les fragments et retrouver les mesures qui ont pu régir les différents groupes de décor. Le résultat fut plutôt décevant. De nombreuses cassures «fraîches» restent ouvertes. La totalité du matériel n'a probablement pas été entièrement prélevée, mais le nombre d'heures allouée au «puzzle» a également été insuffisant par rapport au nombre élevé de fragments récoltés, soit plus de 2'000.

L'organisation générale du catalogue suit une répartition fonctionnelle des grandes catégories, plaques, éléments de revêtement de sol, éléments d'*opus sectile*. Une section particulière a été ajoutée après les plaques, elle regroupe les éléments structuraux de l'espace. En effet, de la forme la plus simple que l'on trouve parmi les bandeaux de séparation de section carrée ou arrondie, à la forme plus élaborée des corniches et cimaises au profil mouluré, ces éléments sont insérés au sein des placages de paroi afin de structurer l'espace et donner du relief aux surfaces lisses des plaques. Ils ont également une fonction architectonique car leur épaisseur est supérieure à celle de la plaque qu'ils supportent; ils pénètrent alors plus profondément dans le mortier de tuileau, ce qui permet de décharger le poids de la plaque et de bien fixer l'ensemble contre la paroi. Leur présence attestent l'existence de décors de paroi. Ils sont à envisager en position horizontale.

Fig. 223

Proposition de restitution d'un bassin rectangulaire en calcaire en fonction des fragments retrouvés dans la démolition du frigidarium L2. Échelle 1:10.

227 MORIER-GENOUD 1999, chap. 2.3.

La face inférieure des plaques est généralement lissée, sauf mention contraire. Les dimensions incomplètes des éléments sont indiquées entre parenthèses. Les dimensions des trous de fixation sont données ainsi: (diamètre, profondeur). Lorsqu'un élément résulte de l'assemblage de plusieurs fragments, la mention 1=X, avec X=nombre de fragments, est indiquée. Seuls sont illustrés les éléments dont le n° de catalogue est en gras (fig. 224-227).

Liste des abréviations

L.	longueur
larg.	largeur
ép.	épaisseur
⊥	perpendiculaire
//	parallèle
env.	environ
frgt	fragment

Les plaques lisses

Plaques de forme quadrangulaire

Calcaire

- 1 Frgt de bande. L. (13,5 cm), larg. 14 cm, ép. 2,2 cm. Inv. 94/9701-20.
- 2 Frgt de bande. L. (23,3 cm), larg. 6,4-6,8 cm, ép. 2,4 cm. Inv. 94/9701-21.
- 3 Frgt de bande avec un bord latéral conservé. L. (12 cm), larg. 6 cm, ép. 1,6-1,7 cm. Inv. 94/9701-22.
- 4 Plaque qui présente beaucoup de traces de mortier de tuileau sur les tranches et la face inférieure. Une épaisse couche de calcaire brunâtre, qui s'épaissit vers un des deux longs bords, est visible sur la face supérieure. L. 13,5 cm, larg. 7,5 cm, ép. 2,5 cm. Inv. 94/9703-8.
- 5 Frgt de bande avec une couche de calcaire brune sur la face supérieure et des restes de mortier de tuileau sur la face inférieure. L. 7,1 cm, larg. (5,5 cm), ép. 2,1 cm. Inv. 94/9703-9.
- 6 Frgt de bande. L. (8,7 cm), larg. 4,0 cm, ép. 1,9 cm. Inv. 94/9703-10.
- 7 Plaque. L. 7,6 cm, larg. 6,3 cm, ép. 2,4 cm. Inv. 94/9704-11.
- 8 Frgt de bande. L. (11,5 cm), larg. 9,5 cm, ép. 2,5 cm. Inv. 94/9704-12.
- 9 Frgt de plaque qui présente les restes de deux canaux de scie. Probablement un déchet de taille. L. (10 cm), larg. (10 cm), ép. 3,5 cm, 4,5 cm avec les canaux de scie. Inv. 94/9704-13.
- 10 Frgt de bande. L. (20 cm), larg. 15,5 cm, ép. 2,5 cm. Inv. 94/9705-26.
- 11 Frgt de bande. L. 13,3 cm, larg. (8,2 cm), ép. 2,5 cm. Inv. 94/9705-27.
- 12 Frgt de plaque. L. 19 cm, larg. (13,5 cm), ép. 2,6 cm. Inv. 94/9706-2.
- 13 Frgt de bande. L. (16 cm), larg. 8,6 cm, ép. 2,5 cm. Inv. 94/9706-3.
- 14 Frgt de bande. L. (26 cm), larg. 18,8 cm, ép. 2,6 cm. Inv. 94/9709-3.
- 15 Frgt de bande présentant un trou de fixation (0,5 cm; 1,4 cm). Il s'agit probablement d'une plinthe de bas de paroi. L. (22 cm), larg. 12,2 cm, ép. 1,5 cm. Inv. 94/9709-4.
- 16 Frgt de bande de largeur inégale. L. (12,5 cm), larg. 7-8 cm, ép. 2,4 cm. Inv. 94/9709-5.
- 17 Frgt de bande. La surface est légèrement bombée, parallèlement aux bords. L. (24 cm), larg. 6 cm, ép. 2,1-2,3 cm. Inv. 94/9709-6.
- 18 Petite plaque. L. 17 cm, larg. 7-7,5 cm, ép. 2,3 cm. Inv. 94/9751-1.

- 19 Plaque. Elle a conservé des restes de mortier de tuileau sur les tranches et la face inférieure. L. 11,5 cm, larg. 8,5 cm, ép. 2,9 cm. Inv. 94/9751-2.
- 20 Frgt de plaque. L. (18 cm), larg. 12,8-13 cm, ép. 3,6 cm. Inv. 94/9751-3.
- 21 Frgt de plaque. Un trou de fixation (0,6 cm, 1,5 cm), légèrement oblique est visible sur le bord. L. (26,8 cm), larg. 12,7 cm, ép. 3,2 cm. Inv. 94/9751-4.
- 22 Frgt de plaque. Il présente un bord légèrement arrondi. L. (11,5 cm), larg. 11-11,6 cm, ép. 1,7-2 cm. Inv. 94/9751-5.
- 23 Frgt de bande. L. (12,8 cm), larg. 6,4 cm, ép. 1,6 cm. Inv. 94/9751-6.
- 24 Petite dalle ? L. 11,5 cm, larg. (9 cm), ép. 6,5 cm. Inv. 94/9753-2.
- 25 Bande. L. (15,7 cm), larg. 5,9 cm, ép. 2,1 cm. Inv. 94/9753-3.

Plaques avec décrochements

Calcaire urgonien

- 26 Plaque qui présente un décrochement près d'un angle. 1=5. L. 35,4 cm, larg. 31 cm, ép. 2,2 cm. Inv. 94/9701-23.
- 27 Frgt de plaque. Un décrochement de 2,5 cm est visible sur une longueur minimale de 1,2 cm. L. (14 cm), larg. (10,2 cm), ép. 2 cm. Inv. 94/9705-28.
- 28 Frgt de plaque. Un décrochement de 4,3 cm par 5,5 cm est visible près d'un angle. L. (10,5 cm), larg. (9,5 cm), ép. 2,7 cm. Inv. 94/9706-4.
- 29 Frgt de plaque. Il présente deux décrochements successifs près de l'angle de la plaque, l'un de 2,3 cm par 2,3 cm, l'autre de 7 cm par 7,3 cm. Les angles de ces décrochements ont été adoucis. La face inférieure est bossagée. L. (22 cm), larg. (18,5 cm), ép. 6,5 cm. Inv. 94/9751-7.
- 30 Frgt de plaque. Il présente un petit décrochement de 1,5 cm de largeur pour une longueur d'environ 6 cm. L. (31 cm), larg. 24 cm, ép. 3,5 cm. Inv. 94/9751-8.

Marbre blanc

- 31 Frgt de plaque. Un décrochement de 0,9 cm de largeur sur une longueur minimale de 3 cm est visible. La face inférieure présente des traces de mortier de tuileau. L. (13 cm), larg. (13 cm), ép. 1,8 cm. Inv. 94/9733-3.

Éléments présentant des angles différents de 90°

Calcaire

- 32 Frgt de plaque. Deux angles, 90° et 105°, sont conservés. L. (17,3 cm), larg. (23,9 cm), ép. 2,8 cm. Inv. 94/9701-24.
- 33 Frgt de plaque. Deux angles, 77° et 135° sont conservés. L. (12 cm), larg. (9 cm), ép. 1,6 cm. Inv. 94/9704-14.

- 34 Frgt de plaque. Un angle de 40° est conservé. L. (22 cm), larg. (10,7 cm), ép. 2,4 cm. Inv. 94/9704-15.
- 35 Frgt de plaque. Un angle de 25° est conservé. L. (9 cm), larg. (3,8 cm), ép. 2,7 cm. Inv. 94/9704-16.
- 36 Frgt de plaque. Un angle de 40° est conservé. L. (11 cm), larg. (6 cm), ép. 2,9 cm. Inv. 94/9705-29.
- 37 Frgt de plaque. Un angle de 75° est conservé. L. (9,7 cm), larg. (7 cm), ép. 2,5 cm. Inv. 94/9705-30.
- 38 Frgt de plaque. Deux angles sont conservés: 70° et 110°. La forme est, soit celle d'un triangle rectangle, soit celle d'un quadrilatère, trapézoïdal ou non. L. (10 cm), larg. (7,2 cm), ép. 1,7 cm. Inv. 94/9709-7.
- 39 Plaque. Elle présente quatre angles différents: 81°, 89°, 85° et 102°. L. 12 cm, larg. 9 cm, ép. 2,5 cm. Inv. 94/9751-9.
- 40 Frgt de plaque. Un angle de 83° est conservé. L. (13 cm), larg. (11 cm), ép. 2 cm. Inv. 94/9751-10.

Éléments particuliers

Calcaire

- 41 Frgt de plaque. Deux bords sont conservés; l'un présente une inclinaison rentrante de 45°, l'autre a l'arête supérieure arrondie. Il a pu être utilisé comme banquette ou bord de bassin. L. (6 cm), larg. 8,2 cm, ép. 2,9 cm. Inv. 94/9701-25.
- 42 Frgt de plaque. Un bord est vertical avec l'arête supérieure arrondie. Il a pu être utilisé comme élément de banquette ou bord de bassin. L. (13 cm), larg. 6,3 cm, ép. 1,7 cm. Inv. 94/9751-11.
- 43 Frgt de plaque. Bord vertical avec l'arête supérieure arrondie. Cet élément a pu être utilisé comme élément de banquette ou bord de bassin. L. (25,5 cm), larg. 30,2 cm, ép. 4,1 cm. Inv. 94/9751-12.
- 44 Frgt de plaque qui présente un contour arrondi. Elle a pu être placée contre une arrivée ou un écoulement d'eau. L. (9 cm), larg. 6-7 cm, ép. 2,5 cm. Inv. 94/9705-31.
- 45 Frgt de plaque. Il présente des traces de coupe au ciseau, diagonalement au bord conservé. On y voit également un trou de fixation (0,5 cm; 1,2 cm). L. (11 cm), larg. (11,2 cm), ép. 2,8 cm. Inv. 94/9751-13.

Marbre blanc

- 46 Frgt de plaque. Il présente un contour circulaire concave de 9,8 cm de diamètre. Il porte encore des traces de mortier de tuileau sur le bord interne. Il ne s'agit donc pas d'un écoulement d'eau, mais plutôt de l'encadrement d'une structure circulaire. L. (10,5 cm), larg. (10,5 cm), ép. 2,6 cm. Inv. 94/9751-14.

Les éléments structurateurs de l'espace

Bandeaux de séparation

Calcaire urgonien

Bandeaux de section carrée - face arrière lisse

- 47 Frgt. Le reste d'un canal de scie est visible sur les deux côtés arrière. L. (13,8 cm), larg. 3,5 cm, ép. 2,4 cm. Inv. 94/9701-27.
- 48 Frgt. L. (8,0 cm), larg. 2,9 cm, ép. 4,1 cm. Inv. 94/9701-28.
- 49 Frgt. L. (8 cm), larg. 2,8 cm, ép. 5 cm. Inv. 94/9701-29.
- 50 Frgt. L. (12 cm), larg. 2,6 cm, ép. 5,3 cm. Inv. 94/9701-30.
- 51 Frgt. L. (5 cm), larg. 2,4 cm, ép. 4,7 cm. Inv. 94/9701-31.
- 52 Frgt. L. (8,8 cm), larg. 2,3 cm, ép. 3,4 cm. Inv. 94/9701-32.
- 53 Frgt. L. (7,7 cm), larg. 2,2 cm, ép. 3,5 cm. Inv. 94/9701-33.
- 54 Frgt. L. (13,2 cm), larg. 2,1 cm, ép. 3,8 cm. Inv. 94/9701-34.
- 55 Frgt. L. (10 cm), larg. 1,8 cm, ép. 5,0 cm. Inv. 94/9701-35.
- 56 Frgt. L. (5 cm), larg. 1,7 cm, ép. 5,2 cm. Inv. 94/9701-36.
- 57 Frgt. L. (9,7 cm), larg. 2,5 cm, ép. 4,7 cm. Inv. 94/9704-17.
- 58 Frgt. L. (7 cm), larg. 2,3 cm, ép. 4,7 cm. Inv. 94/9704-18.
- 59 Frgt. L. (8,8 cm), larg. 2,2 cm, ép. 4,5 cm. Inv. 94/9704-19.

- 60 Frgt. L. (21 cm), larg. 2,2 cm, ép. 4,5 cm. Inv. 94/9704-20.
- 61 Frgt. L. (14,6 cm), larg. 2,2 cm, ép. 3,4 cm. Inv. 94/9704-21.
- 62 Frgt. L. (27,5 cm), larg. 2,1 cm, ép. 4,3 cm. Inv. 94/9704-22.
- 63 Frgt. L. (12 cm), larg. 2 cm, ép. 4,2 cm. Inv. 94/9704-23.
- 64 Frgt. L. (14,5 cm), larg. 1,9 cm, ép. 4,2 cm. Inv. 94/9704-24.
- 65 Frgt. L. (8,5 cm), larg. 1,8 cm, ép. 4 cm. Inv. 94/9704-25.
- 66 Frgt. Un bord latéral légèrement incliné est conservé. Le reste d'un canal de scie est visible sur un des bords arrière longitudinaux. L. (11,5 cm), larg. 4 cm, ép. 2,5 cm. Inv. 94/9705-32.
- 67 Frgt. Des restes de mortier de tuileau sont encore présents sur les faces inférieure et supérieure. L. (13,5 cm), larg. 2,4 cm, ép. 5 cm. Inv. 94/9705-33.
- 68 Frgt. L. (8,8 cm), larg. 2,1 cm, ép. 5 cm. Inv. 94/9705-34.
- 69 Frgt. L. (10,6 cm), larg. 2,2 cm, ép. 4 cm. Inv. 94/9707-1.
- 70 Frgt. L. (7,5 cm), larg. 2,6 cm, ép. 4,4 cm. Inv. 94/9751-15.
- 71 Frgt. L. (15,7 cm), larg. 2,4 cm, ép. 4 cm. Inv. 94/9751-16.
- 72 Frgt. L. (12,5 cm), larg. 2,3 cm, ép. 4 cm. Inv. 94/9751-17.
- 73 Frgt. L. (10 cm), larg. 2,1 cm, ép. 4,4 cm. Inv. 94/9753-4.
- 74 Frgt. L. (13 cm), larg. 2,4 cm, ép. 4,1 cm. Inv. 93/9760-2.
- 75 Frgt. L. (11,3 cm), larg. 2,3 cm, ép. 4,5 cm. Inv. 93/9760-3.

Bandeaux de section carrée - face arrière bossagée

- 76 Frgt. Le reste d'un canal de scie est encore visible sur la face arrière du frgt. L. (13,5 cm), larg. 2,5 cm, ép. 3,4 cm. Inv. 94/9701-37.
- 77 Frgt. L. (12,6 cm), larg. 2,1 cm, ép. 3,0 cm. Inv. 94/9701-38.
- ##### Bandeaux de section arrondie - face arrière à bossage
- 78 Frgt. L. (8,8 cm), larg. 2,7 cm, ép. 6,2 cm. Inv. 94/9701-39.
- 79 Frgt. L. (13,3 cm), larg. 2,5 cm, ép. 7,1 cm. Inv. 94/9701-40.
- 80 Frgt. L. (31,5 cm), larg. 2,4 cm, ép. 7,3 cm. Inv. 94/9701-41.
- 81 Frgt. L. (12,5 cm), larg. 2,4 cm, ép. 8,8 cm. Inv. 94/9701-42.
- 82 Frgt. Deux canaux de scie sont encore visibles à l'arrière du frgt. L. (11,2 cm), larg. 2,3 cm, ép. 6,8 cm. Inv. 94/9701-43.
- 83 Frgt. L. (6,7 cm), larg. 2,3 cm, ép. 5,1 cm. Inv. 94/9701-44.
- 84 Frgt. L. (14 cm), larg. 2 cm, ép. 5,6 cm. Inv. 94/9701-45.
- 85 Frgt. L. (7,1 cm), larg. 2,2 cm, ép. (4,5 cm). Inv. 94/9706-5.
- 86 Frgt. L. (6 cm), larg. 2,5 cm, ép. 5,6 cm. Inv. 94/9709-8.
- 87 Frgt. L. (10,3 cm), larg. 2,4 cm, ép. 7,0 cm. Inv. 94/9709-9.
- 88 Frgt. L. (18,5 cm), larg. 2,1 cm, ép. 6,4 cm. Inv. 94/9753-5.

Bandeaux de section arrondie - face arrière lisse

- 89 Frgt. L. (9,4 cm), larg. 2,6 cm, ép. 5,7 cm. Inv. 94/9701-46.
- 90 Frgt. L. (15,5 cm), larg. 2,5 cm, ép. 4,8 cm. Inv. 94/9701-47.
- 91 Frgt. L. (9,3 cm), larg. 2,4 cm, ép. 4,7 cm. Inv. 94/9701-48.
- 92 Frgt. L. (18 cm), larg. 2,3 cm, ép. 6,8 cm. Inv. 94/9701-49.
- 93 Frgt. L. (7,4 cm), larg. 2 cm, ép. 8,5 cm. Inv. 94/9738-14.

Bandeaux chanfreinés

Calcaire urgonien

Face arrière lisse

- 94 Frgt. L. (11,5 cm), larg. 2,3 cm, ép. 4,8/6,8 cm. Inv. 94/9701-50.
- 95 Frgt. L. (11,8 cm), larg. 2,3 cm, ép. 4,4/6,3 cm. Inv. 94/9701-51.
- 96 Frgt. L. (8 cm), larg. 2,3 cm, ép. 4,5 cm. Inv. 94/9703-11.
- 97 Frgt. L. (7,5 cm), larg. 2,2 cm, ép. 2,7 cm. Inv. 94/9703-12.
- 98 Frgt. La face arrière comporte encore la trace d'un canal de scie. L. (9,8 cm), larg. 2,5 cm, ép. 7,5 cm. Inv. 94/9704-26.
- 99 Frgt. L'arête inférieure avant est abattue. L. (10,7 cm), larg. 3 cm, ép. 8,6 cm. Inv. 94/9705-35.
- 100 Frgt. L'arête inférieure avant est abattue. L. (7 cm), larg. 2,1 cm, ép. 5,6 cm. Inv. 94/9705-36.

- 101 Frgt. Un canal de scie est visible sur la face inférieure. L. (10,5 cm), larg. 3,7 cm, ép. 6 cm. Inv. 94/9706-6.
- 102 Frgt. 1=2. L. (18 cm), larg. 2,8 cm, ép. 6,2 cm. Inv. 94/9706-7.
- 103 Frgt. L'arête inférieure arrière est abattue. L. (10 cm), larg. 2,8 cm, ép. 6,3 cm. Inv. 94/9706-8.
- 104 Frgt. Des restes de mortier de tuileau sont encore visibles sur la face inférieure. L. (17,5 cm), larg. 2,7 cm, ép. 7,6 cm. Inv. 94/9706-9.
- 105 Frgt. Un canal de scie est visible sur la face supérieure. L. (11,5 cm), larg. 2,5 cm, ép. 6,7 cm. Inv. 94/9706-10.
- 106 Frgt. Son profil très aplati pourrait indiquer que cet élément a également pu fonctionner comme encadrement de porte/fenêtre. L. (7,2 cm), larg. 2 cm, ép. 9,3 cm. Inv. 94/9707-2.
- 107 Frgt. L'arête arrière inférieure porte le reste d'un canal de scie. La face supérieure présente une ligne incisée à 0,9 cm de l'arête supérieure. L. (12,5 cm), larg. 2,6 cm, ép. 6,5 cm. Inv. 94/9753-6.

Face arrière à bossage

- 108 Frgt. L. (4,7 cm), larg. 2,3 cm, ép. 3,8/4,9 cm. Inv. 94/9701-52.
- 109 Frgt. Une bande attaquée et piquetée est visible; elle résulte du phénomène de dissolution, peut-être par l'écoulement d'eau (?) L. (15,5 cm), larg. 2,1 cm, ép. 10,3 cm. Inv. 94/9705-37.
- 110 Frgt. Profil incomplet. L. (2,9 cm), larg. (6,5 cm), ép. 6,5 cm. Inv. 94/10810-1.

Corniches et cimaises*Calcaire urgonien*

- 111 Frgt. L. (11,7 cm), larg. 4,8 cm, ép. 5,8 cm. Inv. 94/9701-53.
- 112 Frgt. Un bord latéral est conservé. La séquence moulurée ainsi que les dimensions sont identiques au n° 111. 1=2. L. (15,5 cm), larg. 4,8 cm, ép. 5,7 cm. Inv. 94/9704-27.

Rosso antico

- 113 Frgt. L. (5,7 cm), larg. (6,5 cm), ép. 5,5 cm. Inv. 94/9706-11.

Les éléments de revêtement de sol*Calcaire urgonien**Dalles provenant du sol du frigidarium L2*

- 114 Frgt. (A). L. (101 cm), larg. 58 cm, ép. 2,2-2,5 cm. Inv. 94/9702-1.
- 115 Frgt. (B). L. 175,5 cm, larg. (58,5) cm, ép. 2,1-2,8 cm. Inv. 94/9702-2.
- 116 Frgt. (L). 1=6. L. (33 cm), larg. 28 cm, ép. 2,5-3 cm. Inv. 94/9702-3.
- 117 Frgt. (L). 1=2. L. 21,2 cm, larg. 28-28,5 cm, ép. 2 cm. Inv. 94/9702-4.
- 118 Frgt. (F). 1=2. L. (90 cm), larg. (13,3 cm), ép. 3 cm. Inv. 94/9702-5.
- 119 Frgt. (M). 1=4. L. (75,5 cm), larg. (8 cm), ép. 2,5 cm. Inv. 94/9702-6.
- 120 Frgt. (D). L. 179 cm, larg. 98 cm, ép. 2,1-2,8 cm. Inv. 94/9702-7.
- 121 Frgt. (E). 1=3. L. (29,5 cm), larg. 9 cm, ép. 3,1 cm. Inv. 94/9702-8.
- 122 Frgt. (R). Une dépression est visible en surface sous la forme d'une bande large de 5,5 cm environ; il peut s'agir d'une usure particulière, mais également d'un défaut de fabrication. L. (26 cm), larg. (30 cm), ép. 2,9 cm. Inv. 94/9702-9.
- 123 Frgt. (L). 1=22. L. (50 cm), larg. (28,2 cm), ép. 2-2,8 cm. Inv. 94/9702-10.

Marbre blanc

- 124 Frgt de bande ou dalle. Il est en place sur une couche d'env. 3 cm de mortier de tuileau. Un des bords du mortier de tuileau est lissé; il s'agit probablement de l'empreinte d'une autre dal-

lette ou d'une plaque qui venait s'y appuyer. L. (11 cm), larg. 9,2-9,5 cm, ép. 1,2-1,5 cm. Inv. 94/9755-3.

Les éléments d'opus sectile*Calcaire urgonien micritique*

- 125 Frgt de plaquette qui présente un angle de 45°. L. (10,8 cm), larg. (8,5 cm), ép. 3,5 cm. Inv. 94/9707-3.
- 126 Frgt. Triangle isocèle. La face inférieure est bossagée et présente des restes de mortier de tuileau. L. (21 cm), larg. (21 cm), ép. 3,1-4,2 cm. Inv. 94/9733-4.
- 127 Frgt de plaquette qui présente un angle de 90°. La face inférieure est bossagée. L. (13,6 cm), larg. (9,5 cm), ép. 2,1-4 cm. Inv. 94/9733-5.
- 128 Frgt de plaquette qui présente un angle de 90°. La face inférieure est bossagée. 1=2. L. (23,5 cm), larg. (15 cm), ép. 3,1-4 cm. Inv. 94/9733-6.
- 129 Frgt de plaquette qui présente un angle de 45°. La face inférieure est bossagée. L. (11 cm), larg. (7,2 cm), ép. 3,1-3,8 cm. Inv. 94/9733-7.
- 130 Frgt. L. (10,5 cm), larg. (5,8 cm), ép. 3,4 cm. Inv. 94/9736-2.
- 131 Frgt. L. (8,5 cm), larg. (7 cm), ép. 3,6 cm. Inv. 94/9709-10.
- 132 Frgt. (E). Provient du prélèvement du sol 4 (St 8). L. (13,6 cm), larg. 22,4 cm, ép. 3,5 cm. Inv. 94/9702-11.

Ardoise

- 133 Frgt de plaque. Des restes de mortier de tuileau sont encore visibles sur plusieurs faces du frgt. 1=2. L. 29,5-30 cm, larg. (19,5 cm), ép. 3,4-4,3 cm. Inv. 94/9733-8.
- 134 Frgt. Il présente un angle de 90°. L. (18 cm), larg. (16 cm), ép. 4,2 cm. Inv. 94/9733-9.
- 135 Frgt. L. (25 cm), larg. (8 cm), ép. 3,5 cm. Inv. 94/9733-10.
- 136 Frgt. Il présente un angle de 45°. La face inférieure est bossagée. L. (10,5 cm), larg. (8,7 cm), ép. 1,0-1,5 cm. Inv. 94/9736-3.
- 137 Frgt. L. 29 cm, larg. (17 cm), ép. 3,5-4 cm. Inv. 94/9703-18.
- 138 Frgt. L. 29 cm, larg. (16 cm), ép. 3,5 cm. Inv. 94/9703-19.
- 139 Frgt. Il présente un angle de 100°. L. (18,5 cm), larg. (13,5 cm), ép. 3,2-3,4 cm. Inv. 94/9701-26.

Cipollino

- 140 Frgt de plaque. Il présente un bord dont l'angle est fortement incliné (45°) rentrant; ceci semble indiquer que cette plaque devait probablement s'articuler avec une autre et recouvrir ainsi l'angle d'une ouverture (porte, fenêtre?). L. (15,5 cm), larg. 26 cm, ép. 2,0-2,3 cm. Inv. 94/9733-11.

Africano rosso

- 141 Frgt de plaquette. Il présente un angle de 45°. La face inférieure est bossagée. Ce frgt appartient à une couche de démolition de l'état 2 et de construction de l'état 3 (40/50-150). L. (3,7 cm), larg. (2,2 cm), ép. 0,8-1,1 cm. Inv. 94/9737-1.

Fior di pesco

- 142 Frgt de bande. La face inférieure, bossagée, conserve le reste d'un canal de scie. Il s'agit soit d'une plinthe de l'état 2 soit d'un déchet de taille de l'état 3. L. (5,1 cm), larg. 3,2 cm, ép. 1,5-2 cm. Inv. 94/9709-11.

Divers**Éléments de bassin rectangulaire à modénature**

- 143 Frgt. L. (18,2 cm), larg. (15,5 cm), ép. maximale 10,8 cm. Inv. 94/9701-54.
- 144 Frgt. L. (46,4 cm), larg. (14,4 cm), ép. maximale 12,4 cm. Inv. 94/9701-55.
- 145 Frgt. L. (22,2 cm), larg. (11,2 cm), ép. maximale 11,3 cm. Inv. 94/9701-56.
- 146 Frgt. Le retour d'angle atteste la forme rectangulaire du bassin. L. (32 cm), larg. (15,6 cm), ép. maximale 10 cm. Inv. 94/9701-57.

147 Frgt. Le bord supérieur présente une encoche de fixation de type tenon et mortaise de 1 cm de largeur. L. (27,2 cm), larg. (12,4 cm), ép. maximale 10,8 cm. Inv. 93/9760-4.

Socle de *labrum*

148 Dalle circulaire d'un diamètre approximatif de 170 cm. La face supérieure est plane, lissée et porte des traces de corrosion sous la forme de deux bandes plus ou moins perpendiculaires, creusées et légèrement piquetées. La face inférieure est bossagée, apparemment sans reste de mortier de tuileau. Les bords bossagés sont légèrement inclinés (type B) et recouverts par endroit de mortier de tuileau. Cette dalle est munie d'un trou central d'environ 12,5 cm de diamètre dont le bord circulaire présente d'abord un décrochement adouci, puis devient rentrant, légèrement incliné. Deux mortaises (4 cm par 1,6 cm environ) apparaissent sur les bords de l'ouverture, l'une contient encore des restes de métal. Leur position relative laisse supposer l'existence de deux autres encoches symétriques. Une inscription – dont on peut lire les lettres V I Γ (ou E) et, au-dessous, peut-être un I – probablement rehaussée de peinture rouge (ou reste de mortier de tuileau ?), est visible sur la face supérieure de la dalle. L. 170 cm, larg. 170 cm, ép. 13-16 cm. Inv. 94/9528-1. Voir ci-dessus, fig. 97, p. 92.

Petits blocs d'appareil

Calcaire jaune

Ces fragments présentent des traces de ciseau en chevron sur les tranches. Ils ont probablement été sciés sous forme de dalles, puis débités ensuite sous forme de petits blocs. Provenant principalement du comblement de la piscine tibérienne, ils ont pu faire partie des constructions de l'état 1, du mur à abside de la piscine.

149 Frgt. L. (8,5 cm), larg. 8,6 cm, ép. 8,2 cm. Inv. 94/9703-13.

150 Frgt. L. (9 cm), larg. 12,9 cm, ép. 7,8 cm. Inv. 94/9703-14.

151 Frgt. L. (16 cm), larg. 11,3 cm, ép. 7,2 cm. Inv. 94/9703-15.

152 Frgt. Cet élément a été surchauffé car il a pris une teinte rosée. L. (21 cm), larg. 13 cm, ép. 8,8 cm. Inv. 94/9703-16.

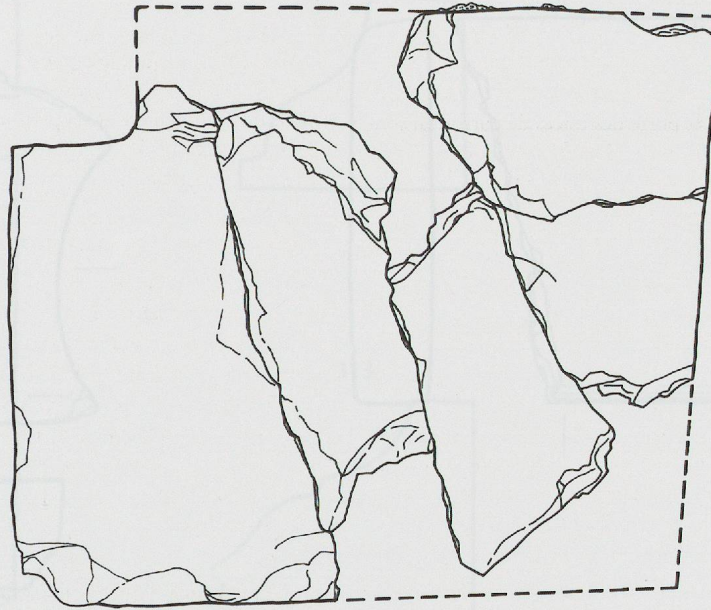
153 Frgt. Il présente des traces de ciseau bien nettes qui permettent d'estimer la largeur de l'outil à env. 2,5 cm. L. (10 cm), larg. 7,5 cm, ép. (7 cm). Inv. 94/9703-17.

154 Frgt. Le reste d'un canal de scie ayant servi à la taille de ce petit bloc est visible. L. (7,5 cm), larg. (8,5 cm), ép. 8,5 cm. Inv. 94/9711-1.

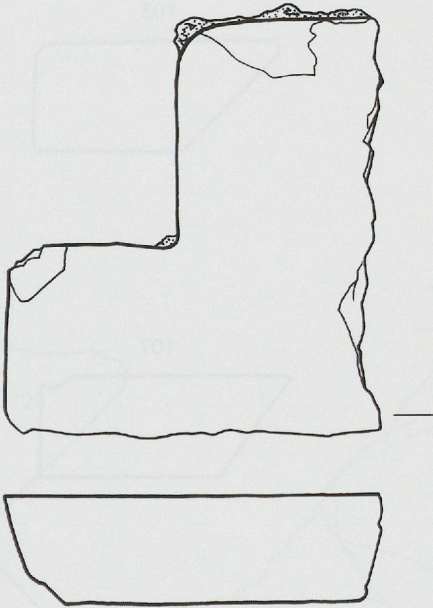
Indéterminé

155 Frgt. Élément circulaire d'environ 150 cm de diamètre, peut-être s'agit-il d'une modénature de bassin (?). L. (23 cm), larg. (9 cm), ép. (13 cm). Inv. 94/9711-2.

26



28



29

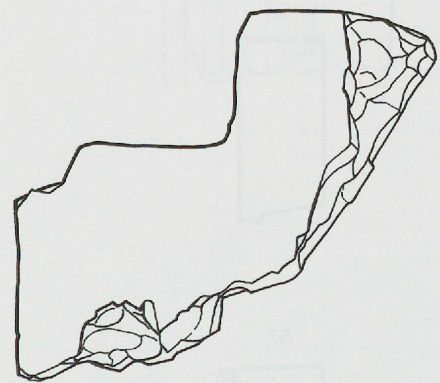


Fig. 224. Les placages.
26-29 : placages avec décrochement (calcaire urgonien).

Échelle 1:4

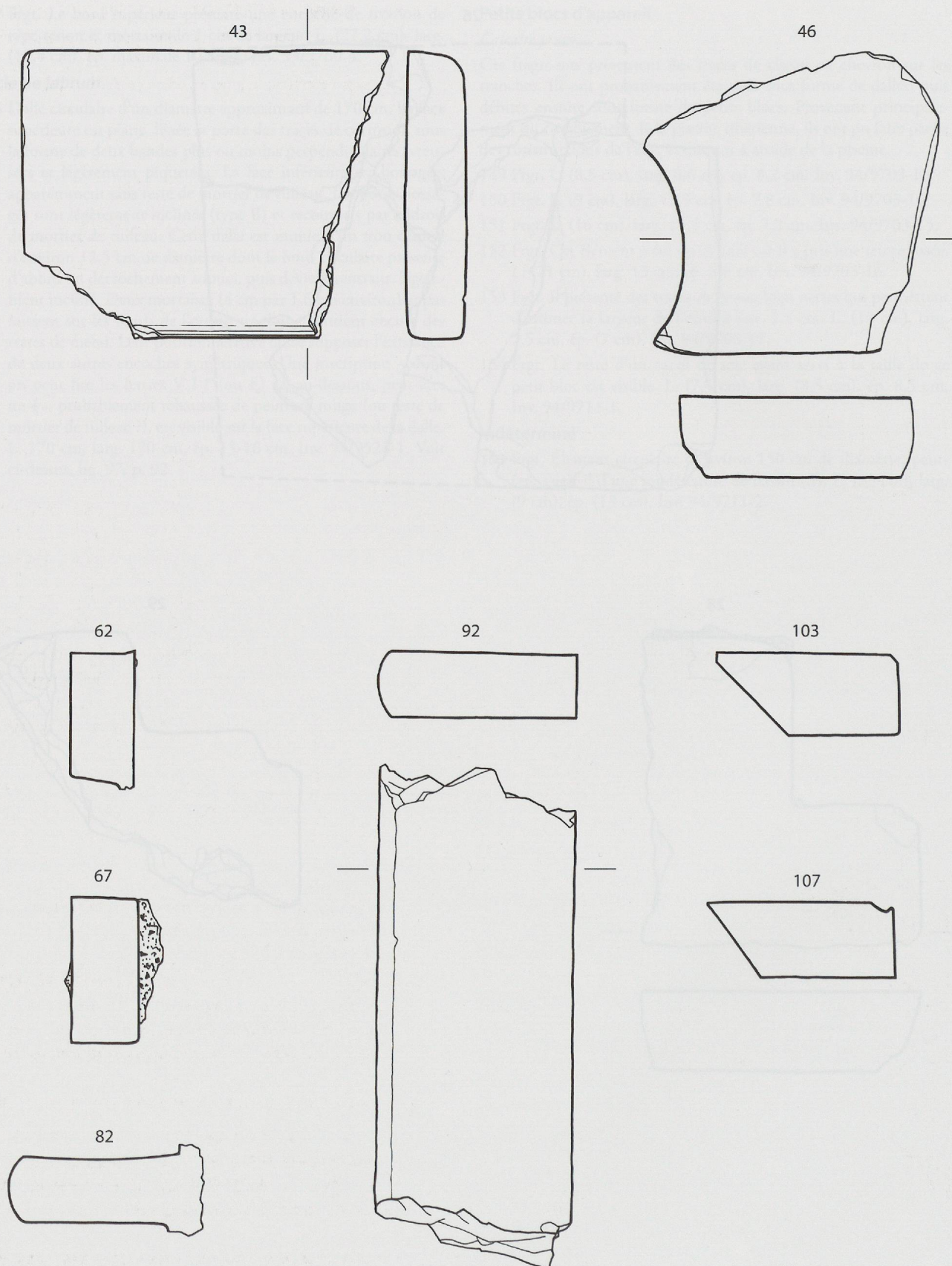


Fig. 225. Les placages.

43-46 : éléments particuliers (calcaire et marbre blanc) ; 62-107 : éléments structureurs de l'espace (calcaire urgonien). Échelle 1:2

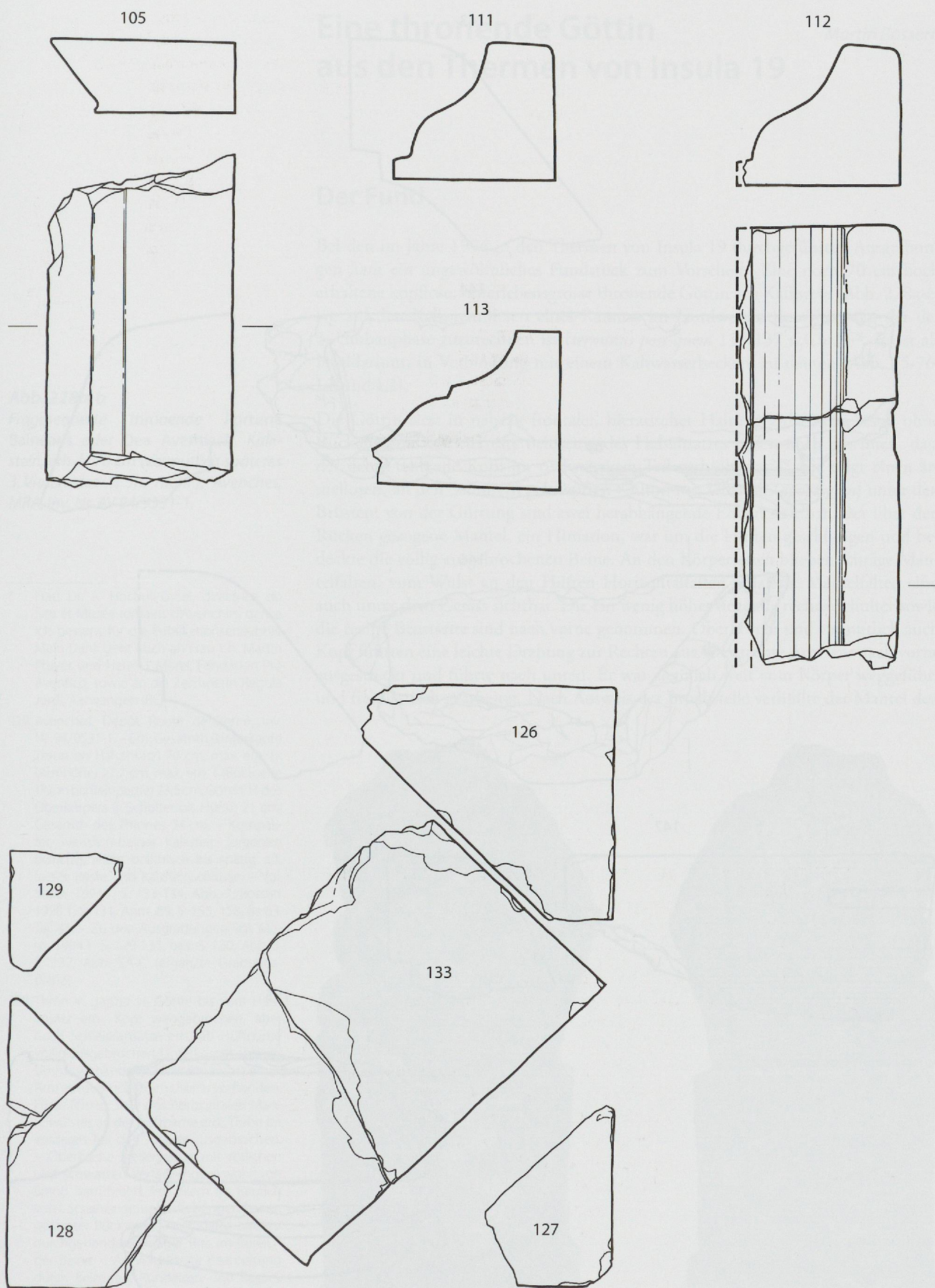


Fig. 226. Les placages.
 105-113 : éléments structureurs de l'espace (calcaire urgonien, sauf n° 113 : rosso antico) ;
 126-133 : éléments d'opus sectile (calcaire urgonien, sauf n° 133 : ardoise).

Échelle 1:2 (nos 105-113)
 1:4 (nos 126-133)

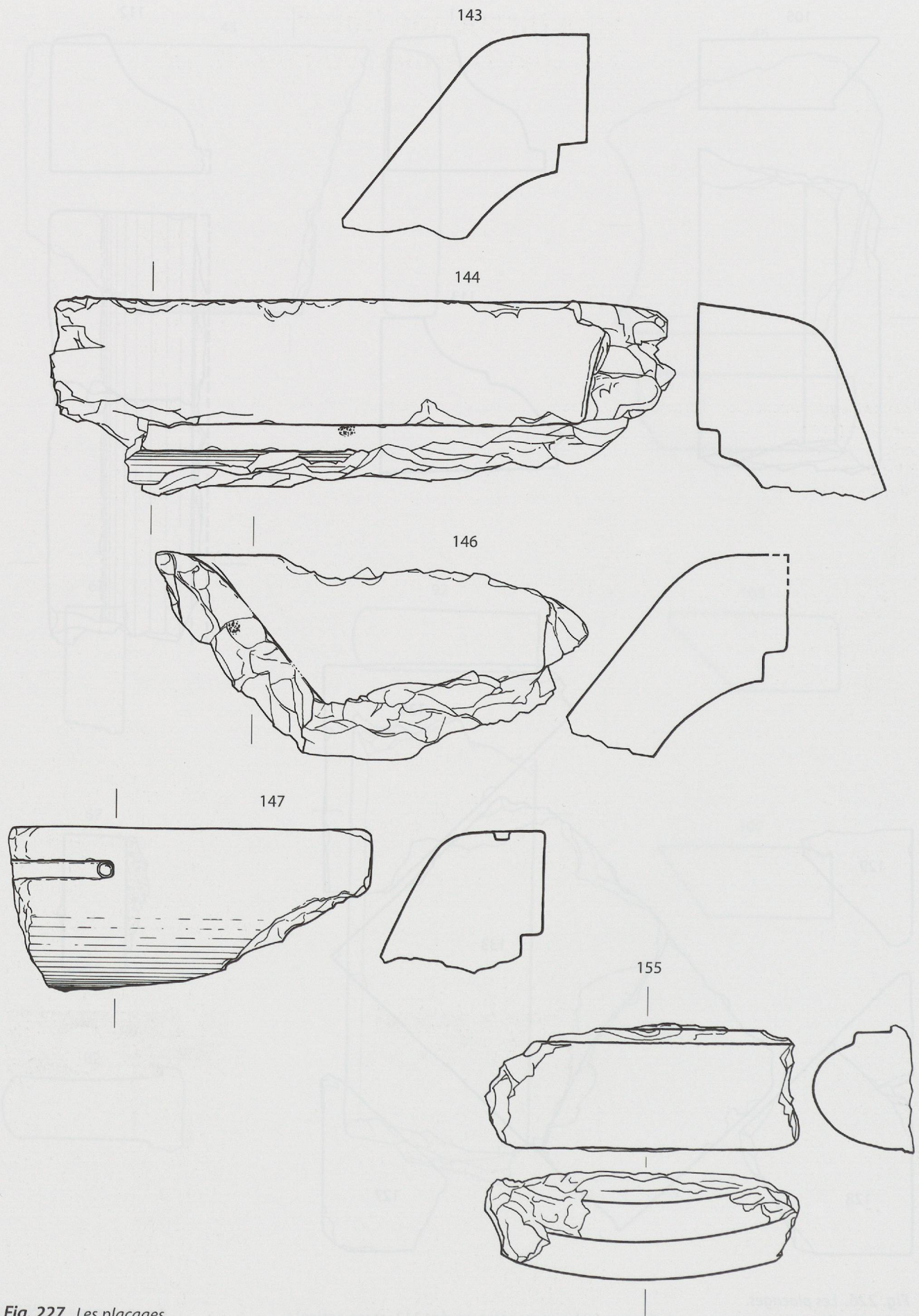


Fig. 227. Les placages.
143-155 : éléments de bassins à modénature (calcaire).

Échelle 1:4

Eine thronende Göttin aus den Thermen von Insula 19

Martin Bossert

Der Fund

Bei den im Jahre 1994 in den Thermen von Insula 19 durchgeführten Ausgrabungen kam ein ungewöhnliches Fundstück zum Vorschein. Eine noch 70 cm hoch erhaltene kopflose, unterlebensgroße thronende Göttin aus Kalkstein (Abb. 228a-e) lag auf den Kalksteinfliesen eines Raumes im Nordwesten der Thermen, der der 3. Umbauphase zuzurechnen ist (*terminus post quem* 135/137 n.Chr.)²²⁸. Er ist als Frigidarium, in Verbindung mit einem Kaltwasserbecken, zu deuten (Abb. 75-76, L1 und L2).

Die Göttin sitzt in nahezu frontaler, hieratischer Haltung auf einem Sessel ohne Rückenlehne. Schleierreste beidseitig des Halsansatzes lassen noch erkennen, dass der heute fehlende Kopf im rückwärtigen Teil verhüllt war²²⁹. Sie trägt einen ärmellosen, an den Schultern geknüpften Chiton mit Überfall (*apoptygma*) unter den Brüsten; von der Gürtung sind zwei herabhängende Enden sichtbar. Der über den Rücken gezogene Mantel, ein Himation, war um die Hüften geschlungen und bedeckte die völlig ausgebrochenen Beine. An den Körperseiten blieben schräge Mantelfalten, vom Wulst an den Hüften Horizontalfalten erhalten. Mantelfalten sind auch unter dem Gesäss sichtbar. Die ein wenig höher liegende rechte Schulter sowie die rechte Brustseite sind nach vorne genommen. Oberkörper und vermutlich auch Kopf führten eine leichte Drehung zur Rechten aus. Der rechte Arm war nach vorne ausgestreckt und führte nach unten. Er war ziemlich weit vom Körper weggeführt und freiplastisch gearbeitet. Nach Ausweis der Bruchstelle verhüllte der Mantel den

Abb. 228a-b

Fragmentierte thronende Fortuna Balnearis oder Dea Aventia(?). Kalkstein, erh. H 70 cm (vermutlich späteres 3. Viertel des 1. Jh. n.Chr.), Avenches, MRA, Inv. Nr. AV 94/9531-1.

* Frau Dr. A. Hochuli-Gysel, directrice du Site et Musée romains d'Avenches, danke ich bestens für die Publikationserlaubnis. Mein Dank geht auch an Frau Ch. Martin Pruvot und Herrn J. Morel, Fondation Pro Avenches, sowie an die Zeichnerin Regula Jordi, Aarwangen (BE).

228 Avenches, Dépôt Route de Berne, Inv. Nr. 94/9531-1. – Erh. Gesamth (Unterkante Thron bis Halsansatz) 70 cm, max. erh. Br (Armhöhe) 27,7 cm, max. erh. T (Rückseite Thron bis Beinpartie) 23,6 cm; Göttin: H des Oberkörpers (l. Schulter bis Hüfte) 21 cm; Gesamth des Thrones 34 cm. – Kompakter, weisslich-beiger Kalkstein (*urgonien blanc*[?]), leicht oolithisch bis spätig, z.T. fossile Reste und Kalziteinschlüsse. – Vgl. MOREL 1994.1, S. 133-134, Abb. 7; BOSSERT 1998.1, S. 131, Anm. 69, S. 155, 158, Rs 63, Taf. 43. – Zu den Ausgrabungen vgl. MOREL 1994.1, S. 129-135, bes. S. 130, Abb. 3, S. 132, Abb. 5A-C (ergänzte Grabungspläne).

229 Thron in ganzer H, Göttin bis zum Halsansatz erh., Kopf weggebrochen, aber noch Schleieransätze erh., ab Hüftpartie völlig ausgebrochen, Unterkörper aber im Umriss vorhanden; r. Oberarmansatz erh., l. Arm ausgebrochen, im Umriss vorhanden, Füße fehlen; Teile des horizontalen Mantelwulstes an der Hüftpartie erh., Thron im vorderen Teil des Sockels ausgebrochen. – Oberfläche stellenweise mit rötlichen und schwarzen Verfärbungen, wohl von Brand herrührend, vor allem im Bereich von l. Schulter, graue Verfärbungen fast an gesamter Rückseite, Sinter; tiefer, nahezu durchgehender schräger Riss im Bereich der Beine. – An Vorderseite Bearbeitung durch Beizeisen, Rundeisen und Raspel, z.T. Zahneisenspuren an l. Bauchpartie, Falten herausgebeizt, Oberfläche stellenweise sehr fein geglättet. – An Rückseite summarische Ausführung, grobes Beizeisen für Falten verwendet, Hobel- oder Zahneisenspuren.



**Abb. 228c-d**

Fragmentierte thronende Fortuna Balnearis oder Dea Aventia(?). Avenches, MRA, Inv. Nr. AV 94/9531-1.

ausgebrochenen linken Arm bis zum Handgelenk. Die Attribute sind weggebrochen, lassen sich aber nach den Vergleichsbeispielen mit grosser Wahrscheinlichkeit als Schale (*patera*) und Füllhorn (*cornucopia*) ergänzen (vgl. Abb. 229, 234)²³⁰. Zwischen der linken Körperseite und dem linken Arm staut sich der Mantel. Im Gegensatz zur Vorderseite ist die Rückseite summarisch gearbeitet, erkennbar sind grobe Vertikal- und Schrägfalten des Mantels.

Stil und Datierung

Die Figur (Abb. 228a-d) ist organisch gestaltet. Der z.T. etwas kantige Faltenwurf wirkt im allgemeinen schwungvoll. Sehr gekonnt ist die Wiedergabe der Faltenstauung am oberen Abschluss des Chitons, unterhalb des Halses. Die Modellierung an der Körpervorderseite ist geschickt angegeben. Der Körper scheint unter dem Gewand durchzuscheinen. Zu beobachten ist, wie etwa bei den herabhängenden Gürtelenden, eine Liebe zum Detail. Die Statuette ist das Werk eines routinierten, überdurchschnittlich guten lokalen Bildhauers. So genannte provinzielle Merkmale wie Flächigkeit, Linearität und Disproportionierung kommen hier – abgesehen von der durch die Aufstellung bedingten summarischen Ausführung der Rückseite – kaum zum Ausdruck²³¹.

Die eher weiche, z.T. etwas füllige Wirkung der Figur sowie «malerische» Licht-Schatten-Effekte, die durch Bohrkanäle im Chiton entstehen, sind vermutlich als Elemente des Zeitstiles zu verstehen. Danach könnte die Statuette im 3. Viertel des 1. nachchristlichen Jahrhunderts, spätestens in frühflavischer Zeit, entstanden sein. Eine Datierung gegen die Mitte des 2. Jh. oder später kommt nach dem Stil kaum in Frage. Statuen des ausgehenden 2. Viertels und mittleren 2. Jh. n.Chr. weisen im allgemeinen reichere, härter und schematischer wirkende Bohrungen der Drapierung auf²³². Das Götterbild ist also eher der ersten bis zweiten Bauphase der Thermen im 1. Jh. n.Chr. als der letzten (ab 135/137 n.Chr.) zuzuordnen²³³.

230 Zur Ergänzung der Attribute s. Anm. 239.

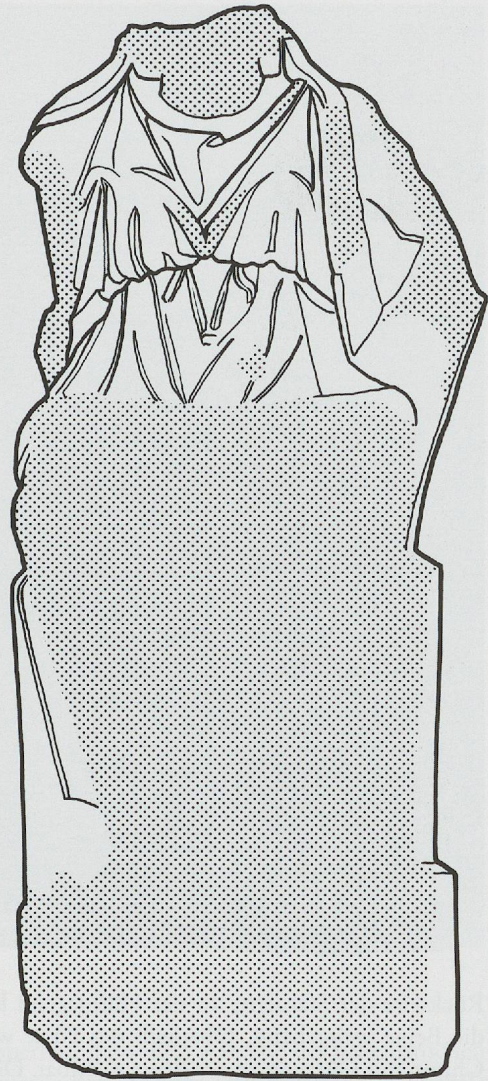
231 Zu den provinziellen Merkmalen vgl. BOSSERT 1983, S. 57, Anm. 6; BOSSERT 1998.1, S. 122, Anm. 20-21.

232 1. Jh. n.Chr.: Statue der Agrippina Minor, Petworth House, 55-59 n.Chr. B. I. SCHOLZ, *Untersuchungen zur Tracht der römischen Matrona*, (Arbeiten zur Archäologie), Köln/Weimar/Wien, 1992, S. 43, St. 23. Cancellaria-Reliefs (nach 93 n.Chr.) wohl schon etwas später als Avencher Statuette. Vgl. F. MAGI, *I rilievi flavi del Palazzo della Cancelleria*, Rom, 1945, Taf. 7-8 (Fries B). – 2. Jh. n.Chr.: H.-J. KRAUSE, *Römische weibliche Gewandstatuen des zweiten Jahrhunderts n.Chr.*, Göttingen 1975, S. 161-179, S. 284-285, B 30; T. MICOCCI, *Sub specie deae. Les impératrices et princesses romaines assimilées à des déesses. Étude iconologique*, (Rivista di Archeologia, Supplementi 14), Rom, 1995, S. 200, Nr. 349, Taf. 7 (Faustina Maior als Ceres[?]).

233 Zur Deutung des Baukomplexes s. oben, S. 55-62, 75-76 und 130-134. Zu Heilgöttinnen s. Anm. 245-248. Zur vermuteten Aufstellung siehe S. 59.

Abb. 228e

Fragmentierte thronende Fortuna Balnearis oder Dea Aventia(?). Kalkstein, erh. H 70 cm (vermutlich späteres 3. Viertel des 1. Jh. n.Chr.), Avenches, MRA, Inv. Nr. AV 94/9531-1. M 1:5.



234 Vgl. J. CHAMPEAUX, *Fortuna. Le culte de la Fortune à Rome et dans le monde romain des origines à la mort de César*, (Collection de l'École Française de Rome 64, I-II), Rom, 1982 und 1987; L. KOCH, *Weibliche Sitzstatuen der Klassik und des Hellenismus und ihre kaiserzeitliche Rezeption. Die bekleideten Figuren*, (Charybdis. Schriften zur Archäologie 4), 1989; LICHOCKA 1997; RAUSA 1997, S. 125-141. – Zu Wesen und Kult s. RAUSA 1997, S. 140-141. – Zu Fortuna Balnearis und anderen Badegöttinnen vgl. Anm. 245-248.

235 Zu den *Tutelae* s. Anm. 250, zu Heilgöttinnen Anm. 247.

236 Neapel: RAUSA 1997, S. 132, Nr. 109, Taf. 100. – Karlsruhe: ESPERANDIEU 1931, S. 241, Nr. 375.

237 Vgl. Anm. 236. – Genf, Musée d'Art et d'Histoire, Inv. Nr. C 1095. H des Kopfes 29 cm, Marmor. W. DEONNA, *Déeses gallo-romaines de la maternité et de la fertilité au Musée d'Art et d'Histoire, Genève, Anzeiger für Schweiz. Altertumskunde. Neue Folge* 29, 1927/1, S. 22-26, Abb. 8-10 (Rekonstruktion); ESPERANDIEU 9, S. 142, Nr. 6795; J. CHAMAY, J.-L. MAIER, *Art romain. Sculptures en pierre du Musée de Genève, II*, Mainz, 1989, S. 49, Nr. 63, Taf. 68; M. BOSSERT und C. NEUKOM, *Gallia Narbonensis: Colonia Iulia Vienna: Genava (CSIR Schweiz II; Veröffentl. der Schweiz. Ges. für Ur- und Frühgesch.; Antiqua 36)*, Basel, 2004, S. 17-19, Nr. 1, Taf. 1-2.

238 Vatikan, Braccio Nuovo, Inv. Nr. 2244: C. NIPPE, *Die Fortuna Braccio Nuovo – stilistische und typologische Untersuchung*, Berlin, 1989; RAUSA 1997, S. 127, Nr. 16, Taf. 91. – Vatikan, Magazzino Corraze 3003: LICHOCKA 1997, Abb. 355a. – Liverpool, Merseyside Country Museum: ebenda, Abb. 347b.

239 Normalerweise Füllhorn in der Linken (ab dem 4. Jh. v. Chr.), in Rechter Steuerruder, Phiale (Schale) oder Szepter. – Cornucopia: K. BEMMANN, *Füllhörner klassischer und hellenistischer Zeit*, (Europäische Hochschulschriften, Reihe 38: Archäologie, Bd. 51), Frankfurt a. M., 1994; K. Bemann in LIMC VIII, 1997, s.v. Cornucopiae, S. 551-552.

Deutung und Rekonstruktion der Statuette

Die Deutung der thronenden Göttin in Avenches (Abb. 228a-e) geht einerseits von Gewandtypus und Drapierungsschema und den nach den Vergleichsbeispielen ergänzbaren (heute fehlenden) Attributen, andererseits vom Fundkontext aus. Die mit Chiton und Mantel bekleidete Göttin mit ursprünglich verschleiertem Haupt steht ikonographisch am ehesten Darstellungen der römischen Glücks- und Schicksalsgöttin Fortuna und den ihr im Aussehen und Wesen verwandten Göttinnen nahe. Sie sind Garantinnen für Wohlergehen, Glückseligkeit und Reichtum²³⁴. Daneben haben sie oft eine Funktion als Schutz- und Stadtgöttinnen (*Tutelae*) oder als Heilgottheiten²³⁵.

Zum Vergleich mit der hier betrachteten Statuette bieten sich vor allem eine Bronzestatuette aus Pompeji, in Neapel, und eine thronende Göttin aus Brötzing (Kr. Pforzheim), in Karlsruhe, an (vgl. Abb. 228-230)²³⁶.

Die Rekonstruktion basiert auf dem Erhaltenen und vor allem auf den beiden eben genannten Vergleichsbeispielen sowie einer wohl richtig ergänzten thronenden Göttin in Genf - *Genava*? - (Abb. 231)²³⁷. Heranzuziehen sind ferner eine stehende Fortuna im Vatikan, Braccio Nuovo, sowie zwei stark ergänzte thronende Fortunastatuetten im Vatikan und in Liverpool²³⁸. Der rechte Arm war nach vorne ausgestreckt und hielt wohl eine Opferschale (*patera*). Ein Steuerruder, das sich, wie bei den Fortunadarstellungen in Karlsruhe und Vatikan, Braccio Nuovo, meist an der linken Seite, aber nicht an der Vorderseite befindet, kommt nicht in Frage. Auf der linken Handfläche ruhte das Füllhorn (*cornucopia*)²³⁹. Der verschleierte Kopf war zu seiner Rechten gedreht und wohl etwas geneigt (vgl. Abb. 228a und 229). Der Mantel bedeckte die

**Abb. 229**

Bronzestatuette einer thronenden Fortuna, aus Pompeji, Neapel, Museo Nazionale 111697. Nach RAUSA 1997, S. 132, Nr. 109, Taf. 100.

Rückseite der Statuette. In der Hüftgegend bildete er einen Wulst und verhüllte die Beine weitgehend. Oberhalb der Füße war das Untergewand, ein ärmelloser Chiton mit Gürtung an der Brust, sichtbar. Die Göttinnen im Vatikan und in Genf (Abb. 231) tragen unter dem Schleier ein Diadem. Dieser Ergänzungsmöglichkeit wurde der Vorzug gegeben, da diese Kombination am häufigsten belegt ist. Daneben kommen, wie bei der Bronzestatuette in Neapel (Abb. 229), nur Schleier oder Schleier mit Mauerkrone vor²⁴⁰. Die rekonstruierte Höhe der thronenden Göttin in Avenches betrug nach den Fortunastatuetten in Neapel und Vatikan, Magazin ungefähr 80-84 cm²⁴¹.

Die Vorbilder

Als Vorbilder für die Avencher Statuette sowie für die Vergleichsbeispiele in Neapel, in Karlsruhe (Abb. 228-230) und in Liverpool sind Tyche-Darstellungen des späten 4. Jh. v. Chr. sowie hellenistische Zwischenstufen anzunehmen. Im Vordergrund stehen sitzende *Tychai*, etwa als Personifikationen von Städten. Als Vorbild für die Statuetten in Avenches, Neapel und Karlsruhe kommt die Tyche von Antiochia wegen ikonographischer Abweichungen jedoch nicht in Frage²⁴². Das ikonographische Schema der Tyche/Fortuna ist, wie bei der Statuette in Avenches und den genannten Vergleichsbeispielen, gekennzeichnet durch langen Chiton mit *apoptygma* sowie ein hinten über die Schulter gezogenes, vom Rücken herabfallendes Himation, das sich an den Hüften einrollt und auf den Schenkeln oft ein dreieckförmiges Gewandstück bildet. Dieser Himation-Typus mit Einrollung des Mantels an der Hüfte wird seit dem 3. Jh. v. Chr. bevorzugt. Er ist sowohl im Hellenismus als auch in der Republik und der römischen Kaiserzeit charakteristisch. Es lassen sich die folgenden Typen feststellen: Fortuna als italische Gottheit sowie ein hellenistisches, vor allem in der Republik und Kaiserzeit belegtes Schema²⁴³. Letzterem Typus entspricht die allein wiedergegebene, sitzende Fortuna, meist mit Steuerruder und Füllhorn als

240 Thronende Göttinnen mit Schleier und Diadem: Genf: Anm. 237 – Vatikan, Braccio Nuovo: Anm. 238. – Konstanz: ESPÉRANDEU 7, S. 120, Nr. 5454; M. HÖNEISEN, in: *Frühgeschichte der Region Stein am Rhein. Archäologische Forschungen am Ausfluss des Untersees*, (Schaffhauser Archäologie 1; Antiqua 26), Basel, 1993, S. 68-71, Abb. 47a und b. – Robelmont / Lux.: ESPÉRANDEU 14, S. 29, Nr. 8401. – Nur Schleier: Anm. 236 sowie REINACH, *RSI* III, 1904, S. 77,8; ESPÉRANDEU 3, S. 428, Nr. 2658 (Nîmes). – Schleier und Mauerkrone: s. VILLARD 1997, S. 124 und *Tutelae*, Anm. 250.

241 Zur Rekonstruktion vgl. Statuette Neapel (Anm. 236): Gesamth (inkl. Thron) 8 cm: 8: 6,9 (Schulteransatz) = x: 65,3 / x = (8 x 65,3): 6,9 = 75,7 cm (ohne Diadem) + ca. 2-3 cm = ca. 80 cm. sowie Statuette Vatikan, Magazin (Anm. 238): 7: 9,1 = 65,3 (ohne Halsansatz): x / x = (9,1 x 65,3): 7 = 84,89 cm (err. Gesamth).

242 Vgl. RAUSA 1997, S. 139. Zwei Hypothesen zum Vorbild: Archetyp aus dem letzten Drittel des 4. Jh. v. Chr. oder Umschöpfung eines Originals dieser Zeit aus den ersten Dezennien des 1. Jh. n. Chr., mit Diadem, Cornucopia und Steuerruder auf dem Globus. – Zur Tyche des Eutychides vgl. J.-Ch. BALTZ in LIMC I, 1981, s.v. Antiocheia, S. 840-851; VILLARD 1997, S. 117, S. 124.

243 Zwei sicher erkennbare statuarische Typen: I. Braccio Nuovo (Nrn. 16-24) und «Claudia Justa» (Nrn. 25-34). Vgl. RAUSA 1997, S. 139 und VILLARD 1997, s.v. Tyche, S. 115-125, bes. S. 116. – Zum Himation-Typus s. VILLARD 1997, s.v. Tyche, S. 117, S. 124.

Abb. 230

Hochrelief einer thronenden Fortuna. Sandstein, H 52 cm. Aus Brötzingen, Karlsruhe. Nach ESPERANDIEU 1931, S. 241, Nr. 375.



244 Zu Cornucopia, Patera u.a. Attributen s. Anm. 239.

245 Zu Fortuna vgl. Anm. 234. – Zu Fortuna *Balnearis* vgl. WEISGERBER 1975, S. 110-112, S. 123-124 (bildliche Darstellungen), Nrn. 1-6, 8-10, S. 124-125, Nrn. 2-3, 11-13 (Inschriften) sowie Taf. 39, 52, 82.

246 Zu Fortuna-Weihungen in Bädern s. W. DREXEL, in: ROSCHER, *ML* I, 1886-90, Sp. 1523; WEISGERBER 1975, S. 110-112, S. 123-125; HEINZ 1983, S. 154; NIELSEN 1990, bes. S. 146, Anm. 7. – **Zivile Bäder:** Thermen von Heerlen (Prov. Limburg/NL): Weihung des *Marcus Sattorius Iucundus* an Fortuna *Redux*, mit Gelübde, das Badegebäude wiederherzustellen. HEINZ 1983, S. 151, Abb. 156, S. 154, Anm. 344. – Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin): Fragment von Fortuna mit Inschriftsrest — *Aug(usta?) et Fo[r]tunae*. WEISGERBER 1975, S. 124, Nr. 5. – Bowes (GB): *Deae Fortunae*. WEISGERBER 1975, Nr. 8. – Weissenberg (Ungarn): *Fortunae Aug(ustae)*. *Ebenda*, Nr. 9. – Alsó-Ilosvæ (Ungarn): *Fortunae Reduci*, nebst Weihungen an Aesculap und Hygieia. *Ebenda*, Nr. 11. – **Militärbäder:** Walldüren (Kr. Buchen/Odenwald): Altar aus dem Kastellbad, *Deae Fortunae Sanctae*. Stifter liessen das alte, eingestürzte Bad aus eigenen Mitteln wieder aufbauen. WEISGERBER 1975, S. 124, Nr. 3. – Jagsthausen (Kr. Heilbronn): *Fortunae sanctae balneari Reduci*. – Heddesdorf (Krs. Neuwied): Weihung an Fortuna *Conservatrix* sowie Figurenreste, im Bassin des Frigidariums. WEISGERBER 1975, S. 124, Nrn. 2 und 4. Vgl. Anm. 245. – Zu Miltenberg/Main s. Anm. 248.

247 Quellheiligtümer und Brunnen: WEISGERBER 1975, S. 123-124, Nrn. 4, 7, 9, 11-13.

248 Vgl. WEISGERBER 1975, S. 123, Nr. 6/1a-b: Miltenberg/Main: *Deae Fortunae sacrum*, vgl. auch Anm. 245-246 (dort bes. Heddesdorf).

249 Zur *Dea Aventia* vgl. P. CHESSEX, Quelques toponymes de la commune d'Avenches, *BPA* 15, 1951, S. 38-39, bes. S. 45-50; SARRAZ I-IV; SARRAZ 1974, S. 24-26 (Herleitung des Namens); II, S. 77-78 (Quelle der *Aventia*, die am *Bois de Châtel* entspringt); SARRAZ III, S. 15-17, S. 61-66 (Erde, Gesteine); IV, S. 7-8, S. 11-21, S. 46-49, S. 73-75, S. 79-81 (*Dea Aventia* und keltische Gottheiten), SARRAZ 1974, S. 7-26 (Herleitung von AVEN). – Inschriften: WALSER 1979, S. 156-161, Nrn. 74-76; FREI-STOLBA/BIELMAN 1996, S. 67-68, bes. Nr. 16 sowie S. 69-74, Nrn. 17-18.

Symbole von Weltherrschaft und Prosperität. Besonders während der hellenistischen Zeit kommt das Füllhorn zusammen mit dem Szepter oder mit der Opferschale (*patera*) vor. Darstellungen zusammen mit Füllhorn und Steuerruder sind seit der Mitte des 2. Jh. v.Chr. beliebt²⁴⁴.

Fortuna Balnearis oder Dea Aventia ?

Der Fund einer thronenden Göttin in einem Badekomplex ist auffallend. Wie oben dargelegt, entspricht die Avencher Göttin ikonographisch höchstwahrscheinlich dem Typus der Fortuna. In Bädern wird sie, meist als *Fortuna Balnearis*, als Heils- und Glücksgöttin, verehrt. Vom Befund ausgehend ist für die Göttin aus Insula 19 eine Deutung als *Fortuna Balnearis* sehr gut denkbar. Der recht einheitliche Typus der *Fortuna Balnearis* ist vor allem bei G. Weisgerber systematisch zusammengestellt²⁴⁵. Spezielle Badegöttinnen sind nebst *Fortuna Balnearis* die ihr im Typus ganz oder weitgehend entsprechenden Göttinnen *Fortuna Sacra*, *Fortuna Sancta Balnearis*, *Fortuna Salutaris*, *Fortuna Conservatrix*, *Fortuna Redux*, *Fortuna Augusta* und *Fortuna Virilis*. Weihungen an die genannten Badegöttinnen in Form von bildlichen Darstellungen oder Inschriften, oft Altären, erfolgten beim Bau oder bei der Erneuerung von Zivil- oder Militärbädern²⁴⁶ sowie in Quellheiligtümern²⁴⁷. Die bisher einzige erhaltene Kombination von Figur und Inschrift ist eine Weihung an die *Dea Fortuna* aus dem Kastellbad von Miltenberg / Main. Sie entspricht im Typus der *Fortuna Balnearis* und den eben genannten Badegöttinnen²⁴⁸.

Weniger wahrscheinlich als die Deutung als *Fortuna Balnearis* ist für das thronende Götterbild aus Insula 19 die als Stadt- und Quellgöttin *Dea Aventia*. Letztere ist bisher nur inschriftlich überliefert (vgl. Abb. 233)²⁴⁹. Ihr Aussehen dürfte ikonographisch dem thronender Muttergottheiten bzw. der Fortuna entsprochen haben.



Zu denken ist an eine mit Fortuna weitgehend wesensgleiche Tutela, sicher mit verschleiertem Haupt, wahrscheinlich in Verbindung mit Diadem oder Mauerkrone. Als Attribute kommen Steuerruder oder Schale in der Rechten und Füllhorn in der Linken in Frage. *Tutela* hat eine Funktion als Schutzgöttin des Einzelnen in der Privatsphäre, aber auch von Städten und Nationen. Dass sie von Fortuna z.T. äusserlich nicht zu unterscheiden ist, zeigt das Weiherelief des *Aurelius Urbanus* im Vatikan; dort ist die Göttin im Typus der Fortuna inschriftlich als *Tutela* bezeichnet²⁵⁰.

Die *Dea Aventia* ist die Quellgöttin und *Tutela* der Stadt *Aventicum*, aber auch die ehemalige einheimische Göttin, von der der Stadtname abgeleitet ist. Zu vergleichen sind die durch Inschriften sowie vielleicht auch durch einen überlebensgrosser Kopf bezeugte *Genava Augusta* (Abb. 231), die Göttin *Bibracte* in Autun sowie der Gott *Nemausus* in Nîmes. Diese Gottheiten rufen als Vorbilder sitzende Stadtgöttinnen (*Tychai*) in Erinnerung²⁵¹.

Die *Dea Aventia*²⁵² wurde vermutlich auf dem Forum und möglicherweise auch in einer Brunnenische (Nymphäum?) am unteren Rand der *cavea*, in der Mittelachse des Theaters, verehrt. Als Darstellung der Stadtgöttin zu deuten ist vielleicht eine dort gefundene ursprünglich etwa 50 cm hohe thronende Muttergöttin aus Kalkstein (Abb. 232). Die wesentlich roher gearbeitete kopflose Statuette auf lehnenlosem Sessel im Typus der Fortuna, mit Füllhorn in der Linken und Steuerruder auf Globus(?) in der Rechten, entspricht der aus Insula 19 typologisch weitgehend²⁵³.

Überlegungen zur Aufstellung des Götterbildes und zu den vermuteten Stiftern

Die ins 1. Jh. n.Chr. datierbare Göttin ist also wahrscheinlich mit den Phasen 1 oder 2 zu verbinden²⁵⁴. Da die Thermen in dieser Zeit vielleicht als Heilbad dienten, könnte die thronende *Fortuna Balnearis* oder *Dea Aventia* zudem eine Funktion als Heilgöttin innegehabt haben²⁵⁵. Die thronende *Fortuna Balnearis* oder *Dea Aventia* (?) wird auch noch während der dritten Phase im Bad aufgestellt gewesen sein²⁵⁶.

Abb. 231a

Kopf der überlebensgrossen, wohl thronenden Göttin, Genava ? Mit Schleier und Diadem. Marmor, erh. H 29 cm. Aus Genf, Genf, Musée d'Art et d'histoire, Inv. Nr. 1095. Nach M. BOSSERT und C. NEUKOM, Gallia Narbonensis: Colonia Iulia Vienna: Genava (CSIR Schweiz II; Antiqua 36), Basel, 2004, Taf. 1.

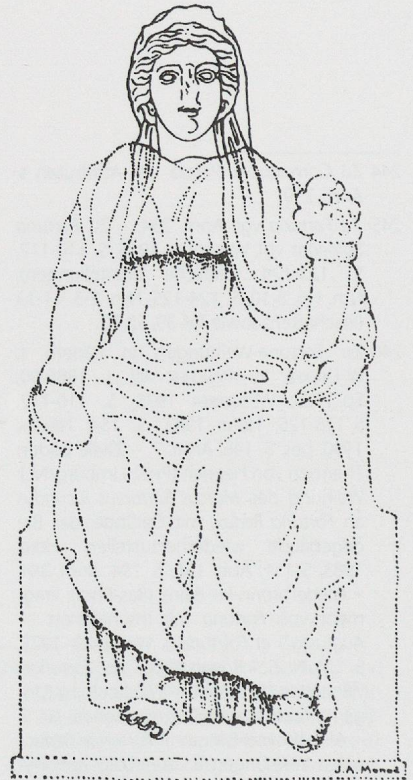


Abb. 231b

Rekonstruktion der thronenden(?) Genava(?), urspr. H ca. 1,60 m. Nach W. DEONNA, Anz. f. Schweiz. Altertumskunde, Neue Folge 29, 1927/1, S. 24, Abb. 9.

250 *Tutela*: vgl. L. BEAUCHET, P. COLLINET, in: *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments*. Ouvrage rédigé sous la direction de Ch. DAREMBERG et E. SAGLIO, V, Paris, 1912, s.v. *Tutela*, S. 553-558, bes. Abb. 7192 (Weihung des *Aurelius Urbanus*); Th. GANSCHOW in *LIMC* VIII, 1997, s.v. *Tutela*, S. 112-113, Taf. 83-84, bes. Nr. 3, Taf. 83 (ebenso); E. SCHRAUDOLPH, *Römische Götterweihungen mit Reliefschmuck aus Italien. Altäre, Basen und Reliefs*, (Archäologie und Geschichte, Bd. 2), Heidelberg, 1993, S. 138, L 156 (ebenso). Vgl. auch C. BOSSERT-RADTKE, *Die figürlichen Rundskulpturen und Reliefs aus Augst und Kaiseraugst*, CSIR Schweiz III: *Germania Superior. Augusta Rauricorum* (Forschungen in Augst 16), Augst, 1992, S. 21-22 (zu Kat. Nr. 1), Taf. 2-4. – Vgl. auch Anm. 240.

251 FREH-STOLBA/BIELMAN 1996, S. 67-74, Nrn. 16-18. – Vgl. auch WALSER 1979, S. 156-161, Nrn. 74-76. – Zur Lokalisierung des Kultes der *Dea Aventia* im Theater: BOSSERT 1998.2, S. 88-89, Anm. 66 und 69, Taf. 45. – Bereich

Abb. 232

Thronende Dea Aventia? Kalkstein, erh. H 34,6 cm. Aus Brunnennische im Theater von Avenches. Avenches, MRA, ohne Inv. Nr.

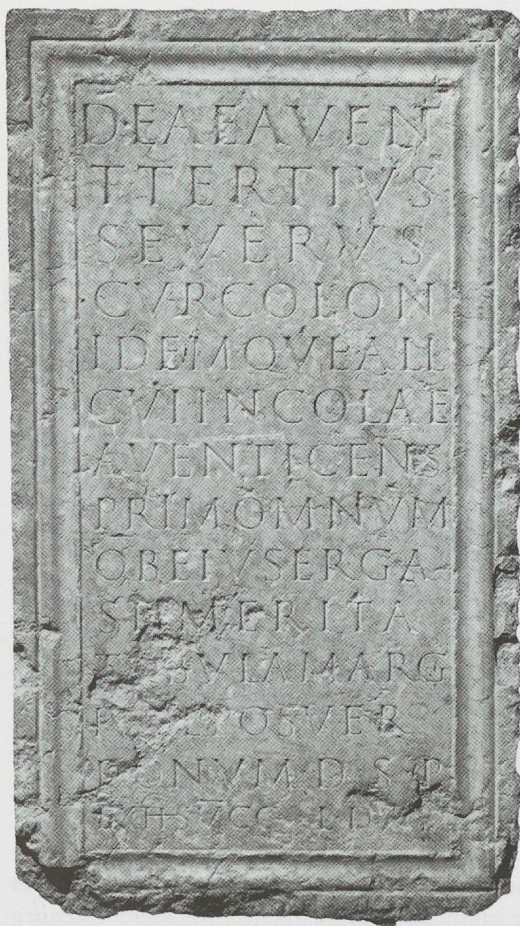


- des Forums: BOSSERT/FUCHS 1989, S. 29-30; Frei-STOLBA/BIELMAN 1996, S. 67. – Vgl. Anm. 242.
- 252 Zur Dea Aventia vgl. Anm. 249.
- 253 Erh. H 34,6 cm. BOSSERT 1983, S. 27, Nr. 10, Taf. 21; Vgl. BOSSERT 1998.1, S. 129-130, Anm. 64; BOSSERT 1998.2, S. 88-89, Anm. 66 und 69, Taf. 45.
- 254 Zur Datierung der Statuette vgl. Anm. 232.
- 255 Als Heilgöttin wird *Fortuna Balnearis* mit *pro salute* angerufen (CIL II, 2701 [Gijon/Sp]). Vgl. Anm. 245-247.
- 256 Zur Dea Aventia vgl. Anm. 249.
- 257 Vgl. H. MANDERSCHIED, *Die Skulpturenausstattung der kaiserzeitlichen Thermenanlagen*, (Monumenta Artis Romanae 15), Berlin 1981, *passim*, bes. S. 41-43 (Frigidarien der Thermen von *Leptis Magna* und *Cyrene*). Vgl. dort auch S. 71, Nr. 30, Taf. 15 (*Fortuna* aus dem Frigidarium, Bereich *Piscina*, «Palais du Miroir», Vienne).
- 258 *Néris-les-Bains*: M. DESNOYERS, *Néris-les-Bains* (Allier), *Ville thermale gallo-romaine* in: PELLETIER 1985, Plan S. 44, bes. S. 50-55, bes. Anm. 69 (Nordthermen).
- 259 ESPÉRANDEU 2, S. 374-375, Nr. 1563; WEISGERBER 1975, S. 123, Nr. 8.
- 260 Vgl. H. KOETHE, *Die Bäder römischer Villen im Trierer Bezirk*, *Ber.RGK* 30, 1940, S. 83-84, Taf. 5,1 sowie S. 113, Anm. 70; WEISGERBER 1975, S. 123, Nrn. 1, 5, S. 124, Nr. 4. – Vgl. auch Anm. 265.
- 261 Vgl. Anm. 263-266. – In Militärbädern waren die Votanten nach dem überlieferten Denkmälerbestand meist Römer. Dort ist in der Regel mit einem rein römischer Kult der *Fortuna* zu rechnen. Vor allem in Quellheiligtümern dürften dagegen meist einheimische Gottheiten in römischer Gewand auftreten. Auch hinter der *Dea Aventia* verbirgt sich eine einheimisch-vorrömische Göttin. Vgl. Anm. 245-249.
- 262 Zur Deutung der thronenden Göttin als *Fortuna Balnearis* bzw. *Dea Aventia* vgl. Anm. 246 und 249.
- 263 FREI-STOLBA/BIELMAN 1996, S. 67-74, Nrn. 16-18. Die *curatores coloniae* sind nicht Mitglieder der *decuriones* (Stadttrat), es handelt sich wohl eher um ein Ehrenamt zur finanziellen Unterstützung der Verwaltung einer Kolonie.

Die thronende Göttin aus den Thermen von Insula 19 stand entweder vor einer Wand oder in einer Nische, wie die summarisch ausgearbeitete Rückseite erkennen lässt. Die (vom Betrachter aus) linke Ecke des Thrones ist etwas vorgezogen; dazu passt die Drehung des Oberkörpers und wohl auch des Kopfes zur rechten Körperseite hin. Die Göttin bot sich dem Betrachter also in leichter Abweichung von der Frontalansicht.

Die Aufstellung von Statuen in Nischen ist in Thermen allgemein üblich²⁵⁷. Hinweise zur ursprünglichen Aufstellung der Avencher Göttin liefern insbesondere die als Heilbäder benützten Nordthermen von Néris-les-Bains. Dort flankieren zwei rechteckige *piscinae* eine runde. Die Becken waren mit Statuennischen und umlaufenden Treppen versehen. Um das runde Becken herum waren Nischen in den vier Himmelsrichtungen angebracht. In einer befand sich noch ein Statuenfragment²⁵⁸. Dieser Befund legt nahe, dass auch die thronende *Fortuna Balnearis* oder *Dea Aventia* in einer Nische stand. Eine Vorstellung davon vermittelt uns ein aus der nördlichen oder südlichen Badeanlage von Néris-les-Bains stammendes Hochrelief; es zeigt eine thronende *Fortuna* in einer architektonisch gestalteten Nische (Abb. 234)²⁵⁹. Die Aufstellung des Avencher Götterbildes, vermutlich im Bereich von grosser Nische und *piscina*, d.h. eines Kaltwasserbeckens, erscheint auch aus folgendem Grund plausibel: Skulpturen der *Fortuna Balnearis* und anderer Bade- oder Heilgöttinnen begegnen uns in der Regel im Frigidarium oder Apodyterium von zivilen und militärischen Thermen sowie von Villenbädern. Dort befinden sie sich oft in Nischen²⁶⁰.

Zu denken ist an einen prominenten Stifter²⁶¹ der Statuette, die auf Grund des Fundortes in den Thermen und der qualitätsvollen Ausführung als bedeutende Weihung, vielleicht an die Stadt- und Quellgöttin *Dea Aventia*, anzusehen ist²⁶². Weihungen an diese Schutzgöttin durch wohlhabende Stifter sind in Avenches mehrfach bezeugt: *Cnaeus Iulius Marcellinus*, ein Angehöriger der Oberschicht von *Colonia Iulia Equestris* (Nyon), der sich möglicherweise auf dem Territorium der Kolonie *Aventicum* niedergelassen hatte, stiftete der Stadtgöttin eine Statue mit Inschriftsbasis. Überliefert sind zwei weitere Stiftungen durch *curatores coloniae*, vermutlich in *Aventicum* wohnhafte Freigelassene, einerseits *Titus Tertius Severus*, andererseits *Titus Ianuarius Florianus* und *Publius Domitius Didymus*²⁶³. Hier werden auch Angaben über die Kosten

**Abb. 233**

Weihinschrift des Titus Tertius Severus an die Dea Aventia. Kalkstein, 108 x 60 x 45 cm (2.-3. Jh. n.Chr.). Avenches, MRA, Inv. Nr. 7051, Foto MRA.

Abb. 234

Hochrelief mit thronender Fortuna Balnearis(?), wohl aus Badekomplex von Nérès-les-Bains (Dép. Allier). Regionales Gestein, H 45 cm. Nach ESPÉRANDIEU 2, S. 374, Nr. 1563.



gemacht. Beachtlich ist der Betrag von 5'200 Sesterzen, den *Titus Tertius Severus* für die Inschriftsbasis (Abb. 233) und die vermutlich bronzene Statue der Stadtgöttin entrichtete. Diese Summe, die in Italien und Nordafrika in der früheren Kaiserzeit im Durchschnitt für eine Marmorstatue bezahlt wurde, entspricht etwa dem fünf-fachen Jahresgehalt eines Legionärs im 1. Jh. n.Chr. Die andere Weihung, deren Gesamtkosten wir nicht kennen, erfolgte auf Grund einer Kollekte, wobei die beiden namentlich genannten Stifter je 1'500 Sesterze aus dem eigenen Vermögen beisteuer-ten²⁶⁴. Auch der wohlhabende Stifter des hier besprochenen, wohl mit einer Inschrift kombinierten Götterbildes dürfte eine mit den beiden eben genannten Weihungen vergleichbare Summe bezahlt haben. Bedeutende Stiftungen erfolgten offenbar auch im benachbarten Heiligtum von *La Grange des Dîmes*. Dort wurde eine monumentale Bauinschrift des Bürgermeisters (*duumvir*) *Q. Cluvius Macer* in Wiederverwendung gefunden. Es ist denkbar, dass diese prominente Persönlichkeit den östlichen, monumentalisierten und ans Ende des 1. oder an den Beginn des 2. Jh. n.Chr. gehörenden Vierecktempel ganz oder teilweise finanziert hat²⁶⁵. Als Stifter und Bauherr(?) eines Vierecktempels im Tempelbezirk von Bern-Engelhalbinsel / *Brenodurum* ist *Otacilius Seccius*, ein weiterer Bürgermeister aus *Aventicum*, inschriftlich überliefert. Auch aus Genf (*Genava*) ist die Stiftung eines Maia-Tempels durch den vermögenden Stifter *Quintus Servilius Severus* bekannt²⁶⁶. Dass wohlhabende Angehörige der Oberschicht oft ganze Tempel zusammen mit Kultstatuen und Kultgerät «schlüsselfertig», gestiftet haben, zeigen die Weihinschriften der sogenannten «Trevererbarone» aus dem Trierer Gebiet²⁶⁷ auf eindruckliche Weise.

Die genannten Vergleiche lassen vermuten, dass auch der prominente Stifter der thronenden Göttin aus den Thermen von Insula 19 der wohlhabenden Bevölkerung, möglicherweise der stark romanisierten Oberschicht, angehörte.

264 FREI-STOLBA/BIELMAN 1996, S. 69-74, Nrn. 17-18. – Durchschnittlicher Preis (bei Marmorstatuen) 5'000 Sesterze. Beachtlich waren auch die Spenden der beiden Stifter von je 1'500 Sesterzen, betrug doch das Jahres-salär eines *scriba* (Staats-schreiber), der zu den am besten bezahlten städtischen Angestellten gehörte, 1'200 Sesterze. Vgl. T. PEKÁRY, *Das römische Kaiserbild in Staat, Kunst und Gesellschaft, (Das römische Herrscherbild, Abt. 7, Bd. 3,5)*, Berlin, 1985, S. 13-15.

265 Vgl. A. BIELMAN, À propos de Quintus Cluvius Macer, *duumvir d'Avenches*, *BPA* 34, 1992, S. 23-30, Abb. 1-3; BOSSERT 1998.1, S. 129, Anm. 41.

266 *Otacilius Seccius*: BOSSERT 1998.1, S. 129, Anm. 41. S. 131, Anm. 75. – Maia-Tempel in *Genava*: WALSER 1979, S. 70-71, Nr. 31; J.-L. MAIER, *Genavae Augustae. Les inscriptions romaines de Genève, (Hellas et Roma II)*, Genf, 1983, S. 64-65, Nr. 42. Vgl. auch überlebensgrossen Porträtkopf aus dem Tempelbezirk von Thun-Allmendingen, wohl von Ehrenstatue einer prominenten, stark romanisierten Persönlichkeit (Priester?), sicher mit führender Stellung innerhalb der *regio Lindensis*, des regionalen Kultverbandes: BOSSERT 2001, S. 41-44, Nr. 14, Taf. 13-14 und S. 80, Anm. 145 und 147. S. auch hier Anm. 267.

267 Vgl. N. KYLL, *Heidnische Weihe- und Votivgaben aus der Römerzeit des Trierer Landes*, *Trierer Zeitschrift* 29, 1966, S. 13-14, Anm. 45; S. 37-38, Anm. 274.

Résumé

Une statue de calcaire du Jura (fig. 228a-e), privée de sa tête, représentant une déesse assise sur un trône, la tête voilée, mise au jour dans les thermes de l'*insula* 19, constitue une trouvaille hors du commun. Du point de vue stylistique, elle pourrait être datée du troisième quart du I^{er} s. ap. J.-C. et être ainsi mise en relation plutôt avec l'une des deux premières phases de l'édifice (dès 29 ap. J.-C.) qu'avec l'établissement thermal de l'état 3 (vers 135/137 ap. J.-C.).

Du point de vue iconographique, elle se rapproche des représentations de la déesse romaine de la Chance et du Destin, *Fortuna*, et de divinités apparentées (*Tutelae*, etc.). On peut vraisemblablement lui restituer une coupe (*patera*) dans la main droite et une corne d'abondance dans la gauche. Les parallèles les plus probants sont une déesse trônante de Pompéi et une divinité de Brötzing (Pforzheim, D), déposées respectivement à Naples et à Karlsruhe (fig. 229-230). On peut considérer que leurs modèles sont les figurations de *Tyché* de la fin du IV^e s. av. J.-C. ainsi que leurs évolutions hellénistiques, telles que les personnifications de villes par exemple.

Le lieu de trouvaille de la statue, dans des thermes, laisse supposer que la déesse trônante d'Avenches est une divinité balnéaire, vraisemblablement une *Fortuna Balnearis*. Des dédicaces figurées et inscrites étaient effectuées à titre de remerciement à cette divinité à l'occasion de la construction ou de la réfection des bains. Une autre interprétation, moins probable, pourrait être envisagée: peut-être s'agit-il d'une figuration de *Dea Aventia*, déesse de la ville et des sources, connue pour l'heure seulement par des documents épigraphiques. Des témoignages relatifs à son culte sont peut-être attestés sur le *forum* ou encore dans une niche de fontaine au théâtre (statuette d'une divinité trônante d'un type apparenté; fig. 232). Que les thermes aient fonctionné comme bains curatifs est envisageable, mais n'est pas démontré. Le traitement grossier de l'arrière de la statue de la divinité – peut-être dispensatrice de soins ? – laisse penser qu'elle était placée dans une niche ou devant un mur. On peut s'en faire une idée en considérant le haut-relief figurant une Fortune trônante, typologiquement proche de la déesse avenchoise, dans une niche architectonique du complexe balnéaire de Nérès-les-Bains (F; fig. 234).

La déesse avenchoise peut être considérée comme une production régionale d'une qualité remarquable, supérieure à la moyenne. Le donateur de cette *Fortuna Balnearis* ou *Dea Aventia* était probablement une personnalité influente appartenant à l'élite romanisée de la cité.

Trad. Daniel Castella

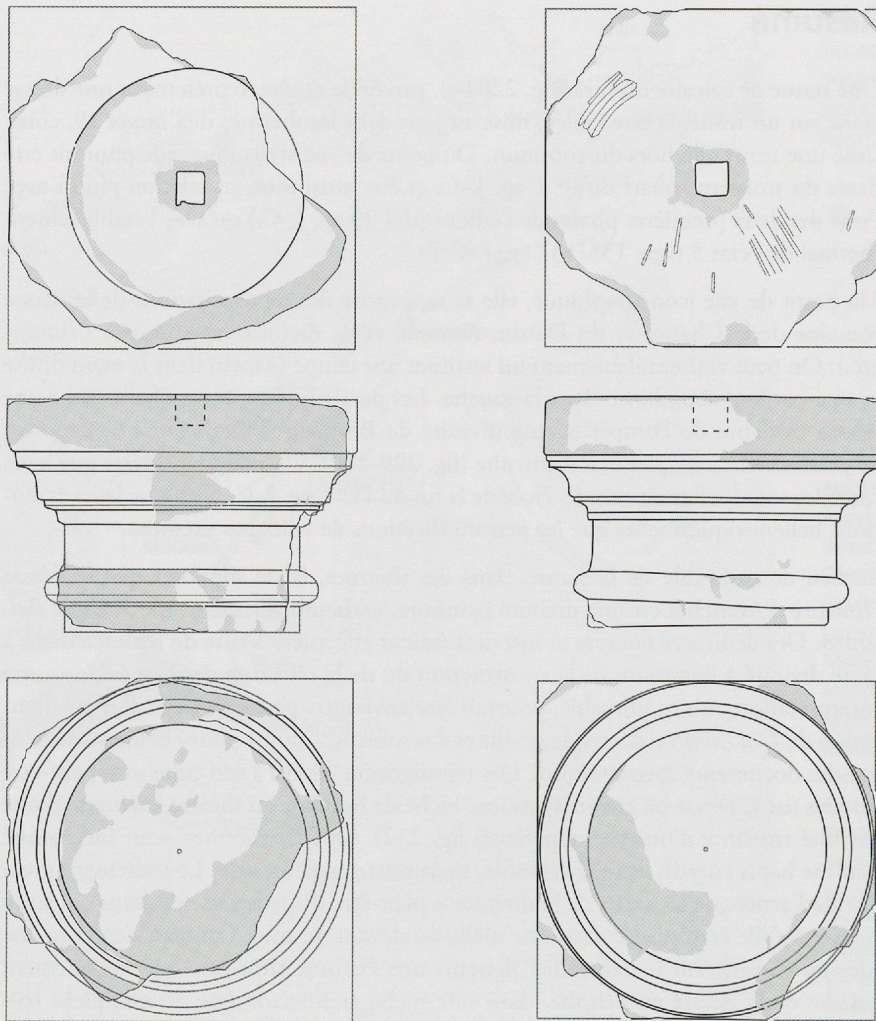
Deux chapiteaux toscans

Philippe Bridel

Trouvés dans le comblement de l'espace L46 lors de l'ouverture d'une tranchée dans la route cantonale Lausanne-Berne par une machine de chantier, les deux chapiteaux inv. 2004/12190-1 et 2004/12190-2, de calcaire hauterivien blanc-jaunâtre pourraient provenir d'un portique, à deux ou trois branches, bordant L46. Même s'ils diffèrent par quelques détails mineurs, comme le type exact de leur pierre, plus blanche pour l'un (inv. 2004/12190-01), muni en outre d'un ensoleillement circulaire au lit d'attente qui porte sa hauteur totale de 0,30 à 0,31 m environ, ou les dimensions exactes de certains éléments de leur profil, ces deux pièces appartiennent sans nul doute à la même colonnade.

Restituer cet ordre avec précision n'est pas aisé en raison des proportions assez imprécises du toscan²⁶⁸. Les chapiteaux conservés, dont l'abaque mesure environ 1 1/2 p.

268 Voir les remarques de BROISE 1969, p. 15-22, en particulier p. 22. Voir aussi GOUDEAU 1979, p. 219-220, avec le type le plus évolué de chapiteau toscan.

**Fig. 235**

Chapiteaux toscans en calcaire.

Inv. 2004/12190-1 et -2. Échelle 1:10.

ou 0,445 m de côté, et le lit de pose figurant le sommet du fût à peine plus de 1 p. (0,31 m) de diamètre, permettent de supposer un module D de $11/6$ p. (0,347 m), équivalant au diamètre maximum du fût. Celui-ci vaut en effet souvent lui-même $7/6$ du diamètre minimum, qui serait donc ici en théorie de 0,297 m.

Les deux chapiteaux présentent un profil très voisin, typiquement gallo-romain, qui superpose un court segment cylindrique surmonté d'un astragale, figurant ensemble le sommet du fût, puis un collet cylindrique, une échine combinant un cavet et une doucine, tous deux couronnés d'un fin listel, enfin l'abaque carré, ces trois éléments constituant, chacun pour à peu près un tiers, la hauteur du chapiteau proprement dit ($11/12$ p., soit 0,273 m), conformément aux normes vitruviennes²⁶⁹.

En supposant une base attique à plinthe de $11/2$ p. ou 0,445 m de côté, comme le chapiteau, et haute de $1/2$ D, soit $7/12$ p. ou 0,173 m, il faudrait restituer un fût monolithique de 2,293 m, ou environ $62/3$ D ou $73/4$ p. pour obtenir une hauteur sous architrave de 8 D, ou $91/3$ p. soit 2,776 m, valeur habituellement retenue dans l'ordre toscan provincial. Reste la possibilité, invérifiable, d'un rehaussement sur piédestal de la colonne.

En plan, si l'on suppose un entraxe égal à la hauteur de la colonne, soit 2,776 m, on pourrait loger 11 colonnes sur les longs côtés du portique supposé encadrer la cour sud-est des thermes, qui mesure environ 27,5 m de longueur, l'entraxe étant ramené à $7/12$ D ou $83/4$ p., soit 2,603 m pour les 9 colonnes du petit côté mesurant environ 21 m, les colonnes d'angle comptées deux fois. La largeur des fondations (2 p. ou 0,59 m) conviendrait tant comme stylobate que comme support d'éventuels piédestaux de 2 D de hauteur, portant la hauteur sous architrave à 10 D ou $112/3$ p., soit 3,469 m. Si l'on retient cette valeur comme entraxe de la colonnade, elle devait alors compter 9 colonnes par 7.

269 VITR. IV, VII, 1-3, cité et commenté par P. PENSABENE, *EAA, Atlante* 1973, pl. 303-306 et p. 19-20.